

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 22 MAI 2018

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

Pouvoirs

Mme Martine DEBIEUVRE à M. Luc LEBON

Mme Isabelle CHARPENTIER à Mme Marine MALBERG

Excusés

Mme Leïla DIRI

M. Eric GARANDEAU

A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Bonsoir, j'ouvre cette nouvelle séance du conseil d'arrondissement. J'ai reçu le pouvoir de Mme Martine DEBIEUVRE qui le donne à M. Luc LEBON, et Mme Isabelle CHARPENTIER a donné son pouvoir à Mme Marine MALBERG.

Je propose que M. Patrick BLOCHE, qui va nous rejoindre, soit le secrétaire de séance. Je ne vois pas d'opposition. Merci. »

COMMUNICATION SUR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DANS LE 11^E ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Nous allons commencer cette séance par une communication sur le commerce et l'artisanat dans le 11^e arrondissement, sujet important inscrit dans les gènes de l'arrondissement. La cérémonie des vœux 2018 avait été l'occasion de mettre à l'honneur un certain nombre d'artisans, notamment ceux qui fabriquent à Paris. Je passe la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « Merci Monsieur le Maire. Nous allons innover ce soir : en plus de la communication verbale, nous aurons également quelques images pour illustrer le dynamisme économique et commercial du 11^e arrondissement.

Les attentats de novembre 2015 ont marqué l'histoire de l'arrondissement et les commerçants. Nous avons, toutes et tous, été réactifs quel que soit le champ d'action. Les commerçants ont été très impactés.

Suite à ce drame, la Ville de Paris et la Mairie du 11^e ont souhaité proposer aux habitants et aux commerçants des quartiers touchés par les attentats du 13 novembre une série d'animations dans le cadre de la convention qui lie la Ville de Paris à l'Association Française des Assurances (AFA). La collectivité a également financé des sommes forfaitaires de 40.000 € pour 11 des 15 commerces impactés par les balles. Nous avons également indemnisé plus de 120 commerces dont le chiffre d'affaires avait plus que ralenti suite aux attentats. Une exonération des droits de voirie (droits de terrasse) de six mois avait été également mise en place. À travers ces trois actions, il nous semblait important d'essayer de relancer le commerce dans le 11^e arrondissement.

Au-delà de cette période tragique, la Ville de Paris a souhaité mettre en place un nouveau dispositif, le « Contrat Paris'Commerces ». Il s'inscrit dans la lignée de l'opération Vital'quartier 1 à Sedaine-Popincourt en 2004, et Vital'quartier 2 en 2008. De 2004 à 2015, l'action de la SEMAEST (*Société d'Économie Mixte d'Animation Économique au Service des Territoires*) a permis d'installer et de maintenir plus de 130 commerces de proximité dans notre arrondissement, dans le cadre de Vital'Quartier 1. Le Contrat Paris'Commerces est consenti pour une durée de 12 ans. Les missions confiées à la SEMAEST visent à revitaliser, dynamiser et diversifier le commerce et l'artisanat dans douze périmètres parisiens, dont deux dans le 11^e : les quartiers Fontaine au Roi et Sedaine-Popincourt.

Cet opérateur bénéficie de la délégation du droit de préemption urbain dans ces périmètres et assume le risque de l'opération. Afin de permettre la mise en œuvre de ces missions, il est prévu

le versement d'une avance remboursable de la Ville à l'opérateur de 31.450.000 € et une subvention de 5.550.000 € en compensation des contraintes qui lui sont imposées en termes d'affectation des commerces et de loyers de sortie, d'obligations de travaux et d'accompagnement des commerçants. C'est le cas dans un certain nombre de commerces, y compris ceux inaugurés dernièrement, comme le poissonnier de la rue du Chemin Vert où des installations spécifiques étaient à faire. Je prends cet exemple car il est vraiment emblématique de ce que nous souhaitons pour le 11^e arrondissement.

L'opérateur du contrat interviendra sur une masse de près de 210 locaux, tous périmètres confondus, pendant une première période de 8 ans. Il aura à cet effet deux moyens d'action :

- l'acquisition, soit la maîtrise propre du foncier
- le protocole, soit un accord avec un privé de gré à gré.

Dans le 11^e arrondissement, 10 locaux sont concernés dans le quartier Fontaine au Roi (4 en acquisition et 6 en protocole) et 36 à Sedaine-Popincourt (15 en acquisition et 21 en protocole). Les protocoles fonctionnent beaucoup mieux que les acquisitions. Il y en a plus à Sedaine-Popincourt car ce secteur est plus grand et bénéficie d'un plus fort dynamisme commercial qui mérite d'être accompagné pour continuer de lutter contre la mono activité textile qui y sévit toujours.

La dernière période du contrat, d'une durée de 4 ans, sera consacrée à la revente des locaux. À la fin de sa mission sur un secteur, la SEMAEST doit pouvoir revendre le local afin de rembourser la Ville, comme cela avait été le cas pour Vital'quartier 1 et 2. Voici par exemple, les premières acquisitions par préemption dans le :

- Secteur Sedaine-Popincourt :
 - 63 boulevard Voltaire
 - 64 boulevard Voltaire
 - 48 rue Sedaine.
- Secteur Fontaine au Roi :
 - 100 avenue Parmentier
 - 11 rue de la Folie-Méricourt.

Des protocoles ont été signés aux 64 et 53 rue du Chemin-Vert, aux 73 et 91 rue Sedaine, et au 15 rue de la Folie-Méricourt. Ces cinq exemples montrent l'évolution de ce quartier où il y avait de la mono activité. Maintenant, il y a une vacance de locaux libres. Il faut donc à tout prix trouver des locataires, donc des commerçants, dans ce quartier.

Par ailleurs, le Contrat Paris'Commerces fait l'objet d'un suivi annuel par le biais de deux instances :

- le Comité de pilotage, qui se réunit une fois par an à la demande de la Maire de Paris, en vue d'examiner l'avancement du projet et les conditions d'exécution du contrat.
- le Comité technique d'arrondissement, que nous allons créer. Il doit se réunir une fois par an pour suivre l'évolution du contrat. Pour les arrondissements comportant plusieurs périmètres, comme le 11^e avec les quartiers Fontaine au Roi et Sedaine-Popincourt, un unique Comité technique se tiendra pour l'ensemble des périmètres. Cette simplification évite de se réunir trop souvent sur des problématiques identiques.

Sont présents au Comité technique d'arrondissement, des institutionnels ainsi que des acteurs du quartier (conseils de quartier, associations). Pour votre information, le Comité technique

d'arrondissement se réunira le mercredi 6 juin et fera le bilan sur les deux secteurs du 11^e arrondissement.

Après cette partie technique, j'en viens à ce qui fait vivre et dynamise le commerce dans notre arrondissement, comme l'appel à projets « Coup de Pouce Commerces » qui a couru du 17 juillet au 2 novembre 2017. Ce projet, déposé dans le cadre du Budget participatif 2016 « + de commerces dans les quartiers populaires », a été lauréat avec 7679 votes parisiens.

L'appel à projets s'adressait aux commerçants indépendants ou artisans qui exercent dans un seul établissement, et qui sont situés dans un quartier populaire parisien. Ce dispositif vise à aider les commerçants à financer leurs travaux d'investissement (rénovation des vitrines, aménagement du local, accessibilité) afin de mieux accueillir les clients et améliorer leurs locaux. Cet appel à projets, doté de 200.000 €, a été décliné en lots d'un montant maximum de 10.000 € qui peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant HT des travaux à réaliser par les commerçants ou d'achat de matériel. Dans le 11^e, il y a eu six candidats et deux commerçants ont été retenus par le comité en janvier dernier : la librairie de Mme Béatrice de La Vaissière au 116 rue Saint Maur, et un bar solidaire situé au 35 rue de l'Orillon.

Le développement du commerce et de l'artisanat vise avant tout à le rendre plus visible sur l'espace public, notamment par le biais de :

- « popotes roulantes » ou *foodtrucks*. Dans le 11^e arrondissement, un appel à projets s'est déroulé en 2017 sur trois sites :
 - Place du Père-Chaillet, du lundi au dimanche (sauf samedi), de 18 h à 22 h ;
 - Place Roger Linet, devant la Maison des métallos, du lundi au dimanche, de 18 h à 22 h ;
 - Devant le Père Lachaise, les mardis et vendredis de 11 h à 15 h.

La sélection des *foodtrucks* a été fondée sur des critères concrets tels que l'originalité, l'esthétique, la capacité à s'insérer dans l'espace urbain, la part accordée aux produits frais issus de l'économie sociale et solidaire, biologiques et locaux, mais aussi d'importantes conditions environnementales, parmi lesquelles le respect du Plan de lutte contre la pollution.

- Le *foodmarket* « La rue passe à table » se déroule un jeudi par mois en soirée. Cet événement offre aux participants la possibilité de déguster sur place ou d'emporter des spécialités culinaires diversifiées, originales et de qualité. Il se déroule sur 200 m² sur le terre-plein central du boulevard de Belleville situé sur le linéaire du marché de Belleville, entre les métros Belleville et Ménilmontant. Une nouvelle convention a été votée en 2017 pour une durée de trois ans. Entre 15 et 20 stands s'y installent, avec un pic à 22 stands au moment du Nouvel an chinois. Cet événement festif contribue au dynamisme commercial de ce territoire en pleine transformation. Il faut savoir que des chefs de cuisine assez connus y participent également. Certains soirs, plus de 10 000 personnes s'y rendent entre 18 heures et 22 heures. Il s'agit donc d'un succès à la fois populaire, culinaire et festif pour ce quartier, avec une restriction, on ne boit pas d'alcool, car c'est un lieu qui est avant tout dédié au culinaire.
- Le 11^e arrondissement compte cinq marchés et nous allons en avoir un sixième pour lequel nous nous sommes battus : le marché bio. Il est emblématique car il figurait dans notre contrat de mandature. La place du Père-Chaillet verra l'arrivée de ce marché bio à l'automne 2018. Ce projet a été acté dans le cadre de la nouvelle délégation de service public signée fin 2015, qui prévoit la création de trois marchés bio dans Paris. Le marché du 11^e sera le premier à être lancé.

La Direction de l'Attractivité Économique de la Ville de Paris (DAE) a lancé un appel d'offres pour l'accompagnement à la création de ce marché, et l'agence Intencité a été retenue. Elle a été chargée de réaliser le diagnostic du site du futur marché dans son environnement urbain et économique. Elle a également mené une étude de faisabilité, dans le cadre de laquelle elle a rencontré un certain nombre d'acteurs du quartier (conseils de quartier, associations, élus, commerçants). Suite à nos demandes, les services travaillent maintenant à la faisabilité technique pour notamment la tenue des stands. Le manège restera sur la place du Père-Chaillet. La priorité sera donnée à des commerçants qui sont sur les marchés. Toutefois, M. François VAUGLIN et moi avons tenu à ce que des commerçants du quartier faisant du bio puissent postuler pour figurer sur ce marché.

Nous avons réduit le linéaire sur le marché Belleville car il était un peu difficile d'y circuler. Il faut continuer à proposer des pistes d'amélioration au délégataire qui gère le marché.

En cette période de Ramadan, il faut savoir que nous avons lancé, il y a 4 ans, un dispositif à la demande des commerçants car des gens venaient vendre à la sauvette et se montraient parfois violents. M. Stéphane MARTINET, Lola LEMOINE, directrice adjointe de cabinet, Marion MARTEL, chargée de mission déléguée au commerce, et moi avons fait un travail qui fonctionne très bien. Les commerçants doivent être reconnus en tant que tels pour pouvoir vendre leurs produits. Cela se passe très bien et tout le monde nous en remercie.

Autre dispositif qui vise le développement économique : le GIE (*Groupement d'Intérêt Économique*) Paris'Commerces. Les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris (Paris Habitat, RIVP et Elogie-SIEMP) qui représentent 10 % du commerce parisien, ont créé en juillet 2017 une structure unique pour commercialiser leurs locaux de pieds d'immeubles sur l'ensemble des arrondissements parisiens. La SEMAEST le faisait déjà, mais avec le GIE, les bailleurs sont également mis à contribution. En mutualisant leurs moyens, les trois bailleurs renforcent et coordonnent leurs actions pour la vitalité commerciale des quartiers parisiens en lien avec les acteurs du territoire, et se mobilisent pour des rez-de-chaussée actifs, notamment dans les secteurs de la Politique de la ville.

Ce nouvel outil s'inscrit dans le dispositif « Paris Commerces » mis en place par la Ville de Paris pour simplifier et faciliter l'installation des entrepreneurs, en particulier des commerçants et artisans de proximité. Les offres de locaux disponibles et les appels à candidatures sont consultables sur la plateforme *locaux-bureaux.paris.fr*. Dans le 11^e arrondissement, un local est notamment disponible au 110 rue de la Roquette.

J'en arrive à une partie qui nous est chère, l'artisanat. M. François VAUGLIN et moi avons souhaité sauvegarder le patrimoine artisanal du 11^e arrondissement, en lien avec la SEMAEST, et la Cour de l'industrie au 37 bis rue de Montreuil en est devenu un lieu emblématique. Après six ans de travaux de rénovation, en site occupé, cet ensemble architectural unique regroupe une cinquantaine d'artistes et artisans au cœur du 11^e arrondissement. Ce lieu d'environ 6000 m² regroupe trois cours et huit bâtiments. Nous travaillons main dans la main avec l'association et un comité a également été mis en place pour choisir les artisans qui siègeront dans ces locaux. La ministre du Commerce et de l'Artisanat s'y est rendue dans le cadre des Journées des métiers d'art et a été emballée par le projet.

La cité des Taillandiers est également un projet emblématique que nous avons à cœur de mener au cours de cette mandature. C'est un bâtiment qui n'est pas en très bon état mais qui, suite à un

beau projet architectural réalisé par la RIVP, pourra accueillir plus d'artisans afin de continuer à développer et entretenir cette mémoire de l'artisanat qui est historiquement au cœur du 11^e arrondissement.

Si nous avons souhaité faire cette communication ce soir, c'est parce que l'APUR (Agence Parisienne d'Urbanisme) a récemment réalisé une étude. Il s'avère que les 11^e et 4^e arrondissements sont les plus dynamiques sur le plan commercial. Les chiffres du 11^e arrondissement sont à l'image de Paris. On pourrait penser qu'il y a plus de vacances de locaux commerciaux dans notre arrondissement, mais c'est faux car nous avons 5 500 commerces (alimentaires, services commerciaux, commerces de restauration ou d'hôtellerie dont des hôtels 5 étoiles). Il y a 28 commerces pour 1 000 habitants à Paris. Dans le 11^e arrondissement, nous sommes au-dessus de la moyenne parisienne avec 30 commerces pour 1 000 habitants.

Nous menons ce travail collectivement avec les associations de l'arrondissement. Nous avons créé environ 5 à 6 associations de commerçants depuis 2014. Il en existe aujourd'hui 15. Grâce à elles, des illuminations sont mises en place en fin d'année, financées en partie par les brocantes et les vide-greniers. Ces associations permettent d'avoir un rapport privilégié avec les commerçants, de connaître les tendances, et de travailler ensemble à l'aboutissement des projets.

Un certain nombre d'appels à projets ont été lancés par la Ville de Paris. Je vais en citer trois :

- Fabriqué à Paris

Je faisais partie, avec le président Nicolas Bonnet-Oulaldj, de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) qui a créé ce label « Fabriqué à Paris » qui vise à valoriser et reconnaître la fabrication locale menée par les créateurs parisiens. Les lauréats ont été récompensés par la Maire de Paris. Ils sont présents dans un certain nombre de salons internationaux comme la Foire de Paris, et une exposition des artistes qui fabriquent à Paris a lieu en ce moment à l'Hôtel de Ville. Sur les 39 projets labellisés dans le 11^e, 35 ont été lauréats : Maison Georgette, WHOLE, Fulaar, Atelier PC Maury, Marqueterie Lacroix-Marec, Chambelland, Ulrike Weiss... Ces personnes font un travail exceptionnel. Avec M. François VAUGLIN, nous les avons honorées lors de la cérémonie des vœux en leur remettant la médaille du 11^e arrondissement.

- Goût d'entreprendre

Ce prix, lancé par la Ville de Paris, est destiné aux nouveaux créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire parisiens nouvellement installés à Paris (entre 6 mois et un an avant la dépose de leur candidature). Il a pour objectif de valoriser la qualité des projets, les savoir-faire, les démarches en matière de respect de l'environnement et de développement durable. Les prix vont jusqu'à 8 000 euros. Le 11^e arrondissement a eu un lauréat sur ces deux dernières années : la Pâtisserie Nana du 38 rue Keller, et les macarons d'Emma Duvéré au 39 rue Sedaine.

- Grand prix de la baguette

Il s'agit d'une institution parisienne Le 11^e arrondissement a également eu un lauréat ces deux dernières années : Tanguy Lahaye pour sa boulangerie au 20 boulevard des Filles du Calvaire, et Jacky Renouf et sa boulangerie du 249 boulevard Voltaire.

Pour conclure, je citerai un événement phare par la qualité des artistes et des artisans d'art qui y exposent : le Salon de l'artisanat et des métiers d'art. Je l'organise avec l'association des 4A, présidée par Mme Anne Brandy. Je tiens à la citer car elle l'avait créé alors qu'elle était adjointe au

Maire d'arrondissement à l'époque. Nous avons continué à perpétuer cette tradition qui vise à reconnaître l'excellence du travail des artisans. Ce salon a également une dimension éducative grâce au CFA de la Bonne Graine de par le travail qu'il mène en direction des jeunes.

Pour la 23^e édition, nous avons souhaité mettre en lumière les artistes reconnus et les jeunes talents car tous, artisans et créateurs, participent au rayonnement culturel et artistique de Paris et du 11^e arrondissement, et à la valorisation de la filière d'excellence d'artisanat d'art parisienne. La prochaine édition aura lieu début 2019. Chaque année, ce salon attire environ 6 000 personnes.

J'ai présenté un inventaire très large car il me semblait important de ne rien oublier. Vous avez pu, avec les images qui ont été projetées, avoir une vision un peu plus ludique de toutes les actions menées dans le cadre du commerce et de l'artisanat. Comme je vous le disais, l'enquête de l'APUR montre que nous sommes l'arrondissement le plus dynamique en la matière. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup M. Philippe DUCLOUX pour cette présentation dynamique, à l'image de ce secteur et de notre arrondissement. Il semblait important que notre Conseil puisse être informé de toutes ces actions et éventuellement en débattre. Cette action repose avant tout sur le dynamisme des entrepreneurs. Nous sommes là pour les aider, les accompagner et les porter lorsqu'ils ont besoin d'aide. Nous avons la chance d'avoir beaucoup d'entrepreneurs, notamment des jeunes, qui portent des projets en phase avec la tradition artisanale de notre arrondissement. Puisque vous avez évoqué Jacky Renouf, je tiens à souligner qu'il est récompensé cette année pour la deuxième fois dans le cadre du Grand prix de la baguette de Paris.

Qui souhaite prendre la parole ? M. Jacques LEFORT puis Mme Joëlle MOREL. »

M. LEFORT : « Bonsoir à tous, chers collègues élus. Merci M. DUCLOUX pour cette présentation sur l'activité de la Mairie en matière de dynamisation du commerce dans le 11^e arrondissement. Pour commencer, je souhaite pointer la bonne nouvelle concernant le maintien du manège place du Père-Chaillet. C'est un sujet que nous, élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, avons défendu dans ce Conseil d'arrondissement à l'occasion d'une séance où nous étions fait les relais des conseils de quartier.

Dans cette dynamisation commerciale que vous avez décrite, il y a trois enjeux forts qui restent à travailler dans le 11^e arrondissement, en matière de :

- diversité commerciale
- protection des voisinages
- dynamisation économique.

Concernant la diversité des commerces, il y a un enjeu très important : la gestion de la transition suite au départ des grossistes chinois du quartier de la rue Sedaine et au-delà. Cet enjeu s'accompagne par la nécessité de veiller à ce qu'une mono activité n'en remplace pas une autre, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors de précédents conseils d'arrondissement. Nous assistons à une explosion de cavistes par exemple. C'est une bonne chose mais il ne faudrait pas qu'ils deviennent si nombreux qu'au bout d'un moment, il se crée une pauvreté en matière de commerces de première nécessité comme les pâtisseries ou les boulangeries. Certains de ces magasins, en se multipliant ainsi, risquent par ailleurs de se fragiliser eux-mêmes.

Il nous paraît donc essentiel de garder la main sur la façon dont ces commerces sont remplacés. Cela peut passer notamment par l'utilisation du décret d'application de la loi Pinel du 24 juillet 2015 permettant de préempter, non plus les murs, mais les baux commerciaux. Cet outil permet

aux pouvoirs publics de prendre la main de façon moins onéreuse sur un commerce, avec de l'argent public.

Pour favoriser la diversité en dopant la vitalité de ces commerces, nous devons aussi faire confiance aux structures locales, comme les associations ou les conseils de quartier, pour créer des espaces communs et festifs. Nous avons constaté ce week-end que la brocante artistique organisée par la Maison des pratiques artistiques amateurs a été une réussite. Il faut que nous nous appuyions davantage sur ces structures associatives et de concertation locale de façon à motiver les Parisiens à venir dans nos quartiers, et ainsi dynamiser les commerces qui s'y trouvent.

Concernant la protection des voisinages, le commerce des uns ne doit pas nuire à la qualité de vie des autres. Nous le voyons du côté de la rue Oberkampf qui est historiquement festive. Nous devons prendre en compte les doléances, qui restent importantes, des populations qui souhaitent pouvoir y dormir davantage la nuit. Je ne vous rappellerai pas la douzaine de propositions que nous avons faites à ce sujet en conseil d'arrondissement. Il s'agit d'être fermes sur la façon dont les commerces gèrent les émanations sonores de leurs établissements. Souvent, il suffit d'une minorité pour nuire à la qualité de vie de toute une rue : les commerces qui respectent par ailleurs les règles deviennent alors victimes des mauvaises pratiques de cette minorité d'établissements.

Je vais finir par la dynamisation économique de notre arrondissement.

Vous avez parlé du label « Fabriqué à Paris ». C'est effectivement une initiative intéressante. Elle semble néanmoins souffrir d'un certain flou car l'appellation n'est pas forcément donnée à des personnes qui exercent une activité avec une qualité supérieure. Nous ne sommes pas dans l'excellence artistique ou artisanale mais plutôt dans une simple « fabrication à Paris-même ». Par ailleurs il y avait des appellations de ce type qui préexistaient à ce label. Que faire de ces personnes qui utilisaient ces appellations jusqu'ici et qui peuvent se prévaloir de cette antériorité pour continuer à les utiliser ? Je pense que nous pouvons encore mieux faire sur ce label « Fabriqué à Paris ».

L'attrait touristique du 11^e est également un sujet tout à fait essentiel. À mon sens, cet arrondissement souffre encore de ne pas pouvoir accueillir suffisamment de touristes étrangers. Ce sont souvent des Parisiens qui viennent dans notre arrondissement le soir pour faire la fête. On pourrait développer des pôles touristiques dans le 11^e d'arrondissement, autour de la place de la Bastille et du Père-Lachaise. Nous pourrions valoriser notamment le marché d'art et de la création de Bastille qui est encore sous-utilisé. C'est une chance que nous avons puisqu'il n'y a que deux marchés de la création en plein air à Paris (Montparnasse et Bastille). En résumé, il y a encore beaucoup de choses à faire pour que le 11^e arrondissement devienne une destination prisée d'un point de vue touristique.

Concernant la dynamisation du commerce, il faudrait également faciliter la logistique. Les artisans nous disent que depuis que Paris est une ville qui bouchonne de plus en plus, ils ne peuvent plus livrer que dans le 11^e arrondissement ou ceux adjacents, car le trajet vers l'Ouest de la ville leur demande trop de temps. De plus, quand ils arrivent à destination, ils se font verbaliser. Quand leur camionnette reste trois minutes de trop ils doivent donner 50 € de forfait post stationnement... C'est rédhibitoire et cela leur pose vraiment des problèmes. Les artisans du 11^e arrondissement trouvent que, d'un point de vue logistique, ils ne sont pas aidés par la politique de la Mairie de Paris.

Mon dernier point porte sur la protection des activités, qui est aussi une condition de leur dynamisation. Le boulevard Voltaire, dont les travaux sur les pistes cyclables ne font que commencer, pourrait à terme, si jamais les zones de stationnement et de livraison ne sont pas prévues ou reste aussi peu prévues qu'elles le sont actuellement sur les plans, être une zone de dépérissement du commerce dans le 11^e arrondissement, ce qui serait tout à fait dommageable. On a aussi constaté avec la place de la République, l'importance de bien prendre en compte les commerces adjacents lors d'une rénovation aussi vaste, et cela dès sa conception. En effet, les commerces de la place de la République se plaignent très régulièrement de son aménagement mais aussi de ses usages qui rendent leur vie de plus en plus compliquée. Dernier point, lors des travaux de voiries, notamment ceux qui ont lieu l'été, il faut prévoir de protéger l'activité de nos commerces. Certains restaurants à proximité du Père Lachaise ou de la place de la Bastille nous rapportent que des travaux ont lieu au pied de leur terrasse, alors qu'ils sont en pleine période touristique, à un moment où tous les touristes aimeraient pouvoir tranquillement prendre un verre. Il y a une façon d'aménager l'espace et de planifier ces travaux qui permettrait de mieux protéger l'activité de nos commerces et de dynamiser ainsi davantage le commerce dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord remercier M. Philippe DUCLOUX pour cette communication sur le commerce qui est particulièrement importante et intéressante. Elle vient juste après l'analyse de l'APUR. Les chiffres que nous avons pu nous transmettre lors de votre intervention sont en accès libre sur internet, accompagnés d'analyses intéressantes.

Paris concentre 58 % des commerces recensés dans la Métropole du Grand Paris et les trois-quarts sont des commerces indépendants. Cette spécificité parisienne est tout particulièrement due à la politique commerciale qui a été menée lors de cette mandature et des précédentes, et par le fait que la société d'économie mixte, la SEMAEST, a été missionnée par la Ville de Paris pour intervenir afin d'essayer de garder cette spécificité commerciale. Comme l'a dit M. DUCLOUX, nous avons pu intervenir à travers des opérations tels que Vital'quartier 1 et 2, mais aussi à travers le contrat de revitalisation artisanale et commerciale depuis 2017.

Cette relative bonne résilience de Paris face à la désertification et à l'homogénéisation commerciale qui touchent un grand nombre de centres villes français ne doit pas cacher qu'il y a encore des quartiers où les commerces de proximité sont peu implantés, où les locaux vacants sont plus nombreux qu'ailleurs et certaines activités surreprésentées. L'objectif commun de la SEMAEST et du GIE (Groupement d'Intérêt Économique inter-bailleurs) est d'agir tout particulièrement sur 12 périmètres qui ont été définis par la Ville de Paris dans le cadre du contrat de revitalisation commerciale, pour poursuivre le développement de la diversité commerciale, pour continuer à lutter contre la vacance (en moyenne 9 % à Paris), et surtout pour refuser l'implantation d'hypermarchés. Parmi les 12 périmètres, la SEMAEST intervient dans deux quartiers du 11^e, ceux de la Fontaine au Roi et du Sedaine-Popincourt.

Je vous redonnerai simplement un chiffre par rapport au quartier Fontaine au Roi : aujourd'hui, la vacance représente 14 % alors qu'elle était de 19 % en 2003. Elle est certes plus élevée que la moyenne parisienne, mais elle va dans le bon sens puisqu'elle diminue. On peut se préoccuper de deux points particuliers : l'augmentation du nombre des débits de boissons (10 % contre 6 % en 2003) et de restaurations rapides (6 % contre à peine 3 % en 2003).

Dans le quartier Sedaine-Popincourt, nous pouvons nous féliciter du travail qui est mené depuis plusieurs mandatures puisque le commerce de gros a diminué (446 en 2003, 328 en 2015, 322 en 2017), mais il se pose maintenant la question du remplacement des commerces.

La SEMAEST gère également les 8 commerces de l'îlot Bréguet, qui se trouve en dehors du contrat de revitalisation commerciale. Elle intervient aussi à la Cour de l'industrie et gère donc les 55 locaux loués à des artisans. Ceux-ci sont actuellement occupés par 21 artistes et 31 artisans exerçant des métiers d'art : des métiers du bois, des céramistes, des encadreur, des vitraillistes, des maîtres plisseurs, des restaurateurs de tableaux et un coutelier.

De nouvelles tendances commerciales apparaissent à Paris. Une des tendances les plus intéressantes et importantes est la forte augmentation des magasins bio entre 2014 et 2017. Il y a également une augmentation des commerces responsables qui favorisent les circuits courts ou encore la réparation. La SEMAEST est tout particulièrement sensible à ces nouveaux modes de commerce. Nous avons d'ailleurs récemment édité un petit catalogue sur les commerces responsables et éthiques à Paris.

Je souhaite appuyer sur un dernier élément : les pratiques d'achat des consommateurs via Internet font que les commerces sont face à un défi important pour évoluer et se maintenir. La SEMAEST a mis en place le réseau CoSto, qui est une manière d'accompagner tous les commerçants indépendants qui le souhaitent à utiliser Internet et à se faire connaître via Facebook. Aujourd'hui, plus de 1 200 commerçants et artisans utilisent ce réseau. Je voulais insister sur ces éléments qui me semblent importants. »

M. le Maire : « Merci pour cet utile complément avec un éclairage relatif à la SEMAEST. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. J'aimerais apporter quelques appréciations peut-être un peu plus politiques. M. Philippe DUCLOUX nous a expliqué à quel point nous soutenions le commerce dans notre arrondissement. Nous soutenons donc l'activité privée. Mme Joëlle MOREL l'a rappelé, nous le faisons avec de bonnes raisons. Évidemment, nous nous limitons aux petits commerces bien éloignés des grands groupes internationaux qui visent à maximiser leurs profits et à uniformiser nos rues. Pour autant, bien qu'ayant des objectifs rationnels comme permettre aux Parisiens de faire leurs achats sans avoir à recourir à la voiture, nous nous retrouvons à soutenir l'activité privée. J'ai été très étonné par le fait que M. LEFORT, qui d'habitude professe une idéologie profondément libérale, nous accuse de ne pas soutenir assez l'activité privée. Je trouve cela un petit peu contradictoire.

J'ai été encore plus surpris lorsqu'il nous a expliqué qu'il fallait tout faire pour soutenir l'activité touristique. On s'éloigne un peu des besoins des populations de l'arrondissement. Je ne sais pas s'il réalise la chance que nous avons, dans le 11^e arrondissement, de ne pas être un quartier envahi par les touristes comme peut l'être la butte Montmartre, avec une spéculation immobilière encore plus importante, la disparition totale du petit commerce destiné aux populations locales, et la multiplication des phénomènes comme Airbnb. Je ne suis pas sûr que nous voulions, pour notre arrondissement, une activité économique centrée sur l'accueil des touristes.

Je pense que nous avons raison de soutenir le commerce local, celui dont nous avons besoin tous les jours, ainsi que l'artisanat pour maintenir la vocation du 11^e, qui était celle d'être un arrondissement qui produit des choses et où l'on en tire une fierté. Cette fierté permet d'être mobilisés pour l'avenir du pays, comme notre arrondissement a su le faire plein de fois. Je rappelle que l'activité touristique est bien souvent profondément destructrice des formes

traditionnelles de solidarité et de vie en communauté. Je ne suis pas sûr qu'il faille se jeter là-dessus. Faire du cimetière du Père Lachaise un lieu d'abord destiné aux touristes me pose problème, dans la mesure où il s'agit avant tout d'un lieu de recueillement pour des milliers de familles parisiennes. Je pense que c'est important de le souligner. »

M. le Maire : « Merci. Le débat est lancé, même si le Père Lachaise ne se situe pas dans le 11^e arrondissement. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite prendre la parole. »

M. MIKHAÏLOFF : « Monsieur le Maire, excusez-moi de mon absence. Je n'ai pas pu écouter la brillante intervention de notre collègue Philippe DUCLOUX mais j'en imagine un peu le contenu.

On dit souvent que le commerce, c'est la vitalité d'une ville et l'animation des rues. Beaucoup a été fait dans cet arrondissement. Si un arrondissement sait que le commerce c'est la vie, c'est bien le nôtre. On peut se réjouir collectivement que la politique menée sur le long terme depuis dix ans ait porté ses fruits.

Je voudrais aussi saluer la création de nombreuses associations. Quand j'étais en charge de ce dossier, j'avais essayé de stimuler la création de nombreuses associations de commerçants. Nous savons que cela est très compliqué car l'activité commerçante est souvent très individuelle, voire individualiste parfois. Il est donc très difficile qu'un, deux ou trois commerçants donnent de leur temps à la collectivité pour le bien général et l'animation de tout un quartier.

En la matière, je voudrais interpeller la présidente de la SEMAEST qui siège dans ce Conseil. Puisque la SEMAEST agit beaucoup dans le quartier Bréguet-Sabin, je me demande si ce qu'elle fait déjà en matière d'animation ne pourrait pas être généralisé afin de créer une forme de savoir-faire professionnel au service des commerçants, notamment des associations de commerçants, pour les aider. Beaucoup de villes moyennes ou de petites villes ont créé des « managers de centre-ville ». Alors que les associations de commerçants sont plus ou moins dynamiques, ont plus ou moins de moyens et s'appuient souvent sur la bonne volonté de certaines personnalités, certains quartiers mériteraient d'être accompagnés, notamment par des formes de managers de centre-ville. Je pense qu'il y a vraiment un travail à faire et la SEMAEST pourrait le faire au nom de la collectivité et de la Ville de Paris. Elle accompagnerait des associations dans des quartiers pour les dynamiser et pour créer de l'animation, des chartes esthétiques afin de les conseiller et les accompagner dans la dynamisation économique et commerciale des quartiers. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « M. TIBERTI s'érige contre le tourisme. Il est vrai que l'attrait touristique n'a jamais été une vertu cardinale des pays communistes... Mais M. TIBERTI, le tourisme c'est aussi la rencontre, l'échange, les sourires, les idées ! Accessoirement, c'est aussi l'occasion de rentrées financières pour les commerces, qui les conduisent à payer plus d'impôts, et permettent ainsi à l'État de nous offrir des services publics de qualité. C'est ainsi que l'on construit une France prospère. »

M. le Maire : « Bien. Merci pour cette intervention déterminante. M. Luc LEBON souhaite intervenir. »

M. LEBON : « Je souhaite répondre rapidement aux propos de M. LEFORT sur l'aménagement de la ville et le commerce de proximité. Je m'inscris en faux. Nous savons très bien que le

développement de toutes les circulations douces, notamment les piétons et les cyclistes, privilégie les commerces de proximité au détriment des grandes surfaces de périphérie auxquelles on accède en voiture. Dans la ville développée, l'usage des circulations douces favorise le commerce local de proximité.

Pour conclure, si la réforme du stationnement mise en œuvre à la Ville a bien un effet bénéfique, c'est celui d'avoir enfin libéré de nombreuses rues des voitures ventouses. Maintenant, il est relativement plus facile de stationner dans Paris. Je pense que les artisans et les commerçants ne peuvent qu'apprécier l'ensemble des places qui ont été libérées. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette pertinente remarque. Mme Joëlle MOREL souhaite reprendre la parole. M. Philippe DUCLOUX conclura le débat. »

Mme MOREL : « Merci à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF pour son intervention qui a permis de redire combien la SEMAEST se développe. Elle est aujourd'hui reconnue. Elle travaille en effet avec un grand nombre de communes de la Métropole, des villes dans les régions, et même des villes européennes. La SEMAEST est la seule société d'économie mixte travaillant sur cette thématique de la commercialisation. Elle organise toutes sortes de formations, de contrats et de conventions. Les services s'adaptent au mieux aux besoins des différentes communes qui font appel à elle.

La Ville de Paris a missionné la SEMAEST depuis plusieurs années pour intervenir plus particulièrement auprès des commerces culturels et sauvegarder les librairies du Quartier latin. Ce travail est en cours. Aujourd'hui, la SEMAEST peut intervenir dans toutes sortes de domaines pour accompagner les commerçants à travers le réseau CoSto, qui a pour vocation de se développer avec l'ensemble des commerçants parisiens. Le réseau relie les start-up travaillant à accompagner les commerçants sur Internet. Nous nous adressons à tous les commerçants parisiens et même au-delà. »

M. le Maire : « Merci. M. Philippe DUCLOUX va répondre à l'ensemble des propos. »

M. DUCLOUX : « Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de répondre brièvement à tout le monde. Je voulais dire quelques mots à M. Jacques LEFORT qui a développé trois thèmes : la diversité commerciale, la question du voisinage et la dynamisation économique. Je pensais avoir été clair sur la question de la diversification commerciale car c'est vraiment ce qui caractérise le 11^e arrondissement, et l'enquête de l'APUR le démontre. Nous n'avons pas de bars ou de cavistes nouveaux à tous les coins de rue. Dans le 11^e arrondissement, nous avons des boulangers, six poissonniers, des bouchers, des merceries, etc. Nous essayons d'avoir des commerces de qualité et aussi divers que possible qui correspondent à l'aspiration des habitants de notre arrondissement. Je ne reviendrai pas sur la loi Pinel, ni sur la question des brocantes.

Sur la question du voisinage, sachez que M. François VAUGLIN, M. Stéphane MARTINET et moi-même prenons ce sujet à bras-le-corps depuis longtemps. Nous avons été amenés à le traiter à divers degrés. Une commission des débits de boissons se réunit dans le 11^e arrondissement. Elle le fera bientôt avec la Préfecture de police et les associations qui gèrent un certain nombre d'établissements de nuit. Sachez que s'il y a bien un sujet sur lequel nous sommes plus que stricts, c'est bien celui-là. Dans ces quartiers, nous veillons à ce que de nouveaux établissements s'installent mais pas uniquement des bars. Ce quartier évolue. J'y habite et je le vois changer. Je pense donc que c'est un mauvais procès qui est fait sur cette question.

Mon collègue Adrien TIBERTI a parlé du dynamisme économique. Je vous rappelle que le label « Fabriqué à Paris » émanait d'une mission d'information et d'évaluation et qu'il a été repris par l'ensemble des membres. Aujourd'hui, il fédère toutes les tendances politiques et je pense que c'est très bien. La qualité vise avant tout à faire en sorte que cette création puisse se faire à Paris et être valorisée et reconnue en tant que telle. Je pense que les touristes sont sensibles aux produits fabriqués à Paris.

Les Marchés de l'art et de la création du 11^e et du 15^e fonctionnent bien. Les gens sont contents de découvrir des artistes tout au long de l'année, tout comme au Salon de l'artisanat.

M. Luc LEBON a répondu sur la question du stationnement. Je dirai un petit mot sur les places de livraison : M. François VAUGLIN, M. Florent HUBERT et moi-même sommes très attentifs au respect et à l'installation des places de livraison, y compris lorsque des travaux sont menés. Je vous ai trouvé un peu discret sur le boulevard Voltaire ce soir car cela se passe très bien. Vous avez pu observer que les travaux s'effectuent en respectant les délais et en liaison avec les commerçants que nous rencontrons. Ils nous félicitent régulièrement pour le travail qui est mené. Les travaux continuent et nous nous situons dans la partie directement concernée. Là aussi, il y a des espaces de livraison et des espaces élargis qui permettent aux gens d'aller encore plus facilement chez les commerçants et ceux-ci en sont très contents.

Je ne répondrai pas à Mme MOREL. Je souhaitais qu'en tant que présidente, elle puisse prendre la parole. Mais il est vrai que la force du 11^e arrondissement, comme évoqué par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF et M. Adrien TIBERTI, réside dans les commerces indépendants. Je disais que le 11^e était l'arrondissement le plus dynamique avec le 4^e, mais il y a une différence : le 11^e s'illustre par la diversité et les commerces indépendants. Dans le 4^e, on voit ce qui est arrivé à la rue des Archives, avec des grandes enseignes et des franchises qui ne sont pas forcément à l'image et à destination des habitants de l'arrondissement. C'est une force que nous avons, que nous entretenons et que nous développons dans notre arrondissement et que nous souhaitons encore développer.

Je remercie M. MIKHAÏLOFF de ses propos, même s'il ne m'a pas entendu. Je pourrai m'en entretenir avec vous cher Jean-Christophe à l'occasion d'un déjeuner chez un commerçant du 11^e. Je tenais également à vous rendre hommage parce que vous avez été mon prédécesseur en la matière, et il s'agit d'un travail d'équipe et de longue haleine.

Je voudrais dire un petit mot pour remercier Mme Marion Martel qui travaille à mes côtés. Elle rencontre régulièrement toutes les associations. Je voulais également remercier Mme Lola Lemoine qui travaille avec M. Florent Voisin sur la question des terrasses, sujet ô combien compliqué. C'est un travail d'équipe et je suis très content que nous ayons eu ce débat ce soir car l'activité, telle que nous l'avons présentée, est économique. Et qui dit activité économique dit création d'emplois. Tous les commerces qui s'installent dans le 11^e arrondissement aujourd'hui sont des créateurs d'emplois à court ou à moyen terme. On conserve une authenticité des quartiers en faisant en sorte que le commerce soit un élément fort pour développer et favoriser le vivre ensemble. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse globale et pour tout le travail conduit sur cette belle délégation. Ce travail est polyvalent puisqu'il consiste aussi bien en un dialogue quotidien avec les commerçants, leurs associations, les services qui organisent leur travail, qu'en tout ce qui relève de l'animation et de la dynamisation de ce secteur, avec notamment les illuminations et les salons. Merci et bravo pour ce travail essentiel.

Le commerce dans le 11^e est le réseau vital qui irrigue nos quartiers. Quand le commerce se porte bien, les quartiers sont vivants, et quand il va moins bien, ils souffrent. Nous le voyons tout particulièrement dans certaines parties de cet arrondissement. En tout cas, nous avons le sentiment qu'il va de mieux en mieux. Il faut arriver à trouver l'équilibre entre le développement du commerce (et du tourisme) et la tranquillité des riverains. Mais il me semble que nous arrivons à progresser sur ce sujet aussi.

Merci pour cette communication importante que nous n'avions pas encore eu l'occasion de faire devant le Conseil d'arrondissement. Il nous semblait nécessaire qu'elle puisse être faite. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la dernière séance qui vous a été transmis par les voies usuelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Maire : « Nous avons d'autres communications qui concernent des délibérations regardant notre arrondissement mais relevant de la compétence du Département de Paris. Les projets de délibération suivants seront examinés lors du prochain Conseil de Paris en formation de conseil départemental. »

2018 DASCO 12-G Collèges publics - Participations (199 663 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018

M. le Maire : « Dans le 11^e arrondissement, le collège Lucie Aubrac aura une subvention de 1.082 € pour l'achat de matériel de peinture pour la réfection de la loge du collège. Le collège Anne Frank aura 2.700 € pour l'achat de matériel et fournitures pour divers travaux d'entretien. »

2018 DASCO 15-G Collèges publics - Dotations complémentaires et subvention (41 998 euros), subventions (341 379 euros dont 298 590 euros au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374 857 euros)

M. le Maire : « Le collège Lucie Aubrac aura une subvention de 31.583 € pour la modernisation de l'escalier qui conduit à la demi-pension (accès au réfectoire, garde-corps et portail). Le collège Alain Fournier aura une subvention de 20.892 € pour la modernisation des bureaux administratifs et des couloirs. »

2018 DASES 115-G Subventions (655.201 euros) au bénéfice de 9 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies - Conventions et avenants

M. le Maire : « Les Restos du Cœur et des Relais du cœur de Paris, qui œuvrent notamment dans le 11^e, sont concernés par ce projet de délibération. »

2018 DASES 130-G Subventions (66 000 euros) à 7 associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits

M. le Maire : « La Fédération du Secours populaire du Département de Paris est concernée par ce projet de délibération, notamment pour les actions menées dans le 11^e arrondissement. »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Affaires Scolaires

2018 DASCO 38 Caisse des Écoles (11e) - Subvention (228.341 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

M. le Maire : « Nous en arrivons aux délibérations qui ont fait l'objet d'une inscription. La première est relative à la Caisse des écoles du 11^e. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va présenter le projet. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une subvention de 228.341 € pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Les Caisses des écoles de la Ville de Paris mettent en œuvre, durant les vacances scolaires, des séjours à destination des enfants parisiens. Afin de soutenir cette démarche, la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) subventionne en partie ces séjours complémentaires du dispositif des vacances Arc-en-Ciel qu'elle met en œuvre.

Le financement est calculé de manière différenciée suivant des critères qui permettent à la fois de garantir une homogénéité des séjours proposés par la Ville de Paris mais aussi de promouvoir une offre sociale importante.

Les critères sont les suivants :

- Le séjour est labellisé ou non « Arc-en-Ciel ». Ce label est délivré aux séjours se déroulant l'été, dont la durée est de 5 à 8 jours ou 10 à 14 jours, et qui appliquent la grille tarifaire des vacances Arc-en-Ciel organisées par la Direction des Affaires Scolaires.
- La subvention est en outre pondérée en fonction de la part des établissements scolaires du premier degré classés en éducation prioritaire au sein de chaque arrondissement.

Le montant alloué à chaque Caisse est calculé sur la base d'un recensement des séjours de la Caisse des écoles considérés pour l'année 2017. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de subventionner la Caisse des écoles du 11^e arrondissement à hauteur de 228.341 €, soit 400 séjours. Et 40 séjours ont été rajoutés grâce à l'intervention de la DASCO. »

M. le Maire : « Et de M. Patrick BLOCHE. Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire. Merci de cette présentation. Comme vous nous l'avez indiqué, la subvention attribuée aux Caisses des écoles pour l'organisation de séjours de vacances est calculée à partir du nombre de séjours organisés sur l'année précédente, donc en 2017. Le tarif accordé par jour et par enfant est ensuite majoré selon le nombre d'établissements

de premier degré en éducation prioritaire dans l'arrondissement et selon la labellisation « Arc-en-ciel » ou non de ce séjour. Cette subvention accordée aux Caisses des écoles afin de permettre de mettre en œuvre des séjours à destination des enfants parisiens vient compléter le dispositif des séjours « Arc-en-ciel », également organisés par la Mairie centrale.

En début d'année, la Mairie de Paris a décidé de supprimer les séjours « Arc-en-ciel » qu'elle organisait, prétextant notamment la diminution continue depuis 2001 (de 11 000 à 4 200 enfants en 2017) alors que, au contraire, ces séjours sont un gage de mixité sociale et permettaient notamment aux familles les plus défavorisées de faire partir leurs enfants à moindres frais : 10,60 € à 288,70 € pour 5 jours, et de 25,44 € à 692,88 € pour 12 jours. Face à la contestation des parents (une pétition a recueilli près de 14 000 signatures) et des élus, la Mairie a fini par reculer et a rétabli les séjours « Arc-en-ciel ».

Nous voterons donc cette subvention qui vient en aide aux familles dont les enfants ne peuvent pas toujours partir en vacances. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Qui souhaite intervenir ? Je crois que M. Patrick BLOCHE souhaitait réagir. »

M. BLOCHE : « L'intervention de Mme SPINNEWEBER sent un peu le réchauffé, si j'ose dire. Nous avons d'ores et déjà passé le cap des inscriptions pour les séjours « Arc-en-ciel » qui, comme cela a très bien été expliqué par Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, sont proposés d'une part par la Ville de Paris, et d'autre part par un certain nombre de Caisses des écoles dont celle du 11^e arrondissement.

Nous nous trouvons pour l'été 2018 avec une très belle offre de séjours qui durent environ une douzaine de jours. On dénombre ainsi, si on fait le total Ville de Paris et Caisse des écoles, 4 000 séjours. Il y a également une offre supplémentaire, qui n'existait pas précédemment, d'un millier de mini-séjours de 5 jours pour les centres de loisirs. L'offre proposée pour cet été est donc plus importante que celle proposée l'été dernier.

Le quotient familial s'applique avec une priorité aux enfants scolarisés en éducation prioritaire puisque le principe des séjours « Arc-en-ciel » est de permettre aux enfants, dont les parents n'ont pas les moyens de leur offrir des vacances, de pouvoir partir. Ce dispositif a de beaux jours devant lui et fonctionnera à plein régime l'été prochain. »

M. le Maire : « Bien. Tout le monde va être rassuré et va ainsi pouvoir voter cette subvention. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

Familles et Petite Enfance

2018 DFPE 133 Subvention (113.595 euros) et avenant n°2 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11^e) pour une crèche collective multi-accueil (11^e)

M. le Maire : « J'ai reçu un nouveau pouvoir, celui de M. Christian SAINT-ETIENNE qui le donne à M. Jacques LEFORT. Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour ce projet de délibération. »

Mme KIELEMOËS : « Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du vote de l'avenant n°2 à cette convention. Cette délibération fixe la subvention municipale pour l'année 2018. L'association Mosaïque, l'Atelier des enfants remplit les conditions qui lui sont posées par la Mairie de Paris à savoir : accueillir des enfants de l'arrondissement tous les jours de la semaine, optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation, nous tenir au courant des enfants qu'ils accueillent, et participer aux commissions d'attribution. Il est proposé de fixer la subvention 2018 à 113.595 €. Étant donné qu'il s'agit de la deuxième année d'une convention qui dure trois ans, je vous engage, chers collègues, à bien vouloir voter cette subvention. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. À l'occasion de cette délibération, je souhaite attirer votre attention sur une difficulté que rencontre la crèche Mosaïque qui a emménagé dans les locaux neufs de la RIVP, rue de la Folie-Méricourt. Cet établissement a la chance de bénéficier d'une courette intérieure de quelques mètres carrés, mais qui est malheureusement inutilisable. En effet, depuis cet hiver, elle est engorgée d'eau et c'est aujourd'hui un tas de boue sur lequel rien ne pousse. Il est évidemment impossible d'y organiser des activités, en particulier des activités de jardinage.

Malgré les multiples courriers à la RIVP, les parents et la direction n'ont aucun retour. Je souhaite donc que notre équipe municipale intervienne pour faciliter les relations avec le bailleur afin de demander que des études soient entreprises pour comprendre les raisons de ce problème et que des travaux d'aménagement soient entrepris rapidement. La végétalisation pour les tout-petits doit être une de nos priorités. Les pics de chaleur sont à craindre cet été. Il est nécessaire que cette crèche devienne un véritable oasis de verdure comme nous le souhaitons tous autour de cette table. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Dominique KIELEMOËS va vous répondre. »

Mme KIELEMOËS : « Nous avons été informés par Mme Joëlle MOREL. Plus exactement, j'ai été mise en copie d'un mail envoyé à Monsieur le Maire. Il aurait été plus facile et rapide de réagir si le directeur de l'établissement nous avait contactés directement, moi en tant qu'adjointe au Maire déléguée à la petite enfance, ou bien M. Julien KEIME, qui est en charge de ces questions à la Mairie du 11^e arrondissement.

Cette crèche a été inaugurée en septembre 2016. Nous l'avons visitée avec Monsieur le Maire et M. BLOCHE il y a environ un an. Il n'y avait absolument aucun problème. Le premier hiver s'est passé sans aucun souci. Je ne doute pas que le directeur ait multiplié les courriers à la RIVP, mais nous n'avons eu absolument aucune connaissance de ce problème.

Maintenant que nous en avons connaissance, nous nous sommes bien sûr emparés de la question. Monsieur le Maire a saisi la RIVP et nous attendons incessamment sa réponse. La nouvelle cheffe de bureau des partenariats, Mme Sybille RONCIN, a pris contact avec le directeur de l'établissement et l'architecte pour voir d'où vient le problème. Bien entendu, chers collègues, nous vous tiendrons informés, sachant que les jardins de crèches et la végétalisation sont effectivement des points auxquels nous sommes très attentifs. Je me réjouis que tous les élus de

l'arrondissement soient aussi attentifs à tous les problèmes des crèches. J'espère qu'il en est ainsi pour tous et tout le temps. »

M. le Maire : « Bien sûr. Merci. Nous avons le même objectif : essayer de refaire pousser des plantes dans cette crèche. Merci à tous. Je vous propose de voter. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

Attractivité et Emploi

2018 DAE 56 Subvention (4 500 euros) à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11^e arrondissement (les 4A) (11^e)

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Philippe DUCLOUX pour présenter ce projet de délibération.

M. DUCLOUX : « Merci Monsieur le Maire. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer le Salon de l'artisanat, événement phare dans le 11^e arrondissement et à Paris. J'ai déjà dit que nous organisons cet événement en lien avec l'association des 4A dont la présidente est Anne BRANDY, Maire adjointe honoraire de notre arrondissement. Son siège est situé au 4 rue Jean-Pierre Timbaud. Cette année, nous avons souhaité rendre hommage à l'association des photographes parisiens. Au-delà des photos présentées, il y avait un travail de démonstration. Le salon s'est tenu du 1^{er} au 4 février 2018 dans la salle Olympe de Gouges. Environ 6 000 personnes sont venues.

M. François VAUGLIN et moi souhaitons que, parmi les exposants, il y ait une majorité de Parisiens, et plus spécifiquement du 11^e arrondissement. Tout à l'heure, j'évoquais également le CFA de la Bonne Graine qui a une part essentielle dans la transmission de la mémoire du savoir-faire. Il ne s'agit pas seulement d'un salon d'exposition mais aussi de démonstration et de transmission. Cette année a été une très belle réalisation.

Le projet de délibération sur lequel je rapporte vise à attribuer une subvention de 4.500 €. Elle est identique chaque année depuis longtemps. Elle vise à permettre l'organisation de cette manifestation emblématique pour la sauvegarde et l'entretien de cette mémoire de l'artisanat, de la création et du savoir-faire qui sont à l'image de notre arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Mon intervention portera sur cette délibération et la suivante qui vise l'association Terramiques. Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre du 11^e arrondissement voteront bien entendu cette délibération. La défense de l'artisanat et des artistes dans le 11^e arrondissement est importante. Nous avons la chance de bénéficier d'une véritable « marque de territoire » que constitue le faubourg Saint-Antoine, et au-delà l'ensemble de l'arrondissement, en matière d'excellence artisanale.

Cependant, je voulais profiter de cette délibération pour souligner un certain nombre de difficultés que rencontrent les artisans du 11^e. On sait qu'il y a une vraie dynamique dans l'arrondissement en faveur des métiers de la main : nous avons six centres de formation des

apprentis et plus de 3 000 entreprises artisanales pour 154 000 habitants. Cela nous place en huitième position à Paris. Mais il y a encore énormément de choses à faire pour arriver à favoriser l'écllosion, ou la ré-écllosion, de ce savoir-faire dans notre arrondissement eu égard aux enjeux du XXI^e siècle qu'ils doivent affronter.

Il y a notamment le fait que la formation pose parfois un certain nombre de difficultés : par exemple, les lycées techniques ne sont pas tous remplis. Peut-être que le CFA de la Bonne Graine l'est correctement, mais d'autres établissements du 11^e souffrent de ne pas être suffisamment remplis d'étudiants alors que certains d'entre eux offrent des métiers et des carrières tout à fait passionnants. Si ces lycées techniques ne sont pas assez bien remplis, c'est peut-être parce que ce secteur souffre d'une image dévalorisée auprès des jeunes. Nous, les élus, avons une vraie action à mener.

Le deuxième sujet concerne la modernisation. Il faut que ces métiers soient plus ouverts aux nouvelles technologies comme le numérique. Nous avons dans le 11^e arrondissement des pépinières de start-up qui pourraient être davantage ouvertes sur ces métiers de la main. Elles sont généralement orientées vers des métiers de services (à la personne ou commerciaux). Nous pourrions, par exemple, essayer de favoriser des passerelles entre des écoles de commerces, qui sont des pépinières d'idées, et les lycées techniques du 11^e arrondissement, où ces idées pourraient être mises en œuvre.

Voici quelques idées pour que ces établissements soient mieux remplis grâce à une image mieux valorisée auprès des jeunes et une modernisation de ces métiers.

Je rajouterai trois autres points que j'ai cités tout à l'heure :

- Les baux. Les loyers sont très chers dans le 11^e arrondissement. Je ne suis pas sûr que les locaux offerts par la SEMAEST, notamment dans la Cour de l'industrie, produisent des loyers qui soient toujours à hauteur du marché. On me rapporte qu'ils sont parfois plus élevés et cela peut poser un certain nombre de difficultés aux locataires de ces lieux.
- Les transports. Il faut trop de temps pour livrer dans l'ouest et le centre de Paris. De plus, un certain nombre de problèmes de stationnement au départ et à l'arrivée font que le rayon de chalandise pour ces artisans se réduit.
- L'attractivité. Nous n'allons pas refaire le débat mais il est effectivement important que l'Est parisien retrouve une attractivité touristique, de façon à ce que nous puissions aider ces artisans à valoriser leur savoir-faire. Puisque nous allons rénover la rue du Faubourg Saint-Antoine, il faudrait que ce soit l'occasion d'y flécher les arrières-cours pour montrer aux touristes qui s'attarderaient sur la place la Bastille qu'ils peuvent rentrer et aller voir tous ces ateliers cachés afin de découvrir ce savoir-faire dont nous pouvons être fiers. »

M. le Maire : « Bien. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « Sachez que sur l'aspect éducatif et sur la question des apprentis, lorsque j'évoque le CFA de la Bonne Graine, c'est parce qu'il est emblématique et qu'il est rempli. Il y a même des gens qui y sont en reconversion professionnelle et nous avons eu la chance de les accueillir au sein du salon.

Nous pouvons citer d'autres lycées comme Paul Poiret, le lycée de la mode. Nous sommes un certain nombre à siéger dans ces établissements. Je suis un peu déçu car j'ai siégé pendant longtemps au lycée Paul Poiret, mais une réforme administrative fait que qu'il y a davantage d'élus

de la Région que de la Ville. Cet établissement fait également le plein. Je souhaite citer également d'autres lycées comme Marcel Deprez ou Turquetil.

Il y a aussi une structure emblématique de la Ville : les Ateliers de Paris. Ils sont à la fois présents dans le faubourg Saint-Antoine et la rue Faidherbe. Ils accueillent, pendant une durée précise, un certain nombre d'artistes et artisans qui ensuite viennent nous voir pour trouver des locaux. Cette démarche menée par la Ville de Paris, et dans le 11^e arrondissement en particulier, s'étend sur le long terme. Le Salon de l'artisanat et des métiers d'art a une dimension intergénérationnelle. Quand je parlais de la transmission de la mémoire, je pensais également aux vocations et aux savoir-faire.

Pour le reste, je suis assez d'accord avec ce que vous avez dit. Il faut valoriser les études afin qu'un certain nombre de gens puissent pratiquer l'activité qu'ils souhaitent. C'est pour cela que j'ai insisté sur l'importance de la reconversion. Des chefs d'entreprise peuvent décider un jour de devenir doreur ou tapissier, et des établissements comme le CFA sont là pour les aider. Nous soutenons ces structures et nous faisons en sorte de pouvoir leur laisser de la place au sein du Salon de l'artisanat. C'est donc une démarche globale que nous menons. Je suis sûr que nous sommes tous convaincus de la nécessité d'agir de la sorte. »

M. le Maire : « Absolument. Je crois que les formations professionnelles dans notre arrondissement ne souffrent pas particulièrement de difficultés de recrutement, bien au contraire, et c'est fort heureux. Mon seul vœu est que les élèves sortant de ces formations puissent rester à Paris, voire s'installer dans le 11^e arrondissement.

Je vais vous proposer de voter cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2018 DAE 60 Subvention (3 000 euros) à l'association Terramicales (11^e)

M. le Maire : « M. LEFORT, votre intervention portait aussi sur Terramicales, si j'ai bien compris. Nous pouvons donc la voter considérant que le débat a eu lieu. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2018 DAE 74 Subventions (90.000 euros) et conventions avec 9 structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne

M. le Maire : « Je vais donner la parole à M. Jean-Pierre CORSIA pour présenter ce projet. »

M. CORSIA : « Merci Monsieur le Maire. La Ville de Paris a pris conscience de la nécessité de développer de nouvelles réciprocitys entre les territoires urbains et ruraux. C'est pour cela qu'en

2017, elle a signé avec l'Association des Maires ruraux de France et la Métropole du Grand Paris, une déclaration commune pour la résilience et la transition écologique des territoires.

La Ville de Paris avait anticipé ce contexte et a lancé un premier appel à projets intitulé « Paris-Campagne » en 2017 afin de soutenir des structures de l'économie sociale et solidaire pour mettre en œuvre des projets concourant à établir une solidarité entre Paris et les territoires ruraux avoisinants. Cette approche fait écho à la volonté de la Ville de Paris de participer à l'émergence d'une nouvelle économie agricole où les circuits courts, la proximité, les pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et l'économie circulaire seront garants de meilleures conditions de travail et de vie pour les agriculteurs, d'une protection de l'air, des sols et des ressources en eau, et de produits de meilleure qualité pour les consommateurs.

Suite au succès de cette première édition, un second appel à projet « Solidarité Paris-Campagne » a été lancé en février 2018.

Parmi les neuf structures lauréates, l'Accorderie du Grand Belleville a été désignée. Elle agit contre la pauvreté et l'exclusion en organisant entre ses membres un système d'échange de services, avec le temps comme seule monnaie d'échange. L'Accorderie souhaite permettre à ses membres de découvrir la permaculture en participant à des visites d'exploitations et à des ateliers de maraîchage dans la Plaine des Bordes, un espace de 45 hectares dédié à l'agriculture périurbaine à Chennevières-sur-Marne, dans le Val-de-Marne. Elle a également mis en place un groupement d'achat pour fournir aux accordeurs/accordeuses la possibilité de se fournir en panier fruits et légumes bios. Ces paniers sont issus de l'activité de maraîchage d'une entreprise d'insertion Val-de-bio Île-de-France. Il s'agit donc d'une économie circulaire très vertueuse.

Il vous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec l'Accorderie une convention qui prévoit une subvention de fonctionnement de 10.000 € au titre de l'année 2018. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du deuxième appel à projets pour soutenir les territoires ruraux avoisinants Paris, notamment dans le cadre de la stratégie d'alimentation durable adoptée au dernier Conseil de Paris. Par ailleurs, nous soutenons les initiatives des Accorderies et nous en votons régulièrement les subventions.

Toutefois, dans le projet présenté, nous pouvons nous interroger sur la nature du financement qui, a priori, permettra aux membres de l'Accorderie du Grand Belleville de visiter la ferme des Bordes. Une nouvelle fois, nous regrettons le manque d'informations qui nous permettraient d'apprécier la validité de la subvention sollicitée. 10.000 €, c'est une vraie somme. Il serait nécessaire de savoir a minima combien de visites, de participants et à quel coût cette subvention est destinée à participer.

Par ailleurs, nous renouvelons notre demande de présenter une synthèse des diverses subventions proposées pour une même association, sachant que dans ce même conseil une subvention de fonctionnement de 20.000 € est sollicitée en délibération 2018 DDCT 81 pour l'Accorderie du Grand Belleville. En conséquence, nous nous abstenons sur ce vote. »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a demandé à intervenir. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Je souhaite intervenir parce que cette délibération ouvre véritablement une nouvelle ère qui transforme nos modes de consommation, nos rapports

à la nature et à l'alimentation. Je remercie tout particulièrement Mme Anne HIDALGO et les adjointes Mme Célia BLAUDEL et Mme Antoinette GUHL, qui œuvrent pour que les plans que nous votons depuis le début de la mandature se concrétisent. Je fais référence au Plan climat évidemment, au Plan économie circulaire, mais aussi à la Stratégie résilience de Paris, la stratégie de Paris pour une alimentation durable. À travers cette délibération, nous engageons concrètement la Ville de Paris dans la transition écologique. Nous agissons avec la société civile au plus près des habitants.

M. CORSIA a fait référence à l'Accorderie du Grand Belleville, qui est une association qui œuvre depuis maintenant plusieurs années dans le quartier Politique de la ville, et qui mène un travail exemplaire. Je reprendrai d'ailleurs la parole tout à l'heure sur la délibération autour de l'Accorderie du Grand Belleville.

Je voudrais également mettre en avant l'association «What the Food », qui propose d'encadrer un étudiant d'AgroParisTech qui réalisera une étude sur la transformation des méthodes culturelles en zone périurbaine. Il s'appuie tout particulièrement sur l'exemple du Triangle de Gonesse.

Je vais aussi mettre en avant l'association Pépins Production, qui est également implantée dans le 11^e arrondissement. Elle agit sur le toit du bâtiment EDF, rue de Chanzy, à travers l'appel à projets Parisculteurs. L'association a créé une pépinière de quartier afin de permettre la production de jeunes plantes adaptées aux caractéristiques du milieu urbain et cultivées de manière écologique. Ces trois associations agissent tout particulièrement dans le 11^e et je souhaite que nous les aidions au maximum afin qu'elles se développent le plus rapidement possible. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA pour répondre. »

M. CORSIA : « Je précise qu'il s'agit d'un appel à projets. Cela veut dire qu'un certain nombre de projets ont été étudiés, que différents critères ont été regardés, et que nous avons décidé de ceux qui étaient les plus innovants. Quelle est l'innovation au niveau de l'Accorderie du Grand Belleville ? C'est une association qui, comme les systèmes d'échanges locaux ou les monnaies locales, permet à des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion de pouvoir avoir des échanges au niveau du temps, du savoir et des compétences. L'association aurait pu continuer à ne pratiquer que ces échanges, mais elle a décidé d'aller plus loin. Ils sont allés au-delà de Paris pour visiter des terrains agricoles et mettre en place un groupement d'achat afin de fournir des paniers bios à des personnes qui n'avaient pas accès à ces produits de qualité. Nous sommes en présence d'un dispositif économique expérimental qui a une certaine valeur. Je pense que 10.000 € ce n'est pas trop pour permettre la mise en place d'un tel projet. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je trouve effectivement qu'il y a toutes les raisons de s'enthousiasmer pour ce type d'initiative et cette nouvelle orientation. Je vous propose donc de voter cette délibération. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité

Démocratie, Citoyen.ne.s et Territoires

2018 DDCT 78 Subventions (116 000 euros) et conventions à 18 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers prioritaires – Espaces Publics 2018

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA pour la présentation de ce projet. »

M. CORSIA : « La Ville de Paris a fait des quartiers populaires sa priorité. Dans la continuité de la politique menée depuis 2001, cet engagement pour une ville fondée sur l'égalité de ses territoires et la solidarité de ses habitants, se traduit en actes jour après jour.

L'ensemble des directions de la Ville mobilise des moyens en investissement et en fonctionnement importants en faveur de ces quartiers. En complément des démarches existantes, la Ville a souhaité renforcer encore son action et mettre en place cette année 2018 un soutien spécifique aux projets d'amélioration du cadre de vie et d'occupation positive de l'espace public dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité menées dans les quartiers populaires. Ces projets sont de plusieurs types :

- animation de l'espace public
- sensibilisation à la propreté, au tri ou opérations de grand nettoyage participatif
- embellissement et végétalisation de l'espace public ou des espaces communs
- concertations permettant de définir des aménagements et/ou des usages, notamment avec les enfants et les jeunes.

Il vous est ainsi proposé d'attribuer des subventions à 18 associations, pour un montant global de 116.000 €, dont 8.000 € pour Le Picoulet-Mission populaire XI^e et l'action « Rue aux enfants, Rue pour tou.te.s dans la rue Robert Houdin ».

Ce projet a pour objectif de faire de la rue Robert-Houdin un lieu ressource, régulièrement animé tant par les acteurs du quartier que les habitants eux-mêmes, favorisant la rencontre et l'appropriation de l'espace public. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT s'est inscrit pour intervenir. »

M. LEFORT : « Il était temps de s'intéresser à la rue Robert Houdin. Les gens qui y habitent nous disent qu'elle est invivable à cause de la saleté, et que les dealers y sont de plus en plus nombreux. Ils sont parfois repoussés vers le petit théâtre de Belleville ou le square Jules-Verne. Il y a à cet endroit des nuisances continues. Les riverains qui les subissent sont issus de la diversité ou des ex-pays de l'URSS. Les mafias tunisiennes et ukrainiennes s'affrontent parfois dans la rue elle-même. Je pense, effectivement, qu'il était temps d'avoir une action s'intéressant de très près à ce quartier. Cela est également lié à l'action qui n'a que trop tardé autour du gymnase de l'Orillon.

Bien entendu, les élus du groupe d'Union de la droite et du centre voteront cette délibération, mais je ne sais pas si elle sera suffisante eu égard aux difficultés que rencontrent les riverains à cet endroit. »

M. le Maire : « Bien. Je rappelle que, comme élu de la République, nous sommes porteurs d'une parole qui se doit d'être responsable et de correspondre à la réalité. Je trouve que nous nous en sommes un peu éloignés avec l'intervention que nous venons d'entendre.

Le gymnase Berlemont fonctionne bien aujourd'hui. La rue Robert Houdin a fait l'objet des attentions particulières de M. Georges SARRE, de M. Patrick BLOCHE et de moi-même pour faire en sorte que la tranquillité y soit garantie. Ce projet de délibération nous permet d'aller au-delà de cet objectif, et il y a toutes les raisons de s'en féliciter. Franchement, je ne comprends pas l'état d'esprit qui a pu prévaloir à une telle intervention, d'autant plus que j'ai entendu que cette délibération allait être votée favorablement.

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Formidable. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2018 DDCT 81 Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14^e, 18^e et 19^e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e-11^e-20^e)

M. le Maire : « Je redonne la parole à M. CORSIA pour présenter cette délibération. »

M. CORSIA : « Les Accorderies sont à l'honneur. C'est un concept d'échange de services qui regroupe, sur un territoire, toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie, le temps : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction sur la nature des services (dépannage informatique, traduction, formations, aide pour une déclaration d'impôts, arrosage de plantes pendant les vacances). Depuis le lancement des quatre Accorderies parisiennes, ces projets cherchent à toucher les habitants en situation de précarité pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien, et pour leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage, de nature à rompre leur isolement.

L'année 2017 a été une année de transition pour les Accorderies parisiennes, puisque initialement portées par des structures existantes (associations, régies de quartier, centres sociaux), trois d'entre elles se sont autonomisées et se sont constituées en association. En parallèle, ces structures ont travaillé avec la CAF pour être agréées Espaces de Vie Sociale (EVS).

L'Accorderie du Grand Belleville (10^e, 11^e, 19^e et 20^e arrondissements) a été portée jusqu'à l'été 2017 par le centre social et culturel « La Maison du bas Belleville » de l'association Crescendo, et s'est constituée en association autonome « Accorderie du Grand Belleville » en juillet 2017. Elle a intégré en janvier 2018 de nouveaux locaux rue des Panoyaux.

En 2018, l'objectif de l'Accorderie est de se développer dans ce nouveau contexte, à travers de nouveaux partenariats et projets, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Le local dont elle dispose permettra également d'organiser des événements, mais pourra aussi être mis à disposition d'autres associations et permettre ainsi les échanges sur des projets.

Il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 20.000 € en faveur de L'Accorderie du Grand Belleville. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL s'est inscrite pour intervenir. »

Mme MOREL : « Je souhaite redire quelques mots sur les Accorderies qui sont un système tout particulièrement intéressant et novateur. Il y a 39 Accorderies, dont 4 à Paris. Comme l'a dit M.

CORSIA, elles ont vécu une année de transition puisqu'elles se sont transformées. Certaines étaient rattachées à des associations, à des régies de quartier, ou à un centre d'action sociale. Aujourd'hui, elles sont plus autonomes. C'est la raison pour laquelle je souhaitais dire quelques mots sur ce mode de fonctionnement.

L'Accorderie du Grand Belleville a embauché récemment un salarié. Elle a déménagé dans le 20^e arrondissement. Elle fait maintenant face à un loyer assez important, même s'il est moindre que la moyenne. La structure financière de ce type d'association reste très fragile. À ce titre, je souhaite véritablement que nous puissions l'aider. L'Accorderie du Grand Belleville fêtera bientôt ses 5 ans. Je vous donne rendez-vous pour fêter cet anniversaire. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jean-Pierre CORSIA va reprendre la parole. »

M. CORSIA : « Je voudrais juste apporter une information pour ceux qui veulent en savoir plus : l'Accorderie inaugure ses locaux le 15 juin à 18 h. Bienvenue à ceux qui souhaitent s'y rendre. »

M. le Maire : « Tous à l'Accorderie le 15 juin à 18 h ! Merci beaucoup. Je vous propose de voter. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2018 DDCT 110 Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil

M. le Maire : « M. Luc LEBON a la parole. »

M. LEBON : « Merci. Je crois que c'est la première fois au cours de cette mandature que nous allons rapporter une délibération liée aux questions européennes devant ce Conseil d'arrondissement. Elle concerne une convention avec l'Union Européenne pour encourager la mobilité des citoyens européens et notamment les aider à mieux s'insérer dans leur ville d'accueil. Un certain nombre de villes de différents pays de l'Union européenne ont participé à cet appel à projets. On propose ici de faciliter trois aspects de la mobilité des citoyens européens : l'accès au vote, les inscriptions dans les écoles, et la participation active dans leur ville d'accueil.

C'est l'occasion de rappeler que c'est aux citoyens de s'approprier l'Union et de la faire vivre. Tout ce qui peut permettre aux citoyens de mieux se l'approprier et s'y déplacer nous semble très favorable. Merci »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Ce projet de l'Union Européenne vise à faciliter l'installation des citoyens communautaires d'un État membre à un autre État membre, en l'occurrence en France pour ce qui nous concerne. À une époque où nous avons besoin de créer plus d'Europe à l'intérieur de nos quartiers, cela nous semble pertinent. Nous allons donc voter cette délibération, avec toutefois une interrogation sur la façon dont les arrondissements seront associés à l'attribution et

à l'usage de cette somme. Ce n'est pas précisé dans les documents qui nous ont été remis et il nous paraît tout à fait utile de le verser au débat de ce soir. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je me demandais tout simplement si les populations Roms de citoyenneté bulgare ou roumaine étaient comprises dans ce dispositif car elles ont été bien souvent (en tout cas dans notre pays) discriminées et mal accueillies. Je me rappelle d'ailleurs des propos inqualifiables d'un ministre de l'Intérieur, ancien Premier ministre. Ces populations n'ont pas pu faire valoir leurs droits de citoyen européen dans bien des cas. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. M. Luc LEBON va répondre. »

M. LEBON : « Tous les citoyens de l'Union, quels qu'ils soient, sont éligibles à ce genre de dispositif et notamment ceux qui connaissent le plus de difficultés d'insertion. C'est notamment pour cette raison que l'aspect de la scolarisation est spécifiquement mentionné dans les axes à développer, cela n'a pas dû vous échapper. C'est un projet qui est actuellement décliné au niveau parisien. Comme la gestion des personnels reste une compétence de la Ville de Paris, je confirme que la déclinaison se fait au niveau parisien. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de voter. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

Propreté et Eau

2018 DPE 26 Subventions (161.660 euros) et conventions avec 9 associations gestionnaires de recycleries

M. le Maire : « M. Luc LEBON a de nouveau la parole. »

M. LEBON : « Dans l'objectif du Plan zéro déchet et, plus précisément, dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, l'objectif est de réduire de 10 % les déchets ménagers entre 2010 et 2020. Un certain nombre d'actions ont été déclinées, dont un axe qui vise à soutenir les activités des recycleries. Neuf associations vont bénéficier de subventions dans ce cadre, dont La Petite Rockette qui mène depuis maintenant longtemps une action exemplaire sur ce sujet dans l'arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. David BELLIARD a souhaité intervenir. »

M. BELLIARD : « Merci Monsieur le Maire. Depuis 2014, nous soutenons activement le réemploi à Paris avec un objectif : créer une ressourcerie par arrondissement. C'est un projet ambitieux qui se fait en lien avec le réseau des ressourceries d'Île-de-France et qui a donné lieu à des enveloppes d'amorçage de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) lors de la création. Ces activités de réemploi répondent à la fois à un besoin de nombre de nos concitoyens et à une aspiration de ces derniers à soutenir les activités d'économie circulaire.

Toutefois, pour des raisons de réduction budgétaire, quand on observe plus en détail les financements accordés à ces structures, on note un certain nombre de difficultés liées à une

forme d'incohérence, notamment pour les subventions liées aux dépenses de fonctionnement, avec un phénomène assez courant en période de restriction budgétaire : un accroissement de l'activité pour les structures existantes, mais une diminution des financements dédiés à leur fonctionnement. Ainsi, pour la Petite Rockette par exemple, on observe que la subvention de fonctionnement baisse d'à peu près 20 % entre 2017 et 2018 alors que, dans le même temps, l'ensemble de ses activités (boutiques et collectes) a vu son volume augmenter, avec à la clé, une augmentation du nombre de salariés. Cela montre bien l'intérêt environnemental et écologique de ce type de structure mais aussi en termes de création d'emplois de ce modèle d'activité.

La question de la cohérence de la politique publique que nous souhaitons mener se pose donc notamment au regard des arbitrages budgétaires qui sont pris à un moment où l'on se félicite de la baisse de 7 % des déchets ménagers. Celle-ci entraîne 5 millions d'euros d'économie pour notre collectivité. C'est un exemple des externalités positives qu'entraîne le développement des ressourceries. Ces externalités ne sont d'ailleurs jamais prises en compte dans l'évaluation du financement qui leur est accordé. Donc comment continuer ce travail si l'effort budgétaire n'est pas vraiment au rendez-vous, l'enveloppe globale restant inchangée alors même que le nombre de structures augmente, et que leurs missions s'étoffent (développement de vestiaires par exemple) ?

Enfin, se pose la question des modalités de financement et de l'égalité des traitements dans le financement des structures qui agissent sur ce marché. Ce marché est d'ailleurs extrêmement profitable pour certains acteurs. Les industriels sont, eux, financés deux fois plus que les ressourceries pour assurer uniquement la fonction collecte, sans les missions de redistribution ou de sensibilisation, et avec des résultats moindres en termes d'emploi et de revalorisation de la matière globale. Il nous apparaît donc essentiel de mettre en place une seule grille de critères pour le financement, qui soit identique pour tous les acteurs de collecte et que cette grille soit appliquée. »

M. le Maire : « Voilà qui semble être de bon sens. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont voter cette délibération parce que la Petite Rockette fait un travail tout à fait intéressant dans son quartier. En revalorisant les jouets, les habits, les meubles, ce sont 250 tonnes de déchets par an qui sont évitées grâce au recyclage. Il est donc essentiel que nous favorisions ce type de lieu qui, par ailleurs, est très sympathique. En effet, quand nous y allons, nous rencontrons des gens qui sont affairés à essayer de créer et recréer, détruire pour mieux reconstruire, dans une ambiance particulièrement chaleureuse.

En revanche, il nous paraît aussi important de prendre en compte les autres activités de recyclage qui sont dans le domaine marchand et donc moins subventionnées que celle-ci. Il faut que l'ensemble des subventions que nous pouvons accorder à ce secteur, qui en a très certainement besoin pour l'ensemble des externalités positives que M. BELLARD a rappelées, soient attribuées de façon cohérente de manière à ne pas déséquilibrer les acteurs du marché qui remplissent un office très similaire. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. M. Luc LEBON pour répondre. »

M. LEBON : « Ce sont davantage des remarques que des questions. A mon sens, M. David BELLARD a posé les bonnes questions qui devront être posées à l'échelle de la Mairie de Paris. »

M. le Maire : « Elles ne manqueront pas de l'être, nous n'en doutons pas. Merci beaucoup. Vous avez remarqué que Mme Delphine TERLIZZI n'a pas pris part au débat. Elle ne prendra pas part au vote non plus.

Qui vote pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS :

M. le Maire : « Nous avons examiné l'ensemble des délibérations sur lesquelles un élu s'était inscrit. Nous allons donc procéder à un vote global sur les délibérations sans intervention. »

- **11201819** Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'année 2018
- **11201820** Autorisation donnée à Monsieur le Maire du 11^e arrondissement de signer des conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne du 11^e arrondissement
- **2018 DASC0 59** Caisse des Écoles (11^e) - Solde de la subvention 2017 (6 028 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire
- **2018 DFPE 7** Subventions (144.000 euros) et conventions avec 6 associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents
- **2018 DFPE 94** Subvention (37.690 euros) et avenant n° 2 à l'association Petit Concept (11^e) pour la crèche collective (11^e)
- **2018 DFPE 96** Subvention (96.615 euros) et avenant n° 2 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11^e) pour la halte-garderie (11^e)
- **2018 DFPE 132** Subvention (84.611 euros) et avenant n° 2 à l'association Mini Coccinelles (11^e) pour l'établissement multi-accueil (11^e)
- **2018 DAE 109** Subvention (3.800 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fin d'année 2017 (11^e)
- **2018 DAE 70** Subventions (755.000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social
- **2018 DAC 37** Subvention (665.000 euros) et avenant à convention pour le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11^e)
- **2018 DAC 263** Subvention (1.500 euros) à l'association Le Picoulet-Mission populaire 11^e
- **2018 DASES 2** Subventions (252.300 €) et avenants aux conventions avec 15 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse
- **2018 DDCT 42** Subventions (222.661 euros) à 28 associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires
- **2018 DDCT 93** Subventions (51.500 euros) à 18 associations et 2 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits
- **2018 DU 44** Régularisations foncières dans les copropriétés 56 rue Saint-Sabin et Allée Verte/Rue Nicolas Appert/Allée des Primevères/Rue Gaby-Sylvia (11^e)

M. le Maire : « Voici l'ensemble des délibérations sur lesquelles je vous propose de vous prononcer par un vote d'ensemble. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Nous nous abstiendrons sur l'adoption du budget supplémentaire. »

M. le Maire : « Nous allons donc voter toutes les délibérations que j'ai évoquées sauf la première, sur l'adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'année 2018.

Sur l'ensemble des autres délibérations, qui est pour ? Unanimité. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

11201819 Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'année 2018

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201817 Vœu relatif au relogement de l'AGECA dans les locaux vacants du Tribunal d'instance du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Onze vœux et une question orale sont inscrits à l'ordre du jour. Je passe la parole à M. Jean-Pierre CORSIA pour la présentation du premier vœu. »

M. CORSIA : « Merci Monsieur le Maire.

Considérant le soutien à la vie associative qu'apporte l'AGECA – *Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation sociale et culturelle* –, en proposant de multiples services à ses associations adhérentes, comme l'accès à des salles de réunion à des prix très inférieurs à ceux du marché, un accompagnement à la conduite de projets et à la recherche de financements, et une aide à la création d'emplois ;

Considérant que l'AGECA est depuis plus de 40 ans un acteur essentiel de la vie du 11^e arrondissement, en assurant la gestion et l'animation de 700 m² de locaux situés au 177 rue de Charonne mis à la disposition des associations ainsi qu'aux habitants du quartier, notamment par le biais de son Espace public numérique et en accueillant de nombreuses initiatives locales tels que des ateliers d'initiation et de perfectionnement pour les personnes éloignées du numérique,

ou l'accueil des demandeurs d'emploi et des jeunes du quartier hors temps scolaire sur des accès libres ;

Considérant qu'en 1973, ces locaux ont été confiés à l'AGECA par l'Association diocésaine de Paris, qui en est propriétaire, dans le cadre d'un contrat de commodat ;

Considérant la multiplication du loyer par 3,5 que le propriétaire de ces locaux veut aujourd'hui imposer à l'association, ce qui met en péril son action et menace l'emploi de sept personnes ;

Considérant le déménagement du tribunal d'instance du 11^e arrondissement de ses locaux du 91 rue Oberkampf le 3 juin prochain ;

Considérant que ces locaux ainsi libérés sont la propriété de la Ville de Paris ;

Considérant la capacité de l'AGECA à s'acquitter d'un loyer ;

Considérant que les échanges entre la Mairie de Paris et l'Association diocésaine de Paris n'ont pas permis d'aboutir à une solution viable pour l'AGECA ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que le relogement de l'AGECA dans les locaux du tribunal d'instance du 11^e arrondissement, qui seront libérés à partir du 3 juin, soit envisagé. »

M. le Maire : « Merci. Qui souhaite s'exprimer ? M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Vous savez qu'un comité de défense de l'AGECA s'est constitué. Il mène avec courage la lutte contre cet énorme propriétaire foncier qu'est l'archevêché de Paris. Ce dernier a prouvé récemment qu'il était plus intéressé par le rapport de ses propriétés que par la dimension sociale des activités qui s'y trouvent, ce qui est largement contradictoire avec le message évangélique et celui de l'actuel chef de l'Église catholique.

En tant que municipalité, nous nous sommes déjà prononcés par le biais de vœux pour soutenir l'AGECA et son implantation actuelle. Ce vœu propose une solution de repli. Il s'agit d'une bonne chose mais c'est à la fois un peu embêtant malgré tout. Nous sommes tellement attachés à la poursuite de l'activité que nous prenons toutes les dispositions favorables mais, d'un autre côté, c'est une porte ouverte pour l'archevêché afin d'aller jusqu'au bout de sa démarche de propriétaire rapace. La lutte va se poursuivre jusqu'au bout. D'ailleurs, le comité de défense de l'AGECA organise le samedi 2 juin à midi, dans la rue de Charonne, un rendez-vous militant et festif. Je vous invite tous à y participer et à faire en sorte qu'il y ait le plus de monde possible afin d'exprimer notre solidarité avec l'AGECA et montrer l'attachement de la population du quartier à son implantation actuelle.

Nous voterons le vœu même s'il y a malgré tout un arrière-goût dans notre bouche. Bien sûr, il faut être responsable, mais nous faisons la voiture-balai. D'autres projets tout aussi importants et intéressants auraient pu se dérouler dans les locaux du tribunal d'instance qui vont se libérer dans les jours qui viennent. Nous aurions même pu également imaginer que la justice de proximité ne disparaisse pas de notre arrondissement. En effet, aller du métro Parmentier jusqu'à la Porte de Clichy, alors que la ligne 14 n'est toujours pas construite, est tout de même une gageure. Cela pose aussi le problème de la vitalité de nos services publics. Je rappelle que, de ce point de vue,

un grand nombre de fonctionnaires, dont je fais partie, étaient en grève, et que nous nous battions pour la défense et le développement du service public, et non pas son recul organisé. »

M. le Maire : « Merci. M. Michel BILIS souhaite intervenir. »

M. BILIS : « Merci Monsieur le Maire. Comme mon collègue Adrien TIBERTI, je fais état du fait que la perspective du départ de l'AGECA du 177 rue de Charonne suscite une très vive émotion et inquiétude de la part des acteurs et des publics utilisateurs de l'AGECA. Un comité de défense a effectivement été constitué et regroupe bon nombre d'associations.

C'est ce qui nous amène, le cas échéant, à voter ce vœu mais aussi à proposer une demande de reformulation du vœu de la manière suivante. Nous pourrions ajouter aux considérants : « *Considérant la vive émotion exprimée par les publics utilisateurs de l'AGECA* ».

Et que le Conseil d'arrondissement émette le vœu « *qu'en priorité les négociations se poursuivent avec l'Association diocésaine de Paris, afin de maintenir l'AGECA dans les locaux du 177 rue de Charonne, et que, seulement en cas de non-conciliation, le relogement de l'AGECA dans les locaux du tribunal d'instance du 11^e arrondissement, qui seront libérés à partir du 3 juin, soit envisagé.* »

M. le Maire : « Merci. Je répondrai sur ce point. Qui d'autre souhaite intervenir ? M. Jacques LEFORT puis M. David BELLARD. »

M. LEFORT : « C'est un débat que nous avons déjà eu lors du Conseil d'arrondissement du 25 janvier, mais celui-ci sera l'occasion de préciser un certain nombre de sujets concernant le litige qui oppose la paroisse du Bon Pasteur à l'AGECA. Je pense que tout le monde n'a pas forcément les bons chiffres en tête.

D'un point de vue historique d'abord : en 1974, dans le cadre d'un projet de reconstruction de l'église du Bon Pasteur, la paroisse fait construire un ensemble de salles de réunion d'une superficie de 700 m² situées au 177 rue de Charonne dans le 11^e. Ces locaux sont alors confiés à une association dénommée AGECA, formée pour « *en assurer la gestion en vue de susciter et développer une animation sociale et culturelle* ». Dans la pratique, l'AGECA accueille diverses associations du quartier, comme le fait une maison des associations. Elle entretient un espace public numérique destiné à l'initiation à l'informatique. Elle emploie sept salariés permettant une plage d'ouverture élargie de 9 h à 23 h, 7 jours sur 7. Ses ressources, avant subventions, sont de 400.000 € par an.

La mise à disposition des locaux était définie dans un contrat dont le dernier renouvellement date de 2007. Cette mise à disposition a été consentie à des conditions économiques très privilégiées, contre une participation financière de 35.000 € par an. Ce contrat a été résilié en mai 2016. Il est arrivé à échéance le 27 juin 2017. Les activités de l'AGECA relèvent aujourd'hui de l'activité socioculturelle, sans plus aucun lien avec l'action de l'Église dans ses dimensions pastorales, éducatives ou caritatives.

Dans ces conditions, pourquoi la paroisse du Bon Pasteur souhaite-t-elle augmenter le loyer de l'AGECA ? Tout simplement parce que la paroisse, dont la situation économique est précaire (elle ne peut financer ses travaux d'entretien et de rénovation et doit faire appel à la solidarité diocésaine) ne peut maintenir l'avantage économique consenti à l'AGECA depuis 1974. À titre d'exemple, au cours des dix dernières années, la paroisse a dépensé plus d'un million d'euros en travaux absolument nécessaires, financés pour plus de 80 % grâce à la solidarité d'autres paroisses. Leur « richesse » n'est pas forcément celle que vous avez décrite, M. TIBERTI.

Le loyer demandé par la paroisse du Bon Pasteur est-il raisonnable au regard du marché ? En s'appuyant sur des experts indépendants, la paroisse du Bon Pasteur a déterminé le loyer de marché d'un immobilier de caractéristiques et d'usage comparables : une évaluation très prudente donne un loyer annuel de 105.000 €. La paroisse propose donc de porter le loyer de 35.000 € à 75.000 €, puis progressivement, sur une période de 5 ans, à 95.000 €.

L'AGECA peut-elle supporter l'accroissement de son loyer ? Oui. Pour compenser l'augmentation de loyer proposée, l'AGECA devrait augmenter le coût de sa prestation de 10 % puis la relever progressivement pour atteindre 15 % au bout de 5 ans. Ce n'est absolument pas le changement de modèle économique que certains dénoncent.

Dans ces conditions, pourquoi la paroisse ne peut-elle plus continuer à subventionner l'AGECA ? Car c'est de cela dont il s'agit : une église qui subventionne une association. Il faut savoir que dans l'Est parisien, les paroisses qui équilibrent leurs comptes grâce aux ressources des autres paroisses sont très nombreuses. Les ressources sont limitées et proviennent essentiellement des donateurs dont le nombre a tendance à se réduire au fil des années. En outre, les donateurs sont sollicités pour faire vivre l'Église à Paris, développer la pastorale et l'éducation, voire certaines actions caritatives. On ne peut pas, sans tromper les fidèles, utiliser leurs dons pour financer des activités sans lien avec les motifs de l'appel aux dons, alors que de nombreux besoins restent insatisfaits.

En conclusion, pourquoi l'AGECA est rentrée en conflit avec la paroisse du Bon Pasteur ? Cette dernière, soutenue par l'Association diocésaine de Paris, qui est propriétaire civil des locaux, a cherché, dans le cadre des nombreuses réunions étalées sur plus d'un an, à trouver un accord avec l'AGECA. Devant son intransigeance, le Bon Pasteur a dû adresser à l'AGECA une mise en demeure de quitter les lieux. Mais, par souci d'apaisement et pour ne pas pénaliser ses adhérents, mais aussi pour donner le temps pour trouver des locaux de remplacement à l'AGECA, cette dernière a été autorisée à se maintenir dans les lieux jusqu'à la fin juin 2018. L'AGECA a pris l'initiative d'assigner l'Association diocésaine de Paris, représentant civil de la paroisse, devant le Tribunal de grande instance, d'alerter les élus du 11^e arrondissement, et de faire circuler une pétition afin de se victimiser au détriment de la paroisse du Bon Pasteur qui, pendant plus de 43 années, a favorisé cette association.

Voilà les éléments factuels que vous devez avoir en tête pour arrêter les faux procès qui sont disséminés dans le 11^e arrondissement au sujet de ce litige entre l'AGECA et le Bon Pasteur. Ceci étant dit, et étant donné que le vœu propose une solution, les élus de l'Union de la Droite et du Centre le voteront. »

M. le Maire : « Je passe la parole à M. David BELLARD. »

M. BELLARD : « Nous voterons ce vœu. Nous soutenons à la fois l'AGECA, et aussi le fait que son activité puisse perdurer dans ses locaux actuels. C'est la raison pour laquelle j'apporte, au nom de mon groupe, le soutien à la proposition de mon collègue sur l'amendement au vœu. Mais vous allez peut-être nous éclairer sur l'état des discussions.

En première intention, nous devons défendre le fait que l'AGECA persiste dans les locaux qui sont les siens aujourd'hui et depuis plusieurs dizaines d'années, et qui sont extrêmement visibles et très symboliques pour notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Avec la permission de M. Jean-Pierre CORSIA, je vais apporter quelques éléments. L'objectif de ce vœu étant d'être un vœu conservatoire, j'espère que nous n'aurons pas à l'appliquer car je souhaite encore que les négociations puissent aboutir.

J'ai participé avec Mme Pauline VERON, adjointe à la Maire de Paris, à une rencontre avec M. de CUVERVILLE, économiste du Diocèse de Paris. En écoutant l'intervention de M. Jacques LEFORT, j'avais l'impression d'entendre M. de CUVERVILLE. C'est dire combien les arguments qui sont opposés sont difficiles à réconcilier. On nous oppose le fait que pendant des années, l'AGECA a pu profiter de la situation et des dispositions historiques, ce que personne ne conteste, qui résultent d'une action de reconstruction suite à la démolition de l'église il y a 40 ans. Le diocèse souhaite ainsi arrêter cette aide pour les motifs qui ont été évoqués.

On ne peut pas laisser dire que l'AGECA a offert un front buté face aux propositions du diocèse, à partir du moment où l'association a elle-même proposé de passer sa contribution de 35.000 € à 55.000 €, soit une augmentation de plus de 60 % du loyer. Quand vous gérez une structure associative et que vous proposez une augmentation des charges de loyer de 60 %, ce n'est pas une mince affaire. On peut réduire cela à un pourcentage du chiffre d'affaires d'ensemble, mais un budget ne se gère pas de cette manière. Une augmentation de 60 % d'un loyer représente déjà un effort considérable, auquel s'ajoute la proposition de prendre en charge les travaux nécessaires pendant la durée du commodat. Ces locaux ont besoin d'être rénovés. L'AGECA a mis sur table une offre réelle et substantielle qui faisait évoluer très substantiellement le rapport de commodat historique. Le Diocèse l'a rejetée en considérant que sa propre proposition était à prendre ou à laisser. Cela s'est passé aussi simplement que ça.

Mme Pauline VERON nous a beaucoup aidés dans cette discussion très difficile avec l'Évêché afin d'essayer d'arriver à un compromis. Aujourd'hui, nous n'y sommes pas, mais nous continuons et nous espérons pouvoir y arriver. Néanmoins, voyant que la date butoir (juin) approchait, il nous a semblé nécessaire de prendre les devants pour que l'AGECA, dont le rôle est indispensable à notre arrondissement, puisse perdurer quoi qu'il advienne. C'est l'objet de ce vœu.

Nous pouvons inclure vos amendements car ils vont dans ce sens. C'est l'état d'esprit dans lequel nous sommes et il me semblait important de le redire. Il aurait été néanmoins préférable de rédiger au préalable le vœu amendé, pour la bonne organisation du Conseil. »

M. BILIS : « L'amendement porte sur deux éléments :

- L'ajout d'un considérant : « *Considérant la vive émotion exprimée par les publics et les utilisateurs de l'AGECA* ».
- La proposition suivante : « *Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que les négociations se poursuivent avec l'Association Diocésaine de Paris, afin de maintenir l'AGECA dans les locaux au 177 rue de Charonne, et que, seulement en cas de non-conciliation, le relogement de l'AGECA dans les locaux du tribunal d'instance du 11^e arrondissement, qui seront libérés à partir du 3 juin, soit envisagé.* »

M. le Maire : « Parfait. »

M. LEFORT : « Nous allons nous abstenir sur la version amendée du vœu. »

M. le Maire : « C'est fort dommage. Vous ne souhaitez pas que les discussions se poursuivent ? »

M. LEFORT : « Cela évite que, dans le journal de la Mairie par exemple, l'on se retrouve avec une vision déformée de nos propos qui indique que nous avons défendu l'AGECA contre le

Diocèse, et cela parce que nous avons soutenu le vœu déposé par la majorité. Ce n'est pas du tout l'esprit de notre position. Nous soutenons le fait de trouver collectivement une solution, et nous soutenons le fait que la Mairie soit mise face à ses responsabilités et trouve les 20 000 € manquants, comme indiqué dans le vœu initial. Mais nous ne soutenons pas l'AGECA contre le Diocèse. Telle est notre position. Ce vœu, tel qu'il est reformulé, conduira à notre abstention. »

M. le Maire : « Très bien. Donc vous soutenez, en revanche, le Diocèse contre l'AGECA. Je l'ai entendu dans votre propos. Merci. Nous allons donc voter le vœu amendé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant le soutien à la vie associative qu'apporte l'AGECA – *Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation sociale et culturelle*-, en proposant de multiples services à ses associations adhérentes, comme l'accès à des salles de réunion à des prix très inférieurs à ceux du marché, un accompagnement à la conduite de projets et à la recherche de financements, et une aide à la création d'emplois ;

Considérant que l'AGECA est depuis plus de 40 ans un acteur essentiel de la vie du 11^e arrondissement, en assurant la gestion et l'animation de 700 m² de locaux situés au 177 rue de Charonne mis à la disposition des associations ainsi qu'aux habitants du quartier, notamment par le biais de son Espace Public Numérique et en accueillant de nombreuses initiatives locales tels que des ateliers d'initiation et de perfectionnement pour les personnes éloignées du numérique, ou l'accueil des demandeurs d'emploi et des jeunes du quartier hors temps scolaire sur des accès libres ;

Considérant qu'en 1973, ces locaux ont été confiés à l'AGECA par l'Association Diocésaine de Paris, qui en est propriétaire, dans le cadre d'un contrat de commodat ;

Considérant la multiplication du loyer par 3,5 que le propriétaire de ces locaux veut aujourd'hui imposer à l'association, ce qui met en péril son action et menace l'emploi de sept personnes ;

Considérant la vive émotion exprimée par les publics et les utilisateurs de l'AGECA ;

Considérant le déménagement du tribunal d'instance du 11^e arrondissement de ses locaux du 91 rue Oberkampf le 3 juin prochain ;

Considérant que ces locaux ainsi libérés sont la propriété de la Ville de Paris ;

Considérant la capacité de l'AGECA à s'acquitter d'un loyer ;

Considérant que les échanges entre la Mairie de Paris et l'Association Diocésaine de Paris n'ont pas permis d'aboutir à une solution viable pour l'AGECA ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre CORSIA,

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élus des groupes Socialiste, Communiste-Front de Gauche, Europe Ecologie-Les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

Que les négociations se poursuivent avec l'Association Diocésaine de Paris, afin de maintenir l'AGECA dans les locaux du 177 rue de Charonne, et que, seulement en cas de non conciliation, le relogement de l'AGECA dans les locaux du tribunal d'instance du 11^e arrondissement, qui seront libérés à partir du 3 juin, soit envisagé.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201818 Vœu relatif à l'encadrement des loyers à Paris et en région parisienne

M. le Maire : « La parole est à M. Bastien RECHER. Une version amendée vous a été distribuée. »

M. RECHER : « Merci Monsieur le Maire. Depuis novembre dernier, un dispositif de la loi ALUR, relatif à l'encadrement des loyers à Paris, a été suspendu suite à un arrêt du tribunal administratif alors que nous avons régulièrement la démonstration que cet encadrement des loyers est absolument indispensable dans les plus grandes villes de France, particulièrement dans l'agglomération parisienne. L'annulation de cette disposition tenait au fait qu'au moment de sa mise en place, l'encadrement devait prendre en compte des mesures faites par l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP), qui devait ensuite émettre des critères à partir de ces observations pour mettre en place l'encadrement. Il se trouve que l'OLAP n'a pas reçu l'agrément pour faire cet encadrement au niveau de Paris. En revanche, quand la question s'est posée pour étendre l'encadrement à l'agglomération parisienne, il y a eu une opposition des élus de Droite au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Par conséquent, cet agrément de l'OLAP, qui était un préalable à la mise en place de l'encadrement sur l'ensemble de l'agglomération parisienne, n'a pas été voté. La justice administrative a donc considéré qu'il fallait remettre en cause cette disposition.

Ce vœu prend en compte le fait que la situation ne s'est pas améliorée et que, pendant la période d'application de l'encadrement des loyers, l'augmentation des loyers en 2016 avait été inférieure à l'inflation de la même année. À partir du moment où un engagement de campagne a été annoncé par un candidat élu à la présidentielle, la majorité municipale a exprimé son souhait de rétablir l'encadrement tel qu'il avait été prévu par la loi ALUR, notamment en l'étendant de façon automatique à l'ensemble de l'agglomération parisienne, et de faire en sorte que le processus d'expérimentation dans les villes, proposé par le gouvernement, soit effectivement possible. Mais à partir du moment où cet encadrement avait été mis en place, il n'y a pas d'expérimentation à mener, il faut simplement poursuivre la mise en place du dispositif.

Globalement, nous avons à Paris un problème de tension sur les loyers qui est dû à un phénomène spéculatif, du fait des logements vacants notamment. Pour cela, l'État a un instrument qui est extrêmement efficace : la fiscalité. Le vœu formule le souhait que la Maire de Paris, au nom de la majorité municipale, puisse demander au gouvernement que la fiscalité sur les logements vacants devienne suffisamment dissuasive de façon à ce que ces logements réintègrent naturellement le marché locatif privé, et que la situation puisse se détendre de ce point de vue. Ce vœu est déposé par les groupes de la majorité du 11^e arrondissement. Je tiens à préciser que les collègues des groupes Europe Ecologie-Les Verts, et Communiste-Front de Gauche s'y sont associés même si leurs noms n'apparaissent pas sur le vœu distribué. Merci. »

M. le Maire : « Qui souhaite prendre la parole ? M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Je voulais remercier mon collègue Bastien RECHER de transformer en vœu, certaines des dispositions du projet des Communistes sur le logement :

- l'encadrement des loyers, qui était une très bonne chose, a été massacré par un ancien Premier ministre, le même dont je parlais tout à l'heure.
- l'augmentation de la fiscalité sur les logements vacants pour contraindre des propriétaires à faire le choix rationnel de remettre ces logements en location pour détendre la situation.

Vous conviendrez avec moi que ce sont des mesures de bon sens qui n'ont pas un caractère idéologique très marqué, mais qui nous permettraient pourtant d'avancer rapidement et de régler un certain nombre de problèmes humains immédiatement. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « La problématique de l'encadrement des loyers est effectivement un sujet dont nous devons davantage parler car l'idée peut paraître séduisante mais elle est en réalité une fausse bonne idée. Vous placez les propriétaires entre le bâton et le bâton : soit la fiscalité, soit l'obligation de louer à des prix qu'ils ne définissent pas librement. Cela peut avoir des conséquences assez dommageables étant donné que pour avoir des locataires, il faut des propriétaires. Si vous cassez un bout de cette chaîne, c'est toute la chaîne que vous fragilisez. Vous pensez que cela va aider les locataires qui ont de faibles revenus à accéder au logement ? Non. En fait, cela va raréfier les logements, même si vous essayez fiscalement d'en créer ou libérer de nouveaux. Il y aura ainsi moins de propriétaires, et ceux qui accéderont aux logements restants seront ceux qui auront de meilleurs dossiers, de meilleurs revenus et de meilleures garanties. Finalement, ce type de fausses bonnes idées va durcir l'accès au logement. Je pense que l'exécutif n'a pas pris conscience des risques que ce dispositif représente en termes d'aggravation de la pénurie de logements. Pour ces raisons, nous allons voter contre ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. M. David BELLIARD souhaite intervenir. »

M. BELLIARD : « L'encadrement des loyers, qui avait été prévu dans la loi ALUR portée par Cécile DUFLOT, a été appliqué à Paris sans effondrement du marché immobilier, et sans problème majeur de raréfaction des logements. En fait, c'est une mesure efficace. Aujourd'hui, si nous voulons favoriser l'accès au logement, il y a un point extrêmement important qui est la régulation du marché privé dans un cadre ultra-spéculatif. Aujourd'hui, ce cadre-là ne répond pas à une adéquation entre une offre et une demande, mais à des choses complètement irrationnelles qui font que les prix explosent. Aujourd'hui, quand on veut acheter un appartement de 30 m², il faut gagner 5.000 € si on n'a pas d'apport. Il faut être soit héritier, soit super riche. Par conséquent, cela pèse sur le montant des loyers. Aujourd'hui, une des manières de réguler ce marché, c'est d'avoir des prix fixés et régulés, donc avoir un encadrement des loyers. Ce dispositif a deux effets positifs :

- permettre l'accès plus facile à des logements ; depuis qu'il n'y a plus d'encadrement des loyers, le montant des loyers augmente.
- diminuer la rentabilité locative du bien, même si je reconnais que c'est moins important sur le marché parisien ; cela doit légèrement freiner le prix des appartements à la vente.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu et je remercie mon collègue de l'avoir déposé. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je n'ai pas compris de quoi M. Jacques LEFORT était le porte-parole sur ce vœu. Tout à l'heure, c'était de l'évêché. Là, je ne comprends pas. Le pragmatisme a été souligné

par mes collègues sur cet encadrement. Je rappelle qu'en 2016, les loyers ont stagné et leur progression était sous l'inflation. Cette mesure a donc fonctionné lorsqu'elle était en plein exercice sur la capitale. Il serait dommage de se priver d'un des instruments qui peuvent nous aider à maintenir des ménages parisiens à Paris. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que les loyers de référence à Paris et notamment dans le 11^e arrondissement sont excessivement élevés ;

Considérant qu'entre 2005 et 2015, le loyer moyen est passé de 16,3 euro/m² à 22,6 euros/m² à Paris soit une hausse de plus de 38% en 10 ans ;

Considérant que l'encadrement des loyers mis en œuvre par la loi ALUR de 2014 avait permis de plafonner les loyers à Paris, ce qui avait conduit à une réelle stabilisation des prix ;

Considérant qu'en 2016 l'augmentation des loyers à Paris avait été de 0,4 %, c'est-à-dire inférieure aux 0,6 % d'inflation la même année ;

Considérant que la décision du tribunal administratif de Paris datant du 28 novembre 2017 d'annuler la mise en œuvre de l'encadrement des loyers, au seul motif que celle-ci aurait dû concerner l'ensemble de l'agglomération parisienne, a mis fin à la dynamique vertueuse jusque là observée ;

Considérant que l'augmentation des prix de vente d'appartements observée à Paris entre 2017 et 2018 (8,6 %) aura un impact sur les loyers pratiqués par les propriétaires privés ;

Considérant que le développement de la location meublée touristique contribue à augmenter la pénurie de logements disponibles dans le parc privé, et participe directement de l'inflation des loyers parisiens ;

Considérant que les mesures du PLF 2018 relatives à la baisse des APL dans le parc social sont un frein à la construction de logements sociaux et donc au développement d'une offre locative modérée et régulée ;

Considérant que le nombre de plus en plus important de demandeurs de logement social ne pouvant plus se loger dans le parc privé en raison des loyers très élevés est en forte augmentation à Paris, et que le 11^e arrondissement est particulièrement concerné avec plus de 9000 ménages demandeurs ;

Considérant que le 11^e arrondissement ne dispose pas des fonciers nécessaires au développement suffisant de cette offre locative sociale ;

Considérant que le maintien de l'encadrement des loyers était une promesse du candidat Emmanuel Macron lors de l'élection présidentielle de 2017 ;

Sur le rapport de Monsieur Bastien RECHER,

Sur proposition de Monsieur Bastien RECHER, et des élu.e.s du groupe Socialiste ;

EMET LE VŒU :

Que la Maire de Paris demande au gouvernement :

- de faire appliquer, le plus rapidement possible, l'encadrement des loyers prévu par la loi ALUR, dans l'ensemble de l'agglomération parisienne, afin de rendre caduque la décision du Tribunal administratif ;

- de modifier l'avant-projet de loi ELAN, pour pérenniser ce dispositif dans les agglomérations ayant déjà manifesté leur volonté de le mettre en œuvre, en les sortant du champ d'expérimentation prévu ;
- d'augmenter de manière significative la fiscalité relative aux logements vacants afin de limiter la pénurie de logements disponibles à la location dans le parc privé et donc de contenir la spéculation qui nuit profondément aux ménages parisiens.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus des groupes Socialiste, Europe Ecologie-Les Verts, et Communiste-Front de Gauche. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Il est adopté. Merci. »

Le vœu est adopté à la majorité.

V11201819 Vœu relatif à la parcelle sise 55 rue Saint Sébastien

M. le Maire : « Un vœu amendé a été distribué. M. Adrien TIBERTI va le présenter. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Vous savez que j'ai une marotte qui déplaît fortement à M. LEFORT : j'essaie de faire en sorte qu'il y ait plus de logements sociaux dans notre arrondissement. Nous nous disons souvent qu'il y a très peu de réserves foncières, de possibilités de produire de nouveaux logements. Certes, mais « très peu » ne veut pas dire « pas du tout ». Il faut donc explorer toutes les possibilités. Au 55 rue Saint Sébastien, un immeuble d'un étage accueillait un magasin d'électroménager qui occupait également le rez-de-chaussée de la parcelle d'à côté, boulevard Voltaire. Ce magasin a fermé depuis plus d'un an. On se retrouve maintenant avec un immeuble vide, constituant une dent creuse entre deux immeubles R+6 et R+7 aux façades aveugles. Il serait facile d'y construire un immeuble, ou encore mieux, d'y construire un immeuble de logements sociaux pour répondre aux besoins très importants de la population du 11^e.

La proposition est simple : que la Ville se rapproche du/des propriétaire(s) actuel(s) de la parcelle dont ils n'ont visiblement pas l'utilité. Et à défaut, que nous notions l'adresse pour une prochaine révision/modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sachant que la dernière modification avait comporté seulement neuf adresses supplémentaires en réserve de logements sociaux, alors que nous en avons proposé 40 supplémentaires. Pour des raisons qui m'échappent encore, il n'avait pas été possible de faire en sorte que toutes nos demandes soient prises en compte par le PLU.

Il faut casser l'idée qu'on ne peut rien faire car il y a des réserves et des possibilités. À nous de les révéler et de les faire valoir. Ce sont des combats qui peuvent être parfois de longue haleine. M. Patrick BLOCHE va nous parler du jardin Truillot dont la réserve a été inscrite il y a 40 ans maintenant. Il s'agit de marquer notre engagement pour la poursuite et la continuation d'une politique de production de logements sociaux, parce que notre ville en a besoin. »

M. le Maire : « Merci. C'était une invitation à faire réagir Patrick BLOCHE ? »

M. BLOCHE : « Oui, avec une curieuse anticipation. Je ne vais pas faire mon M. LEFORT, je ne vais pas dire que c'est un vœu qui vise à collectiviser la parcelle, je vous rassure. M. TIBERTI vous avez eu tout à fait raison de déposer ce vœu qui est très opportun. Effectivement, il y a peu de possibilités et d'opportunités foncières dans le 11^e arrondissement. On le sait bien puisque l'État ne possède quasiment rien. Nous n'avons pas la chance, si j'ose dire, d'avoir des emprises SNCF, d'avoir des hôpitaux ou des casernes qui peuvent être réaffectés. Donc tout ce que nous pouvons « gratter », au meilleur sens du terme, doit l'être mais avec cette réserve : encore faut-il que le propriétaire veuille bien vendre son bien immobilier. Comme votre vœu vise à inciter la Ville à prendre son attache, à savoir quelles sont ses intentions, à s'inscrire dans cette perspective, j'émet sans surprise un avis très favorable. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Si j'ai bien entendu, on a un rez-de-chaussée sans aucun étage au-dessus, un R+1 totalement vide. Vous proposez que l'on fasse un immeuble de logements sociaux. Je trouve que c'est une excellente idée. Nous sommes en faveur d'un logement social qui évite tous les écueils que nous citons à force de Conseils d'arrondissement, comme la spoliation d'un certain nombre de propriétaires lors de préemptions dans le diffus, ou autres malheureuses spécificités propres à la Ville de Paris depuis bon nombre d'années. Ici, il s'agit de logements sociaux qui ne feront que des heureux. Nous sommes donc tout à fait favorables à ce vœu. »

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Nous nous associons bien sûr à cette heureuse initiative. Je précise simplement que ce n'est pas parce que c'est une dent creuse qu'il faut forcément la combler. Il y a des dents creuses qui participent à l'aération de la ville et à sa beauté. Certains immeubles peuvent avoir un grand intérêt patrimonial même s'ils ne sont pas des R+5 ou R+6. Il ne s'agit pas d'homogénéiser tout Paris avec des R+5 ou R+7 partout. En l'occurrence, comme l'immeuble est sans grand intérêt patrimonial et ne présente pas de respiration, c'est une heureuse initiative que d'utiliser cette dent creuse pour créer, si possible, du logement et notamment du logement social. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je sens une unanimité poindre. Nous passons au vote du vœu amendé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant les prix exorbitants de l'immobilier à l'achat comme à la location dans notre arrondissement ;

Considérant le nombre très important de demandeurs de logements sociaux et la faiblesse des opportunités foncières ;

Considérant que les services du ministère du logement, notamment du temps où Cécile Duflot était ministre, ont identifié les "dents creuses" comme un des espaces possibles de densification du bâti pour permettre la réponse aux besoins de logements nouveaux ;

Considérant que la parcelle du 55 rue Saint Sébastien accueille un bâtiment à R+1 bordé de deux immeubles à R+6 aux façades mitoyennes aveugles ;

Considérant que le magasin de matériel électronique qui occupait le bâtiment est fermé depuis plusieurs mois ;

Considérant la politique courageuse de la Ville de Paris en matière de logement ;

Sur le rapport de Monsieur Adrien TIBERTI,

Sur proposition des élu.e.s des groupes Communiste-Front de Gauche, Socialiste, Europe Ecologie-Les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris prenne l'attache du propriétaire de la parcelle du 55 rue Saint Sébastien afin d'étudier avec lui les modalités d'une cession de son bien à la Ville en vue d'une maîtrise publique de cette parcelle.
- Qu'à défaut, une réserve pour la création de logements sociaux sur cette parcelle soit inscrite au PLU à l'occasion de sa prochaine révision/modification.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Formidable. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201820 Vœu pour la mise à l'abri des personnes migrantes

M. le Maire : « M. Michel BILIS va présenter ce vœu. »

M. BILIS : « Chers collègues, nous proposons d'émettre le vœu suivant concernant la mise à l'abri des personnes migrantes :

Considérant que les questions migratoires sont au cœur de l'époque actuelle, où il existe une situation de détresse économique et sociale importante qui se traduit par le fait que plus de 3 000 migrants vivent et dorment sur les trottoirs parisiens dans des conditions sanitaires inhumaines ;

Considérant que deux personnes migrantes issues des campements du Nord-Est parisien ont péri noyées, le dimanche 6 et lundi 7 mai 2018 et que ces drames auraient pu être évités ;

Considérant qu'il convient de répondre de façon humaine et hospitalière aux personnes venues, au risque de leur vie, chercher protection et espoir de survie ;

Considérant qu'il s'agit, pour les pouvoirs publics et les citoyens, d'œuvrer à définir des solutions communes dans une démarche d'accueil et de devoir d'humanité ;

Considérant la situation créée dans plusieurs arrondissements, au Nord-Est de Paris, où plusieurs centaines de personnes migrantes sont installées, à la rue, dans des campements spontanés ultra-précaires ;

Considérant les interventions déjà effectuées par Madame la Maire de Paris auprès des autorités de l'État ;

Nous émettons le vœu que Madame la Maire de Paris sollicite, à nouveau, Monsieur le Préfet de Paris et d'Île-de-France afin que soit déclenché un plan d'hébergement d'urgence pour la mise à l'abri des personnes migrantes actuellement à la rue. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Qui souhaite intervenir ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les migrants fuient la guerre, la famine et des conditions de vie déplorables. Face à cela, il y a des principes qu'il faut effectivement rappeler, comme la dignité que l'on doit à ces femmes, ces hommes et ces enfants. La première des priorités est de les mettre à l'abri, donc l'hébergement. Ensuite, l'État de droit dira qui bénéficie du droit d'asile et qui n'en bénéficie pas. Il appartiendra à l'État d'assumer la responsabilité soit de l'intégration, soit de la reconduite vers les pays d'origine en travaillant sur la politique de coopération et de développement avec ces pays.

À Paris, le centre de premier accueil humanitaire de La Chapelle a fermé le 30 mars dernier. Depuis, l'État a mis en place un dispositif pour s'y substituer avec des centres d'accueil, d'examen des situations et des centres d'accueil de jour situés dans la capitale. Malgré tout, ce sont près de 3 000 personnes qui vivent aujourd'hui dans des campements insalubres sur l'espace public, le long du canal Saint-Martin, à la Porte des Poissonniers dans le 18^e et sur les quais du Lot et de l'Allier dans le 19^e arrondissement.

Les élus du groupe Les Républicains et Indépendants du Conseil de Paris ont déposé un vœu lors de la dernière séance pour que l'État et la Ville se coordonnent le temps que les dispositifs mis en place soient complètement opérationnels. En attendant, il est indispensable que des mesures transitoires soient prises et que la Ville et l'État collaborent en ce sens. Le vœu que vous nous soumettez est tout à fait cohérent avec la proposition qui a été faite par notre groupe politique au Conseil de Paris, donc les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre du 11^e arrondissement le voteront. »

M. le Maire : « M. Jean-François MARTINS souhaite intervenir. »

M. MARTINS : « Je crois que nous devons, et je l'espère après l'intervention de Monsieur LEFORT, faire preuve d'une grande unanimité sur ce vœu et ce sujet tant il a, depuis de trop nombreuses semaines, dépassé le cadre politique ou partisan, face à une situation humanitaire, voire morale. Nous n'en sommes plus à débattre du sexe des anges sur le statut de telle ou telle personne vivant au campement dit du Millénaire à la Porte Aubervilliers le long du canal, ou plus haut sur le canal de l'Ourcq dans le 10^e arrondissement. Nous n'en sommes plus à savoir s'ils relèvent du droit d'asile, s'ils peuvent éventuellement faire valoir leurs droits, ou s'ils sont des « dublinés », sous le coup du texte des Accords de Dublin 3 qui indique que seul le premier pays d'entrée dans l'Union Européenne peut vous délivrer le droit d'asile. Pour ceux qui fantasmeraient un retour au pays de ces gens-là, notre obligation serait de les renvoyer dans le premier pays où ils sont rentrés dans l'espace Schengen, et je nous vois assez mal renvoyer ces réfugiés en Allemagne ou en Italie.

Nous sommes sortis de ce débat-là. Nous sommes dans un débat humain, humanitaire. Vous avez 2 000 personnes qui vivent dans des conditions de dénuement, d'indécence et d'insalubrité malgré les efforts nombreux des services de la Ville de Paris et de la Maire de Paris pour apporter à la fois des toilettes, des passages renforcés de la propreté et de l'accompagnement social. Cela crée une situation, en plein cœur de Paris, de chaos humain et d'abandon absolu d'êtres humains dans une indignité qui devrait faire honte à l'ensemble de la République. Face à cela, la Ville de Paris est intervenue à travers ses services d'hygiène, de propreté et d'action sociale. Elle a, en son temps, pris des responsabilités bien au-delà de sa compétence municipale ou départementale en faisant un centre d'accueil des réfugiés à la Porte de la Chapelle. Ce centre permettait de faire le tri, le filtre et d'accompagner les uns et les autres vers des solutions d'hébergement, selon leurs situations administratives (Centres d'Accueil et d'Orientation – CAO ; Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile - CADA). Ce centre de réfugiés a été fermé parce que son implantation était temporaire et devait accueillir les chantiers et les engagements prévus dans le 18^e arrondissement sur l'émergence du futur campus Condorcet de Paris I. Alors même que la Ville de Paris a

proposé au service de l'État de créer un lieu de premier accueil dans d'autres sites parisiens, l'État s'y est refusé. C'est l'acte 1 de ce qui a finalement provoqué la suite tragique que nous connaissons aujourd'hui.

Acte 2 : l'État s'engage cependant à ce qu'aucun des campements qui pourraient réapparaître dans l'espace public ne dure. Évidemment, quand 50 ou 120 personnes s'installent, comme il y a 15 jours sur le boulevard Poissonniers, on sait facilement les mettre à l'abri et étudier les situations individuelles. Dans ces cas-là, il faut que l'État, avec la Ville et les associations, intervienne rapidement pour être dans des proportions humaines qui restent faisables et qui permettent un traitement individuel de qualité.

Acte 3 : l'abandon. Je préfère dire les choses ici avec beaucoup d'honnêteté. Dans un moment où le Parlement et la majorité nationale étudiaient la loi Asile et Immigration, et où le Ministre de l'Intérieur ne voulait envoyer aucun signe qui, dans le cadre de sa stratégie de communication politique, serait un signal de laxisme ou de trop grande tolérance à l'égard des réfugiés. Indigne calcul cynique et politicien sur le passage d'une loi à l'égard de la dignité humaine d'un millier de personnes qui étaient déjà là, le Ministre de l'Intérieur décide d'attendre. J'espère qu'il s'agit uniquement de calcul politicien du vote de la loi Asile et Immigration, et non pas un autre calcul de la part de la majorité nationale qui consisterait à créer un certain nombre de troubles à Paris dont elle pourrait se laver les mains, et dont elle pourrait peut-être accuser la majorité municipale. La situation s'enlise évidemment. Quand vous avez un millier de personnes, les questions sanitaires deviennent beaucoup plus compliquées.

Acte 4 : après les multiples sollicitations, il faudra aller beaucoup plus loin en termes de mobilisation parce que la Maire de Paris a déjà écrit aux ministres concernés, au Ministre de l'Intérieur et au Premier Ministre. Elle a également interpellé celles et ceux qui sont censés décider et mettre ces gens à l'abri. Si c'était dans son champ de compétence, la Ville de Paris le ferait volontiers. Malheureusement, c'est à l'État de le faire. Juridiquement, il doit le faire mais il ne le fait pas. L'acte 4 de ce terrible scénario d'abandon de la part de l'État est la stratégie larvée du Ministre de l'Intérieur qui consiste à vouloir que la Ville de Paris demande une évacuation pure et simple.

Peut-être que tout cela ne paraît être qu'un débat sémantique entre mise à l'abri et évacuation. Je laisse chacun d'entre vous autour de la table, imaginer une évacuation sans solution, même temporaire, d'hébergement de 2 000 personnes au bord d'un canal, dans une situation conflictuelle avec les associations de prises en charge. Imaginez-vous sérieusement que la solution passe par l'envoi de 4 000 à 6 000 agents de police pour dire aux gens de monter dans un bus qui ne part ni dans un centre d'hébergement ni dans un centre de rétention administrative ? Où vont-ils partir ? Et dans quelles conditions, sans associations pour faire l'intermédiation, sans services sociaux de la Ville de Paris pour les accompagner ? Ce sont surtout des gens terrorisés par l'absence de solution. Que peut-il se passer ? Le pire évidemment. Cette stratégie d'attente est donc mortifère de la part du gouvernement. Je voulais que nous ayons tous, tous les éléments en tête de la situation humanitaire mais aussi des stratégies politiques relativement indignes que nous connaissons sur ce dossier.

Évidemment, notre groupe votera ce vœu avec beaucoup de volonté, mais en imaginant que l'action politique devra aller bien au-delà du vote de ce Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Je suis très heureux d'intervenir après M. Jean-François MARTINS qui a dit beaucoup de choses très justes. Il a traduit, avec ses propos et le talent qu'on lui connaît, la dimension de détresse humaine absolument indicible des migrants qui se trouvent dans le 19^e ou dans le 10^e arrondissement. Comme vous le savez, la Maire de Paris se rend chaque vendredi en fin d'après-midi à leur rencontre avec un objectif central : obtenir enfin que le gouvernement sorte de son inaction coupable. C'est là, la réalité des choses. M. MARTINS le disait avec justesse à l'instant, la seule chose que le Ministre de l'Intérieur, - en plein débat sur la loi Asile et Immigration je n'en parle même pas, M. MARTINS a dit ce qu'il fallait en penser et je partage son point de vue – dans les responsabilités qui sont les siennes, se permet de dire : la Maire de Paris n'a qu'à demander l'évacuation. Quelle honte ! Quelle honte !

Nous sommes plusieurs élus à avoir accompagné la Maire de Paris en fin de journée un vendredi. Il faut voir cette détresse humaine. Il faut voir ces migrants qui sont à l'abandon, qui n'ont aucune issue, qui sont laissés comme cela dans l'espace public, et qui seraient dans une situation encore plus terrible si la Mairie de Paris et les associations (Emmaüs, Secours Populaire et autres) n'avaient pris leurs responsabilités. Je ne parle même pas de la situation si France Terre d'Asile n'était pas là en soutien. Nous sommes donc dans une situation complètement bloquée où, face à l'inaction coupable du gouvernement, la Maire de Paris, sa majorité municipale et son exécutif essayent de forcer les choses pour que l'État prenne enfin ses responsabilités.

Avec toute l'amitié que j'ai pour M. Michel BILIS, je dois dire que le vœu que vous proposiez était parfait, mais il y a trois mois. Trois mois plus tard, après tout ce que je viens d'exprimer et surtout après ce que M. MARTINS a dit, je le trouve décalé, ou tout du moins pas à la hauteur de la situation à laquelle nous sommes confrontés. Nous n'en sommes plus aujourd'hui à ce que Mme Anne HIDALGO sollicite à nouveau M. Michel CADOT, surtout quand le Ministre de l'Intérieur lui répond ce qu'il lui répond. Je le dis très amicalement. La démarche est suffisamment généreuse et politiquement juste pour que je sois gêné de dire que ce vœu, il y a trois mois, était parfaitement écrit, mais qu'aujourd'hui, il n'est pas à la hauteur des enjeux. Je suis très embêté vis-à-vis de Monsieur le Maire car nous sommes en plein Conseil d'arrondissement et il est toujours très difficile de réécrire un vœu. Votons-le à l'unanimité, mais préparons pour le prochain Conseil d'arrondissement un vœu qui aille plus loin. De plus, dans ses considérants, il évoque seulement le fait qu'il y a eu des interventions déjà effectuées par la Maire de Paris auprès des autorités de l'État, sans parler de la mobilisation de la Ville et des associations humanitaires d'aide aux migrants. C'est à mon avis un petit problème. Je vous parle vraiment très directement, mais c'est parce qu'on ne peut être que révolté par ce qui se passe dans le 10^e et dans le 19^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. M. David BELLARD a demandé la parole. »

M. BELLARD : « Merci. Je vais faire plus court que mes collègues car beaucoup de choses ont été dites sur ce sujet qui concerne 2 500 personnes et qui nous occupe depuis quasiment le début de notre mandature. Je vais aller dans le sens de M. BLOCHE. Nous voterons évidemment ce vœu, mais les interpellations sont faites.

Tous les vendredis, il y a une interpellation publique, avec une série de propositions, par la Maire sur l'un des sites. Nous voyons bien les réponses lapidaires faites par le gouvernement pour des raisons très clairement politiciennes, au sens très négatif du terme. Il a peut-être à l'horizon la préparation des prochaines élections municipales de 2020, avec une volonté de fragiliser notre majorité. Mais c'est une interprétation purement personnelle.

On sait également qu'une opération a été annoncée dans la presse mais à ce stade, on n'en connaît ni les modalités ni la manière dont elle va se conduire. Nous voyons donc que

l'interpellation est faite. C'est bien de le rappeler aujourd'hui et dans les prochains jours en fonction de la manière dont risque de se passer cette opération d'évacuation/mise à l'abri.

Le débat porte sur les conditions de vie dans ces camps. Nous avons demandé l'application du protocole d'urgence que nous avons voté ensemble au Conseil de Paris et qui a déjà commencé à être déployé avec l'eau, la nourriture, l'accès aux soins et des dépistages pour la tuberculose. Mais, qui est déjà allé sur ces camps, voit que c'est très insuffisant. Il y a énormément de tensions liées à la fois à la promiscuité et à l'absence de conditions élémentaires de ressources.

Il s'agit aussi d'un débat pour savoir, si oui ou non, notre municipalité doit se substituer à l'État pour l'accueil de ces personnes qui sont aujourd'hui dans la rue. C'est un débat que nous devons avoir frontalement et qui pose à la fois des questions en termes de moyens mais aussi politiques. Nous voterons bien entendu ce vœu, même s'il est déjà en partie, et malheureusement, exaucé. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à M. Jacques LEFORT puis M. Michel BILIS. Je vous propose ensuite d'arrêter le débat. »

M. LEFORT : « Je pense que dans ce débat, il y a deux éléments :

- l'intention du vœu que vous proposez M. BILIS, qui est de répondre à une urgence humanitaire avec humanité,
- le nombre de migrants qui se trouvent à Paris et les réponses que l'État apporte, en coordination avec la Ville, à cette équation compliquée.

Il n'y a pas de représentants de la majorité gouvernementale autour de la table ce soir, donc personne pour expliquer la cohérence de son action. Mais je voudrais tout de même rappeler que si les choses ont été parfois un peu tendues entre l'État et la Ville de Paris, c'est dû à la grande quantité de migrants qui ont naturellement afflué au sein du périphérique, et au fait que la solution passe par des lieux à trouver en dehors de la ville de Paris. Il y a peut-être là un décalage entre la réalité pragmatique à laquelle doit faire face le gouvernement et la façon plus politique dont le sujet a été traité par Mme HIDALGO. Ce décalage explique qu'on se trouve actuellement dans une forme de blocage.

Je rappelle quand même que l'État a mis en place cinq centres d'accueil et d'examen de situation de 750 places répartis sur tout le territoire, dont un à Paris, dans le 18^e. Il y a quatre structures d'accueil de jour situées à Paris (4^e, 14^e, 18^e, 19^e arrondissements). Il y a tout de même une action. Je ne voudrais pas qu'on laisse les personnes qui écoutent ce débat sur le sentiment qu'il y a la gentille Mme HIDALGO contre le méchant gouvernement et qu'il n'y a rien entre les deux. Il y a tout de même une équation à trouver en dehors de l'échelle de Paris. C'est très certainement ce qui fait la complexité de cette problématique.

Sur le fond du vœu, il faut effectivement répondre avec humanité à cette exigence d'accueillir ces personnes avec dignité. Nous serions très heureux de participer à la rédaction du prochain vœu si vous nous sollicitez. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Ce qui prime – et je dirais même ce qui est exclusif – dans ce vœu, c'est de répondre immédiatement à une situation d'urgence. Il ne s'agit pas de construire un programme et un plan d'intégration plus profonde des personnes en situation de détresse. J'insiste bien : il existe, chaque année en hiver, en période de grand froid, un déclenchement par le Préfet d'un plan de mise à l'abri des personnes à la rue. Nous sommes, toutes proportions gardées, dans une

problématique similaire. Il y a depuis au moins deux ou trois mois plusieurs milliers de personnes qui sont à la rue, regroupées notamment sur les bords du canal Saint Martin et du canal Saint Denis. L'objectif premier de ce vœu, c'est que ces personnes soient mises à l'abri dans des centres d'hébergement d'urgence en attendant une action plus approfondie. »

M. le Maire : « Merci. Comme le vœu précédent, ce vœu vise davantage à interpeller et à dire notre état d'esprit sur cette question très bien présentée par M. BILIS puis argumentée ensuite par les différents intervenants. J'adhère en tout point aux propos qui ont été tenus sur ce sujet.

Notre état d'esprit est le suivant : nous sommes face à une situation dramatique qui commande une action. L'inaction du gouvernement, dont c'est la responsabilité, est au mieux une incurie, au pire, un cynisme déplacé. Il est donc inacceptable de laisser faire et de laisser perdurer cette situation. C'est ce que veut dénoncer le vœu qui nous est proposé. Il est perfectible, comme tout texte que nous écrivons et que nous adoptons, mais il a néanmoins le mérite d'exister, de poser le problème, et de montrer où sont les responsabilités en la matière. C'est pour cette raison que je vous propose de l'adopter en l'état. Nous pourrions ensuite, si besoin, proposer d'autres vœux au prochain Conseil d'arrondissement. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant que les questions migratoires sont au cœur de l'époque actuelle, et que plus de 3000 migrants vivent et dorment sur les trottoirs parisiens dans des conditions sanitaires inhumaines ;

Considérant que deux personnes migrantes issues des campements du nord-est parisien ont péri noyées, le dimanche 6 et lundi 7 mai 2018 et que ces drames auraient pu être évités ;

Considérant qu'il convient de répondre de façon humaine et hospitalière aux personnes venues, au risque de leur vie, chercher protection et espoir de survie ;

Considérant qu'il s'agit, pour les pouvoirs publics et les citoyens, d'œuvrer à définir des solutions communes dans une démarche d'accueil et de devoir d'humanité ;

Considérant la situation créée dans plusieurs arrondissements, au nord-est de Paris, où plusieurs centaines de personnes migrantes sont installées, à la rue, dans des campements spontanés ultra-précaires ;

Considérant les interventions déjà effectuées par Madame la Maire de Paris auprès des autorités de l'Etat ;

Sur le rapport de Monsieur Michel BILIS,

Sur proposition de Monsieur Michel BILIS et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU :

que Madame la Maire de Paris sollicite, à nouveau, Monsieur le Préfet de Paris et d'Ile-de-France afin que soit déclenché un plan d'hébergement d'urgence pour la mise à l'abri des personnes migrantes actuellement à la rue.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201821 Vœu relatif à la promotion de la monnaie locale à Paris**V11201827 Vœu relatif à la promotion de la monnaie locale à Paris**

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET a la parole pour présenter le vœu. »

M. JAPHET : « Merci Monsieur le Maire. Nous le savons bien autour de cette table, notre Mairie du 11^e œuvre depuis 2014 pour l'avènement d'une monnaie locale à Paris. Je tiens, à cette occasion, à saluer le travail mené par deux de nos collègues qui sont particulièrement investis sur ce sujet : Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à qui, Monsieur le Maire, vous avez confié cette mission, et M. Jean-Pierre CORSIA au titre de sa délégation à la vie associative et à l'économie sociale, solidaire et circulaire. Leurs efforts sont en quelque sorte aujourd'hui récompensés puisqu'une première monnaie locale, la Pêche, née à Montreuil en 2014, vient d'être lancée à Paris.

Le lancement d'une monnaie c'est bien, mais nous savons que toute nouvelle monnaie locale est fragile tant qu'elle n'est pas parvenue à s'asseoir sur un double réseau important : un réseau de commerçants qui acceptent cette monnaie, et un réseau de consommateurs qui décident de l'utiliser. C'est dans cette double direction que notre Mairie peut agir, et c'est le sens de ce vœu. Ce dernier vise à continuer le travail fait sur le terrain pour inciter les commerçants de notre arrondissement à accepter cette nouvelle monnaie locale, mais aussi, de manière peut-être plus symbolique, à proposer aux élus, et pourquoi pas au personnel de la Mairie s'ils le souhaitent, d'être acteurs de cette monnaie locale en l'utilisant chez les commerçants affiliés.

Pour autant, il y a encore de nombreux obstacles juridiques à lever. J'en veux pour preuve la récente décision de justice dans l'affaire qui oppose la Mairie de Bayonne à l'État pour l'utilisation de l'Eusko. La Mairie de Bayonne voulait utiliser cette monnaie pour effectuer et recevoir des paiements en monnaie locale. Aujourd'hui, les conditions légales ne permettent pas à une collectivité locale d'utiliser une autre monnaie que l'euro. À ce sujet, une tribune signée par 34 élus locaux est parue le 30 avril dernier dans le journal « Le Monde », demandant à l'État de reconnaître le droit aux collectivités d'utiliser des monnaies locales.

Compte tenu de ce contexte et de toutes les raisons pour lesquelles nous souhaitons continuer à soutenir les monnaies locales à Paris, nous proposons que la Mairie du 11^e poursuive son action d'information et de sensibilisation auprès des commerçants de l'arrondissement afin de les inciter à accepter les paiements en monnaie locale, et que l'on étudie de quelle façon nous pourrions encourager les élus de la Mairie, et pourquoi pas le personnel s'il le souhaite, à échanger une part de salaire ou d'indemnité en monnaie locale pour pouvoir l'utiliser. Il y a évidemment une valeur symbolique de soutien à cette initiative.

Nous proposons également qu'à l'instar de la Ville de Bayonne avec l'Eusko, la Ville de Paris puisse établir, le jour où le cadre législatif le permettra, une convention avec l'association gestionnaire de La Pêche afin de pouvoir payer et recevoir des paiements en monnaie locale. Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est un sujet d'importance, mais différent de celui que l'on vient d'examiner. Comme nous n'avons pas encore atteint la moitié des vœux et questions orales, je propose que chacun soit le plus synthétique possible dans son propos à partir de maintenant et ce jusqu'à la fin de ce conseil. Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA qui va présenter un amendement. »

M. CORSIA : « Je suis ravi que nous puissions proposer un vœu pour soutenir la monnaie locale. Mais en même temps, il me semble que la transition écologique est un enjeu très important et qu'il vaut mieux se rapprocher du réel que de l'idéal. L'idéal, nous l'avons tous – nous l'avons

prouvé depuis ce début de la mandature – mais quand on se confronte au réel, on voit qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir.

Sur ce vœu que j'approuve en partie, il y a deux points qui me posent problème. D'une part, il y a le fait de décider que la monnaie de référence de Paris serait une monnaie intitulée la Pêche qui a été autoproclamée en tant que telle. Les médias en ont beaucoup parlé mais ce n'est pas parce que les médias le disent que c'est une réalité. Je rappelle que la monnaie locale la plus importante en France s'appelle l'Eusko et qu'elle réunit difficilement, après 5 ans d'exercice, 750.000 € en circulation. Il y a à peu près 3 000 utilisateurs, et à peu près un millier de prestataires. Il s'agit de la principale monnaie locale en France. Au bout de 5 ans, la Pêche rassemble seulement 100 prestataires et 800 utilisateurs. C'est sympathique, ça fonctionne, cela crée des enjeux de relocalisation et de consommation responsable, mais ce n'est pas ce que nous souhaitons pour une ville comme Paris qui a besoin de se situer bien au-delà. C'est pour cela que je ne peux pas cautionner le fait que l'on dise que la Pêche est devenue la monnaie de référence pour Paris.

D'autre part, sur le fait de souhaiter payer des indemnités, même sur la base du volontariat, je rappelle qu'il y a une décision de la cour administrative de Bordeaux qui vient, le 4 mai dernier, de débouter la Ville de Bayonne qui souhaitait autoriser ses adjoints à recevoir leurs indemnités et permettre le versement de subventions aux associations en monnaie locale. Le Préfet a indiqué que les règles de comptabilité publique ne le permettent pas. Je le dis d'autant plus que l'on est dans une situation très spécifique avec le Pays Basque. Quand on bat monnaie au Pays Basque, on bat monnaie complémentaire d'abord et peut-être monnaie définitive ensuite. Cela pose de vrais problèmes politiques. On ne peut pas dire que cela peut faire jurisprudence et on ne peut pas s'y référer pour dire que la Ville de Paris doit faire pareil. Soyons un peu plus responsables.

Ce vœu ne peut pas être retenu pour ces raisons, même si on peut le soutenir sur différents aspects. Avec Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, nous avons beaucoup œuvré en la matière mais, concernant ces deux aspects, je crois qu'il y a mieux à dire pour obtenir que la Ville de Paris accompagne et permette au 11^e arrondissement de faire une expérimentation comme cela se fait dans d'autres régions. »

M. le Maire : « Merci. C'est le sens du vœu alternatif déposé. Je donne la parole à Mme Francine BAVAY-GUILLAUME. »

Mme BAVAY-GUILLAUME : « Merci. Merci à M. Pierre JAPHET et à M. Jean-Pierre CORSIA de montrer l'intérêt de ce qui est en train de se passer sur les monnaies locales. Je considère que ces deux vœux sont complémentaires et qu'il est tout à fait possible de les fusionner. Je demanderai à M. Pierre JAPHET de retirer la mention à la Pêche et de la remplacer par « *monnaie locale* ». Je pense que cela rend ces deux vœux compatibles puisque M. Jean-Pierre CORSIA interpelle la Mairie de Paris. Nous avons rencontré ensemble Mme Antoinette GUHL vendredi dernier et elle nous a annoncé qu'elle avait des projets qui sortiront en juillet. Je crois que Monsieur le Maire la recevra jeudi prochain afin qu'elle précise où en est l'état de ces projets.

Nous pourrions fusionner ces deux vœux. Je demanderai peut-être à M. Jean-Pierre CORSIA de retirer le mot « *francilienne* » car il est peut-être difficile de demander à la Ville de Paris de fédérer tous les projets franciliens. Je suis certaine que vous en serez d'accord puisque l'objectif est bien de continuer à travailler pour créer une dynamique. Et il est vrai qu'il n'est pas si simple de le faire.

Je vois dans la salle des citoyennes et des citoyens ayant participé à la mobilisation qui a permis d'aboutir à la création de l'association de promotion Monest. On sait bien qu'il faut beaucoup

d'énergie. Il me semble que rien de ce qui peut nous permettre d'avancer ne doit être laissé de côté et même, finalement, nous empêcher d'interpeller les décideurs juridiques en matière de reconnaissance des monnaies locales. On le sait, la Ville de Boulogne utilise depuis longtemps une monnaie locale et l'accepte pour tous les paiements des transports par sa régie. Elle a trouvé une solution élégante pour être en accord avec la loi, qui est en train d'évoluer depuis 2014. Il me semble qu'il faut s'inscrire ensemble dans cette logique de création d'une vraie dynamique. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Le groupe Communiste voit d'un bon œil les histoires de monnaies locales. Permettez-moi de faire un petit rappel historique. Ces monnaies locales prennent leur sens depuis le Traité de Maastricht en 1992, avec la quasi-totalité de l'échiquier politique qui a abandonné toute forme de souveraineté citoyenne sur la monnaie. Les Français et les citoyens européens n'ont plus leur mot à dire sur leur monnaie puisque la Banque centrale européenne est indépendante et qu'elle mène sa politique monétaire sans s'intéresser à aucun moment aux intérêts des citoyens. Les politiques monétaires qui sont menées ne servent qu'à servir la rente. J'ai aussi une mémoire assez longue pour me souvenir qu'un certain nombre de gens, qui aujourd'hui semblent s'affirmer comme de grands révolutionnaires, étaient à l'époque des soutiens indéfectibles de ce traité de Maastricht qui nous cause encore beaucoup de tort. Le besoin de créer des monnaies locales se fait ressentir dans la mesure où nous n'avons plus la main sur l'outil monétaire qui est pourtant un outil économique très important.

J'avoue que je n'ai pas complètement perçu toutes les nuances qui aboutissent à la rédaction de deux vœux qui sont, au final, assez différents. L'un et l'autre ne semblent pas s'exclure complètement. Le groupe Communiste approuve sans problème le vœu de M. Jean-Pierre CORSIA.

Concernant celui de M. Pierre JAPHET, nous en partageons les considérants sans aucune difficulté, mais il y a un problème au niveau des considérants. Ils devraient nous permettre d'aboutir sur un vœu qui demanderait qu'un grand plan de communication autour des monnaies locales existantes ou en construction soit mené, et on tombe sur quelque chose de très spécifique qui vise à donner une orientation à la disposition qu'ont les élus de leurs indemnités, ou les agents de la Ville de leur salaire. Pour nous, cette mesure est impossible. La Ville ou les élus n'ont pas à dire aux agents ce qu'ils font de leur argent, d'autant que, dans bien des cas, celui-ci est bien trop maigre. Concernant les indemnités, les élus communistes ne peuvent pas dire qu'ils s'engageraient à les dépenser d'une certaine manière, puisqu'ils ont un engagement vis-à-vis des citoyens, constant depuis 1920, de reverser la totalité de leurs indemnités à leur organisation politique. Parce que pour les élus communistes, le plus important est de rentrer pauvres dans leur mandat et d'en ressortir tout aussi pauvres. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? M. Luc LEBON. »

M. LEFORT : « Nous sommes dans un débat un peu complexe entre des groupes politiques, dont je vois tout de même un pivot se dessiner, en l'occurrence Mme BAVAY-GUILLAUME, qui a travaillé d'arrache-pied avec M. CORSIA sur la monnaie locale, et qui fait partie du groupe politique de M. JAPHET qui propose un vœu alternatif. Il y a là un élément de synthèse qui peut être trouvé assez facilement... »

En ce qui concerne le fait de recevoir une partie de son indemnité en monnaie locale, je lis que c'est sur la base du volontariat. Ce que j'ai compris, de toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, Mme BAVAY-GUILLAUME, c'est que l'on pouvait changer n'importe où son argent en

monnaie locale pour pouvoir faire des achats locaux. N'importe quel salarié de la Ville, ou moi-même, sur la base d'une charte participative que nous co-écrivions ensemble, pourrait faire un certain nombre d'achats de ce type-là. Je le dis pour rassurer M. TIBERTI sur le fait que je ne vois pas d'incongruité dans ces vœux qui proposent à des salariés de transformer une partie de leurs émoluments en monnaie locale.

Concernant l'autre sujet, la Pêche s'est effectivement développée assez rapidement à l'échelle parisienne. Il y a peut-être là aussi un élément de synthèse à trouver. Je prendrai l'image du curling, ce sport olympique qui consiste à laisser le palet avancer puis à chauffer la glace pour réorganiser sa trajectoire afin qu'il atteigne son but. Peut-être que la Mairie de Paris pourrait faire la même chose avec la monnaie locale. Toutes sortes d'initiatives issues de la société civile se sont créées et décollent rapidement. Plus de 200 personnes ont participé à la Pêche et ont récemment levé 20.000 €. C'est une initiative citoyenne qui est parfaitement co-construite, démocratique, mais qui se heurte parfois à une problématique extrêmement municipale : la régulation dans l'espace public d'une monnaie. À ce moment-là, les élus pourraient, comme les chauffeurs de glace autour du palet de curling, arriver à orienter ces initiatives de façon à ce qu'elles s'inscrivent totalement dans la nécessité du bien commun à l'échelle de Paris.

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre sont favorables à signer l'un ou l'autre ou les deux vœux. Nous pourrions aussi considérer, de manière plus générale, qu'il faut laisser libre champ à ces monnaies locales qui se créent à Paris, et privilégier une régulation a posteriori, au moment où elles en auront besoin et où elles auront pris un peu leur essor. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je vais juste rappeler les deux points qui ont motivé la version présentée par M. Jean-Pierre CORSIA. Outre ce qu'il a dit, je trouve que si un vœu mentionne explicitement l'idée de rémunérer des élus ou des personnels de Mairie avec de la monnaie locale, cela mérite au moins de se concerter au préalable avec les intéressés.

Compte tenu des éléments donnés par Mme BAVAY-GUILLAUME sur l'évolution actuelle, des réflexions en cours sur les monnaies locales, et du fait que l'on peut peut-être présenter un vœu unique, je propose que nous différions le vœu et que nous travaillions ensemble à une rédaction commune pour avoir un vœu plus cohérent et plus utile dans l'intérêt des monnaies locales. Il ne faut pas brusquer les choses. Merci. »

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite prendre la parole. »

M. MIKHAÏLOFF : « Je voudrais témoigner du fait que l'on peut être pour les bienfaits de l'euro en tant que monnaie commune en termes de facilité de circulation en Europe, de maintien de taux d'intérêt faibles, de facilité d'achats et d'exportations intra-européennes, et en même temps vouloir que des monnaies locales puissent se développer à une échelle limitée dans un territoire pour faciliter l'émergence d'initiatives privées ou collectives, commerciales et économiques. Ces monnaies locales sont tout à fait les bienvenues et nous devons les encourager. Quant à savoir s'il faut privilégier une initiative par rapport à une autre dans le vœu, nous préférons rester dans la généralité afin d'aider l'émergence de monnaies locales sans forcément préciser l'une ou l'autre. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci Monsieur le Maire. Je suis tout d'abord ravi que, sur le fond, le sujet fasse l'unanimité. Pour information, le 20^e arrondissement vient d'adopter le vœu que nous présentons.

La Pêche est bien sûr une monnaie encore fragile, et je l'ai rappelé. C'est autant de raisons pour essayer de la soutenir car elle a au moins le mérite d'exister. Cela ne veut pas dire qu'il faut soutenir uniquement la Pêche et qu'il ne faut pas continuer à encourager d'autres initiatives. Mais cela n'empêche pas d'encourager la Pêche à faire du curling comme disait M. LEFORT. D'ailleurs, nous venons de voter dans ce Conseil une subvention aux accorderies parisiennes et notamment à celle du Grand Belleville. Les accorderies ne sont rien d'autre que des monnaies locales complémentaires puisque ce sont des monnaies temps. On peut donc soutenir plusieurs monnaies locales.

Je sens bien qu'il y a une crispation autour de notre proposition qui est pourtant extrêmement prudente. Je la répète pour être sûr que tout le monde la comprenne de la même façon : il s'agit d'étudier les dispositions à prendre pour encourager à terme les élus et le personnel, sur la base du volontariat, à échanger une part de leurs indemnités ou de leur salaire en monnaie locale. Il ne s'agit absolument pas de rémunérer qui que ce soit en monnaie locale. D'ailleurs, on ne peut pas le faire, je vous renvoie à la jurisprudence de Bayonne. Il s'agit simplement d'imaginer comment nous pouvons inciter. Cela peut être tout simplement un dispositif d'information aux élus et aux personnels leur expliquant où et comment échanger leurs euros en monnaie locale s'ils le souhaitent. Cela peut être aussi simple que ça. Je pense qu'il n'y a pas besoin de se crispier sur cette partie du vœu.

L'autre sujet, c'est de continuer à informer les commerçants. Là non plus, il n'y a pas de sujet de crispation. Nous demandons simplement dans le deuxième point, que Paris fasse partie de ces municipalités qui se doteront de la capacité d'utiliser ces monnaies locales, une fois que le cadre législatif le permettra. Je suis tout à fait d'accord pour supprimer dans cette partie du vœu la référence à la Pêche pour ne pas privilégier cette monnaie parmi d'autres, et de la remplacer par *« une convention avec des associations gestionnaires de monnaies locales »*.

Effectivement, nous pouvons parfaitement fusionner nos deux vœux car chacun a une partie qui s'adresse à la Ville de Paris. Et puisque les deux vœux souhaitent que le 11^e arrondissement soit pilote, on peut rajouter simplement qu'elle soit *« pilote dans plusieurs expérimentations et qu'elle poursuive son action d'information et de sensibilisation... »*

M. le Maire : « Je vous coupe car il y a un problème de méthode. Excusez-moi de vous interrompre mais il y a eu des discussions en amont de ce Conseil d'arrondissement pour préparer ce que nous allons voter. Les tentatives de convergence ont été recherchées mais n'ont pas été trouvées. C'est la raison pour laquelle deux textes sont aujourd'hui proposés au vote. Et nous allons nous prononcer sur l'un de ces deux textes. Mais si vous acceptez de différer, comme M. Luc LEBON l'a proposé, le vote de ce vœu qui n'a pas de caractère d'urgence absolue, on pourra alors se donner quelques semaines de réflexion afin de pouvoir le réexaminer à la prochaine séance. Nous avons tous entendu les arguments que vous avez avancés. Est-ce que vous acceptez de différer le vote de ce vœu jusqu'au prochain Conseil pour qu'il puisse être retravaillé, sans quoi nous nous prononcerons sur l'un des deux vœux présentés ? »

M. JAPHET : « Non, on le garde. Il n'y a aucune raison de censurer ce vœu. Nous l'avons présenté. Au lieu de proposer des amendements, vous avez proposé un contre-vœu donc nous le maintenons. »

M. le Maire : « Très bien. Nous allons nous prononcer par un vote sur chacun de ces deux vœux. J'appelle à ce que ce soit celui présenté par M. Jean-Pierre CORSIA qui soit adopté pour deux raisons :

- il n'y a pas eu de travail ni avec la Direction Générale des Services de la Mairie du 11^e, ni avec les organisations représentatives du personnel pour que les salaires des agents de la mairie soient transformés en monnaie locale.
- la référence à la Pêche me gêne aussi en l'état actuel de sa construction, à partir du moment où un seul commerçant du 11^e arrondissement accepte cette monnaie aujourd'hui. Il s'agit d'une librairie alternative qui nourrit certes l'esprit, mais cela s'arrête là.

Il me semble préférable, comme le vœu alternatif le demande, de viser le soutien aux monnaies locales complémentaires, en supprimant le terme « *francilienne* » comme l'a proposé Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, pour rester plus modestement sur l'échelle parisienne. Il me semble important de clarifier la situation.

J'espère que le travail va continuer, mais je n'en doute pas. Depuis le début de cette mandature, Mme BAVAY-GUILLAUME, secondée par M. CORSIA, a permis de mobiliser et a compris combien il était difficile de rassembler des commerçants qui sont la première pierre pour construire une monnaie locale. Sans commerçants, il n'y a pas de monnaie locale. Cela me semble essentiel et me conduit à cette proposition. Nous allons faire deux votes séparés. »

V11201821 Vœu relatif à la promotion de la monnaie locale à Paris

M. le Maire : « Je sou mets au vote le vœu d'origine maintenu par M. Pierre JAPHET.

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que la Pêche, monnaie locale créée à Montreuil en 2014, vient d'être lancée à Paris le 12 mai dernier, devenant ainsi la première monnaie locale parisienne ;

Considérant qu'une telle monnaie locale contribue à valoriser les commerces locaux indépendants, à développer une économie plus solidaire et plus écologique, à lutter contre l'évasion fiscale, et à rendre aux citoyens un certain pouvoir de contrôle sur les flux monétaires ;

Considérant que la Mairie de Paris, et en particulier notre Mairie du 11^e arrondissement, ont œuvré depuis 2014 pour la naissance d'une monnaie locale à Paris et veulent à présent soutenir l'arrivée de la Pêche afin contribuer à son succès à Paris ;

Considérant le flou juridique qui entoure l'usage actif des monnaies complémentaires par les collectivités et la décision récente de la justice dans l'affaire qui oppose la mairie de Bayonne à l'Etat pour l'utilisation de l'Eusko ;

Considérant la tribune parue le 30 avril dernier dans le journal Le Monde, signée par 34 élu.e.s locaux et demandant à l'Etat de reconnaître le droit aux collectivités d'utiliser des monnaies locales ;

Considérant enfin que le succès d'une monnaie locale repose en premier lieu sur le développement d'un réseau significatif de commerçants partenaires, mais aussi sur la création d'un réseau de consommateurs engagés ;

Sur le rapport de Monsieur Pierre JAPHET,

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL, de Monsieur Pierre JAPHET et des élu.e.s du groupe Europe Ecologie–Les Verts, et de Monsieur Bastien RECHER ;

EMET LE VŒU :

- Que la Mairie du 11^e arrondissement, fidèle à son engagement pour une monnaie locale, poursuive son action d'information et de sensibilisation auprès des commerçants de l'arrondissement afin de les inciter à accepter les paiements en monnaie locale, et étudie les dispositions à prendre pour encourager à terme ses élu.e.s et son personnel, sur la base du volontariat, à échanger une part de leur indemnité ou salaire en monnaie locale ;
- Qu'à l'instar de Bayonne avec l'Eusko, la Ville de Paris établisse, lorsque le cadre législatif le permettra, une convention avec l'association gestionnaire de la Pêche afin de pouvoir payer mais aussi de pouvoir recevoir des paiements en monnaie locale.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus des groupes Europe Ecologie – Les Verts, Union de la Droite et du Centre, et M. Bastien RECHER. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201827 Vœu relatif à la promotion de la monnaie locale à Paris

M. le Maire : « Il faut écouter ce que je dis. Nous venons de voter et de rejeter le vœu d'origine proposé par M. Pierre JAPHET. Le vœu alternatif, qui a été présenté par M. Jean-Pierre CORSIA, soutient la politique des monnaies locales et demande que le 11^e arrondissement soit un pilote pour l'expérimenter. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que plusieurs dispositifs d'échanges locaux de biens, de services et de savoirs, coexistent en Ile-de-France organisés soit autour d'une monnaie temps comme les SEL (Systèmes d'échanges locaux) ou les Accorderies, soit autour d'une monnaie locale complémentaire à l'Euro - (MLC) ;

Considérant qu'il existe une dizaine de projets de monnaies locales complémentaires en Ile-de-France dont 3 à Paris et une monnaie locale complémentaire en circulation : La Pêche à Montreuil ;

Considérant que la monnaie locale contribue à valoriser les commerces locaux indépendants, à développer une économie plus solidaire et plus écologique, à lutter contre l'évasion fiscale, et à rendre aux citoyens un certain pouvoir de contrôle sur les flux monétaires ;

Considérant que la Mairie de Paris, et en particulier notre Mairie du 11^e arrondissement, ont œuvré depuis 2014 pour la naissance d'une monnaie locale à Paris avec la création de l'association de promotion « Monest » proposant une expérimentation dans le 11^e arrondissement avant une généralisation parisienne ;

Considérant la nécessité de fédérer l'ensemble des initiatives franciliennes pour co-construire une monnaie unique numérique et permettre de structurer un réseau francilien de prestataires (commerçants et fournisseurs) pour répondre aux échanges commerciaux spécifiques de la région parisienne ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre CORSIA,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Socialiste ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris organise une rencontre de l'ensemble des initiatives de monnaies locales complémentaires pour permettre un dialogue constructif pour harmoniser les pratiques et pour mettre en œuvre des outils communs,
- Que la Ville de Paris propose les modalités d'un accompagnement logistique et financier pour les monnaies locales complémentaires de Paris,
- Que la Mairie du 11^e soit désignée comme pilote pour une expérimentation sur un ou plusieurs arrondissements.

M. le Maire : Qui s'abstient ? Les élus des groupes Communiste-Front de Gauche, Europe Ecologie-Les Verts, et M. Bastien RECHER. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.**V11201822 Vœu relatif à la protection du stade Ménilmontant et au respect du droit vis-à-vis de toute intervention provisoire sur ce terrain**

M. le Maire : « J'indique que Mme Dominique KIELEMOËS a donné son pouvoir à M. Patrick BLOCHE. La parole est à M. Jacques LEFORT pour la présentation du vœu. »

M. LEFORT : « La défense du stade Ménilmontant est un sujet que nous avons longuement débattu dans ce Conseil d'arrondissement. Mais on ne se lasse pas de défendre cet endroit, qui est tout à fait essentiel pour la respiration de notre arrondissement. C'est un lieu où les jeunes pouvaient jouer sans gêner les locataires du cimetière ou ceux de la basilique du Perpétuel Secours. C'est un endroit tout à fait exceptionnel dont nous aurions pu faire un bel espace vert, un lieu en plein air où les jeunes peuvent faire du sport. Mais rien de ceci ne sera fait puisque ce lieu sera bétonné. C'est la raison pour laquelle les riverains, les associations, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, et d'autres élus de ce Conseil d'arrondissement, se sont opposés à ce projet.

Des délibérations ont néanmoins été votées. Des recours ont été déposés contre le projet et ne sont actuellement pas purgés. Or, le mercredi 2 mai au matin, des engins de chantier sont entrés sur le stade. Nous avons immédiatement été alertés. Nous laisserons les lecteurs du compte-rendu en rechercher les détails dans les attendus de ce vœu.

Nous aurions aimé :

- que la Mairie explique les raisons de ces travaux débutés le 2 mai dernier alors que les recours n'étaient pas purgés ;
- que la Mairie cesse de détruire un terrain qu'elle pourrait devoir remettre dans son état initial si d'aventure les recours arrivaient à convaincre le juge ;
- que tout usage provisoire de ce terrain soit précédé d'une information aux élus et aux riverains, et se fasse en respectant le droit des recours actuels. Je dis cela car nous avons

entendu que serait installé à cet endroit soit une déchetterie à ciel ouvert, soit un bar éphémère.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons avoir des éléments de précision, et qu'à l'avenir, ce genre de choses ne se reproduise plus de façon aussi brutale. »

M. le Maire : « Bien. Je précise qu'il s'agit d'un vœu et non pas d'une question. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. M. Jacques LEFORT nous a demandé de passer rapidement sur les considérants qu'il a écrits dans son vœu, mais je me propose d'en faire une analyse précise pour certains d'entre eux.

Dans le deuxième considérant, il parle de « *la destruction par surprise du Jardin des jeunes pouces* », ce qui est tout de même fort de café. Il s'agissait dès le départ d'une convention d'occupation précaire et l'association savait très bien que sa présence ne durerait pas. Le terme « *par surprise* » est donc un peu fort.

Il nous parle du « *fort émoi au sein de la population* ». Je me permets de rigoler doucement. M. LEFORT fait sans doute allusion à une manifestation à laquelle il a participé avec cinq autres personnes à l'arrivée des engins de chantier. Je sais bien que M. LEFORT a peu l'habitude des manifestations de rue, mais sachez qu'on n'entre pas dans les statistiques de la police avec six manifestants. Le « *fort émoi* » est tout de même assez relatif.

Enfin, M. LEFORT a l'honnêteté de faire la liste des vœux qui ont été déposés par la Droite depuis maintenant plus de 5 ans : janvier 2013, juin 2014, septembre 2015, juin 2016, juin 2017. Nous sommes en mai 2018, et nous pourrions convenir ensemble qu'il ne s'agit donc pas d'un vœu mais d'un marronnier. Peut-être que nous n'en aurons pas l'année prochaine et il faudra alors la marquer d'une pierre blanche. »

M. le Maire : « Bien. Les paris sont ouverts. Mme Joëlle MOREL souhaite intervenir. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. La parcelle du TEP de Ménilmontant est un réel sujet de tension dans notre arrondissement depuis le début de la mandature. Le groupe écologiste a étudié le projet d'aménagement de la parcelle et il est intervenu à plusieurs reprises pour exprimer son désaccord concernant les choix faits par la Ville de Paris. Au nom du groupe écologiste, je suis à chaque fois présente sur le terrain pour entendre les riverains et les associations qui s'interrogent sur la transformation de ce terrain. Elles ont d'ailleurs lancé des recours juridiques contre le projet. La procédure est en cours. Le groupe écologiste s'inquiète, comme eux, de la densification de la parcelle et de l'imperméabilisation des sols. Le groupe écologiste souhaite que cette parcelle de respiration et de biodiversité soit préservée. Je rappelle qu'au Conseil de Paris, contrairement au groupe Union de la Droite et du Centre, le groupe écologiste a toujours défendu la préservation de la parcelle.

J'ai appris très récemment, lors d'un séminaire à la Métropole, que dans le cadre de la préservation de la biodiversité et de la création de trames vertes, le territoire Est Ensemble et la Ville de Paris sont en train de travailler à la création du parc des Hauteurs sur le plateau qui relie Romainville, les Buttes Chaumont, le Parc de Belleville, le cimetière du Père-Lachaise, jusqu'à la Corniche des Forts. Son objectif est la création d'un îlot de fraîcheur et d'une promenade de 32 km pour relier l'ensemble de ces points. Cette information est primordiale. La parcelle du TEP

de Ménilmontant jouera alors un rôle important pour favoriser les cheminements de la biodiversité par l'Est parisien.

Comme le 20 janvier 2017, j'étais avec les riverains le 2 mai 2018 lorsque ceux-ci ont découvert que des engins commençaient à faire des travaux. Je voulais comprendre ce qu'il se passait car je n'avais pas reçu d'informations. Je me suis donc étonnée aussi du non-respect de la procédure juridique qui est entamée. La parcelle appartient à Paris Habitat. À ce titre, c'est le bailleur qui en a la responsabilité et Paris Habitat doit respecter les procédures. La parcelle du TEP de Ménilmontant est un sujet sensible et, en cette période, toute intervention sur ce terrain doit être l'objet d'une information auprès des riverains. C'est pourquoi, le groupe Europe Écologie-Les Verts votera ce vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Nous n'allons pas refaire éternellement le débat sur Ménilmontant que nous avons déjà au cours de précédentes séances. Je vais juste répondre à l'interrogation soulevée par M. LEFORT.

Les petits travaux de terrassement ayant eu lieu n'ont rien à voir avec le projet qui a fait l'objet d'un recours. Il s'agit seulement de l'aménagement du terrain pour pouvoir accueillir une benne de collecte d'encombrants. Pourquoi ? On connaît parfaitement le problème des encombrants dans notre arrondissement. Nous avons une augmentation du volume de dépôt d'encombrants de 10 % par an, ce qui est énorme à l'échelle d'un arrondissement. Ce sont des volumes colossaux que nous devons traiter. Il faut des moyens de plus en plus forts et c'est une logistique quasi industrielle à mettre en œuvre pour les collecter. Nous connaissons les problématiques : les gens ont des petits appartements et ne peuvent rien stocker. De plus, les modes de consommation ont changé : les gens achètent des meubles d'une marque suédoise qui ne durent pas très longtemps. Ils ne sont pas comparables à l'armoire normande qu'on gardait de génération en génération. Tout cela finit sur le trottoir. En conclusion, il faut collecter.

Je ne vous cache pas que nous avons été très fortement en difficulté ces dernières années sur la question des encombrants. Nous avons notoirement augmenté les moyens pour y pallier car la situation n'était pas satisfaisante. Nous avons des marchés d'appui extérieurs qui viennent maintenant collecter les encombrants dans les rues. Nous avons renouvelé entièrement le parc de véhicules des services de la Division de la propreté du 11^e qui a maintenant des véhicules neufs non-diesels permettant d'augmenter les rotations.

Néanmoins, nous butons sur une difficulté : quand nous collectons les encombrants sur les trottoirs, nous n'avons pas d'endroits où les déposer, d'exutoires à proximité du 11^e. Actuellement, les services sont obligés d'aller à l'extérieur de Paris, ou aux portes de Paris dans les espaces tri. Pendant ces allers-retours, il n'est pas possible de collecter, ce qui n'est pas très productif.

Pour pallier cela, il faut avoir une solution quotidienne pour augmenter l'efficacité des services. En attendant, nous utilisons des bennes relais exutoires que nous disposons un peu partout dans l'arrondissement. Nous les plaçons où nous le pouvons car il n'est pas très facile de les entreposer toute une journée. Nous ne disposons pas d'endroits très adaptés, d'autant plus que les rénovations des places vont nous faire perdre un certain nombre d'emplacements. Nous avons estimé que, parmi les endroits où il était possible d'installer temporairement une benne en journée pour servir d'exutoire, ce terrain serait utile en attendant la réalisation du projet. Les terrassements ont été aménagés car nous avons besoin d'exutoires pour collecter au quotidien les

encombrants, comme nous le faisons sur d'autres points dans l'arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Étant donné qu'une réponse a été apportée à la question posée dans le vœu, est-ce que vous allez le retirer, M. LEFORT ? »

M. LEFORT : « M. LEBON, merci d'avoir exaucé le premier alinéa de notre vœu puisque nous vous avons demandé d'apporter les raisons de ces travaux débutés le 2 mai dernier. Néanmoins, il reste deux alinéas :

- que la Mairie cesse de détruire un terrain qu'elle allait peut-être devoir remettre dans son état initial,
- qu'une information préalable soit donnée avant toute intervention sur ce terrain.

M. LEBON, vous avez expliqué que les terrassements avaient pour objectif de mettre une benne. Pourquoi pas. Avoir besoin de lieux de dépôt intermédiaires avant des lieux plus amples situés en dehors de Paris est une explication que nous entendons. Néanmoins, elle ne nous convient qu'à moitié. En effet, avec des usages qui détruisent progressivement cet endroit, nous assistons à une stratégie délibérée, de la part de la Mairie de Paris, de pourrissement de ce stade. Ce dernier est méthodiquement détruit de façon à ce que l'on puisse donner le sentiment que l'affaire est jouée et qu'on ne pourra plus jamais revenir à l'état initial du projet ou à un projet alternatif qui nous conviendrait davantage.

Or, les recours ne sont pas purgés. Une éventuelle décision de justice – et nous l'avons vu pour d'autres projets dans le 11^e arrondissement – condamnerait la Mairie à devoir remettre en état initial cet endroit. C'est ce que nous appelons de nos vœux, pour faire un projet plus intéressant touristiquement, écologiquement et sportivement. La stratégie de destruction donne le sentiment que l'on s'éloigne de cette alternative qui pourtant existe toujours.

Concernant la destruction par surprise du jardin qu'a évoquée M. TIBERTI, je voulais expliquer qu'il était prévu que ce jardin soit remplacé au moment où les travaux commenceraient. Mais il y a bien eu une destruction par surprise : on aurait pu prendre les plantes et les donner à certaines personnes qui en auraient eu l'usage. Or les pelleteuses sont arrivées au petit matin et la police a empêché l'Association du jardin des jeunes pouces de récupérer ce qui pouvait l'être. Tout a été rasé en l'espace de quelques heures. Cette attitude est tout à fait inadmissible, alors que ce jardin existait depuis des années et avait développé tout un écosystème qui aurait pu bénéficier à d'autres.

Concernant l'émoi, vous avez indiqué qu'il n'y avait que cinq personnes. M. TIBERTI. Cela ne vous fera pas plaisir, mais vous comptez comme la police. Les organisateurs en ont dénombré beaucoup plus... De plus, il s'agissait d'une manifestation très matinale avec un préavis très limité.

Mme MOREL, vous avez évoqué le fait qu'au Conseil de Paris, le groupe d'Union de la Droite et du Centre n'avait pas toujours été constant sur ses positions. Or il n'y a pas de groupe d'Union de la Droite et du Centre au Conseil de Paris mais un groupe Les Républicains et Indépendants, et un groupe Centriste. Le groupe Les Républicains et Indépendants a été constant sur ce dossier alors que, peut-être une fois et sur une délibération, nos amis Centristes se sont abstenus.

J'aspire à ce que ce vœu soit voté de façon à ce qu'il soit mis en œuvre dans sa totalité. »

M. le Maire : « Le vœu est donc maintenu. Nous refaisons une énième fois le même débat et vous faites, une énième fois, semblant de croire qu'il n'y aura pas de projet sportif dans le projet qui est porté. Deux terrains d'éducation physique et sportive seront recréés, et vous le savez. De plus, un gymnase qui n'a jamais existé sur cette parcelle sera ajouté à ce programme. Il y a donc lieu de croire, et d'être convaincu, que les terrains dédiés aux sports seront augmentés.

Sur le deuxième considérant, vous évoquez l'éventuelle nécessité – j'imagine en cas de jugement défavorable – pour la Ville de remettre la parcelle dans son état initial. Vous évoquez une autre affaire sur laquelle la Ville a été condamnée, mais je n'en connais pas, en tout cas pas dans le cadre de notre mandature. La Mairie devrait remettre dans son état initial la parcelle si elle avait conduit des opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme qu'elle n'aurait pas obtenue ou qui aurait été contestée ou condamnée, et ce n'est pas le cas. Aucuns travaux de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme n'ont été engagés. La remise en état initial est un fantasme. Si d'aventure un jugement devait être défavorable à la Ville, il y aurait un autre projet. Mais il n'y aura pas de retour à l'état initial.

Concernant la diffusion des informations, si des porteurs de projet venaient à apparaître, il y aurait évidemment une information comme nous l'avons déjà fait en d'autres lieux et en d'autres circonstances.

Nous considérons que ce vœu est sans objet et nous appelons à voter contre. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que le mercredi 2 mai au matin, des engins de chantier ont pénétré dans le stade Ménilmontant alors que les recours juridiques contre le projet ne sont pas purgés,

Considérant que la mairie du 11^e avait déjà effectué un passage en force le 20 janvier 2017 au Jardin des jeunes pouces attendant, détruisant par surprise des années de travail en quelques heures,

Considérant que cette nouvelle intrusion a provoqué un fort émoi au sein de la population, du fait de l'opposition très palpable des habitants au projet, contestation que nous avons pu constater nous-mêmes en nous rendant immédiatement sur place,

Considérant que cette tension est légitime vis-à-vis d'un projet aux graves et multiples incohérences :

- densification à outrance : le quartier besoin d'équipements, et non de nouveaux logements,
- biodiversité en berne : diminution réelle des espaces verts accessibles, totalement morcelés,
- jeunesse évincée : perte d'un espace sportif libre et de plein air, transformé en lieux fermés,
- nuisances garanties : terrain de basket à quelques mètres des logements, trafic de camions entrant et sortant de la déchetterie sur de fortes pentes, sorties dangereuses sur le boulevard,
- attractivité touristique oubliée : l'accès au Père Lachaise aurait pu être un boulevard où l'on flâne et s'arrête, la mairie a choisi le bétonnage visuel de la basilique du Perpétuel Secours,
- démocratie non respectée : inadéquation entre permis de construire et délibération votée,

Considérant que la majorité municipale est restée sourde malgré les alertes à répétition lancées par les élus du groupe d'Union de la droite et du centre du 11^e arrondissement :

- vœu au conseil d'arrondissement de janvier 2013
- vœu au conseil d'arrondissement de juin 2014
- vœu au conseil de Paris de septembre 2015
- vœu au conseil d'arrondissement de juin 2016
- vœu au conseil de Paris de juin 2017

Considérant que la destruction méthodique par la mairie, à la fois du stade et du jardin partagé des jeunes pouces, est irresponsable alors que les recours des riverains ne sont pas purgés, et que la mairie pourrait avoir à tout remettre dans l'état initial. Cette stratégie du fait accompli est inadmissible : les impôts des parisiens méritent mieux que de servir une politique de la terre brûlée,

Considérant que diverses explications circulent sur ces travaux entamés au début de ce mois : mise en place d'une déchetterie à ciel ouvert provisoire, création d'un bar éphémère,...

Sur le rapport de Monsieur Jacques LEFORT,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu.e.s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- que la mairie explique les raisons de ces travaux débutés le 2 mai dernier,
- que la mairie cesse de détruire un terrain qu'elle pourrait devoir remettre dans son état initial,
- que tout usage provisoire de ce terrain soit précédé d'une information aux élus et aux riverains, et se fasse en respectant le droit des recours actuels.

M. le Maire : « Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Les élus des groupes Union de la Droite et du Centre, et Europe Ecologie-Les Verts. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité

V11201823 Vœu relatif à un meilleur entretien du square Gardette et au rétablissement de la tranquillité à ses abords

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Je vais vous lire le témoignage d'une habitante. C'est assez court :

« De retour en France après une absence de presque six mois, je me suis rendue ces derniers jours à la Maison des Associations. Et, comme rituellement, j'ai traversé la rue pour aller faire un tour au square Gardette. Indifférente à l'accueil d'un train de bennes à ordures sur le trottoir, ma surprise fut totale quand j'entrais dans le square, c'était à pleurer. Ma dernière visite à ce jardin enchanteur, irréprochable de propreté et de beauté, avec le cœur plein de joie de vivre, de cris d'enfants à certaines heures, et de calme et de tranquillité pour le troisième âge, n'est plus qu'un vieux souvenir. Pourtant, c'était il y a six mois à peine. J'habite le 11^e depuis 50 ans. J'ai connu à Gardette des jardiniers accueillants qui avaient réponses à toutes les questions que suscitait la variété botanique de ce jardin. Hélas, il n'y a plus de jardinier à Gardette. Dans cet abandon, j'ai pourtant vu derrière la haie, des amoureux heureux, un groupe qui festoyait gaiement, des enfants dans le bac à sable et un qui avait préféré creuser son trou dans l'année pour y faire ses pâtés de sable. J'ai aussi admiré l'unique fleur de giroflée dans un énorme pot de mauvaises herbes. Dans les allées, la saleté, les feuilles fraîches éparses, et partout des mégots, les papiers et les pailles en plastique. »

J'arrête la lecture de ce mail. Il rejoint un nombre certain de témoignages de riverains et d'usagers de cet endroit. Il pousse peut-être la description de façon trop virulente, mais il témoigne

néanmoins d'une forme de regret quant à l'entretien actuel de ce square qui n'est pas à la hauteur de ce qu'il a connu dans le passé.

Nous avons déjà discuté de ce thème lors du précédent conseil d'arrondissement, début novembre, au cours duquel avait été évoquée la réforme de l'organisation de la Ville de Paris dans les jardins, avec notamment l'affectation d'un nombre plus limité de jardiniers dans le 11^e arrondissement. Il nous semble dommage qu'à l'approche de l'été, dans un jardin qui se trouve près de l'Atelier des Lumières qui est particulièrement fréquenté à certaines heures, la Ville n'ait pas jugé utile de renforcer le personnel de ce jardin qui compte une jardinière, un cantonnier et le gardien. Il me semble qu'y sont affecté l'équivalent de 1,5 temps plein. Il faudrait faire beaucoup mieux pour ce parc.

En termes d'entretien du square, il faudrait augmenter le nettoyage le matin et développer la lutte contre les incivilités car les jets de détritiques sont désagréables visuellement. Si la Ville s'est dotée de moyens supplémentaires, il faut qu'elle les affecte en partie sur le square. Il y a également d'autres éléments autour de ce square qui méritent d'être davantage analysés :

- les nuisances nocturnes. Actuellement, je crois qu'il y a des bancs qui passent par-dessus la barrière le soir, pour que des personnes puissent continuer à profiter d'assises en-dehors du parc.
- l'usage des ballons. Certaines allées se transforment en terrain de foot et lorsqu'il y a énormément de gens qui passent avec des poussettes, ce n'est pas forcément très agréable. Les ballons viennent également détruire certains massifs fleuris. Il faut mieux réguler ces jeux de ballon à certains endroits du square, à l'exception des ballons en mousse des jeunes enfants, qui ne génèrent aucun désagrément.

J'aurais aimé profiter de ce vœu pour rajouter une autre idée qui mérite d'être débattue entre nous : nous pourrions ouvrir certaines allées des parcs du 11^e aux chiens d'une certaine taille, tenus en laisse, et dont les maîtres seraient responsables du ramassage de leurs déjections. S'il y a trop de monde dans le parc, les maîtres n'auraient alors plus le droit d'y pénétrer. Ce serait également un moyen de faire fuir les rats et ce ne serait pas une mauvaise chose... Cette ouverture permettrait à ces maîtres d'aller se promener dans les jardins du 11^e arrondissement qui méritent d'être ouverts à tous les Parisiens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à Mme Joëlle MOREL et M. Stéphane MARTINET pour répondre. Mais M. Adrien TIBERTI souhaite d'abord intervenir. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Je vais rapidement faire l'intervention qu'aurait faite M. Jean-François MARTINS s'il avait été là. Pour essayer de prendre un peu de recul sur l'ensemble des interventions de M. LEFORT, il nous a proposé en début de conseil d'arrondissement, que la Ville dépense plus d'argent pour les commerçants, il nous demande de dépenser plus d'argent pour embaucher des personnels supplémentaires dans ce vœu, et en même temps, il a refusé de voter un vœu prévoyant une augmentation des recettes de la Ville par l'augmentation des taxes sur les logements vacants. Autrement dit, nous avons là un élu qui veut à la fois dépenser plus d'argent et diminuer les recettes de la Ville. Cela s'appelle de la mauvaise gestion, et j'espère que M. Jacques LEFORT ne sera jamais en responsabilité pour éviter la ruine à notre Ville. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Votre vœu a le mérite de poser la question du quartier Gardette. Il aborde plusieurs aspects. Je laisserai M. Stéphane MARTINET répondre à la question des nuisances

nocturnes. Je voudrais vous apporter quelques réponses par rapport aux autres sujets que vous abordez.

Par rapport à la proposition d'ouvrir le square aux chiens tenus en laisse, je n'y suis pas du tout favorable. Je souhaite vous rappeler les difficultés des usages conflictuels dans le square Rajman au début de la mandature. M. Georges SARRE avait autorisé l'ouverture de ce square aux chiens tenus en laisse, mais les années passant, les mauvaises habitudes se sont généralisées en raison du manque de gardiennage. Certains propriétaires de chiens retiraient la laisse dès le portail franchi. Les familles et les enfants avaient peur de traverser, quelques personnes ont été mordues. Les chiens aboyaient pendant plusieurs heures chaque soir et parfois tôt le matin. Les riverains étaient sur les nerfs et avaient signé des pétitions. Les propriétaires de petits et de gros chiens étaient eux-mêmes en conflit. Aucuns végétaux ne poussaient. Donc, je ne souhaite pas du tout réouvrir la porte à un nouvel usage qui ne pourra pas être contrôlé par manque de gardiennage et d'agents verbalisateurs.

Je souhaite vous rappeler que nous avons suivi pas à pas le transfert de l'espace canin du square Rajman au mail Pierre Desproges, rue de la Roquette. Cet espace vit aujourd'hui globalement bien. Je suis tout à fait favorable pour que nous étudions ensemble un second emplacement pour installer un espace canin dans le 11^e, mais il ne me semble pas judicieux de diminuer le nombre de mètres carrés d'espace vert puisque, comme vous le dites, la surface végétale est de 0,7 m² par habitant.

Les jeux de ballon doivent bien évidemment être contrôlés. Il est certain que les enfants ont besoin de se dépenser et de jouer au ballon dans les espaces qui leur sont dédiés. Nous travaillons donc avec M. François VAUGLIN et plusieurs collègues pour transformer la rue, entre l'avenue Parmentier et la rue du Général Renault, en espace de jeux. Cela permettra que cette parcelle, sur la chaussée et sans voiture, puisse être appropriée par les enfants pour courir, sauter grâce à des marquages au sol, jouer au ballon ou apprendre à faire du vélo. Je souhaite que les enfants qui ont pris l'habitude de jouer au ballon dans le coin sud-est, comme vous le mentionnez, changent leurs habitudes et s'installent sur cette nouvelle parcelle qui sera protégée.

Le square Gardette est géré selon une démarche environnementale, labellisée écojardin, qui emploie des mesures de préservation de la biodiversité, de réduction des déchets verts et l'absence de traitement des produits phytosanitaires. L'entretien du square Gardette est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Lorsque nous avons voté le Plan biodiversité, ici même et au Conseil de Paris, j'ai travaillé afin de faire reconnaître le square Gardette comme un espace de biodiversité, et ce vœu a été voté en février. Je reste très optimiste pour que ce jardin garde toute sa richesse et que les jardiniers et les jardinières continuent à y travailler avec toujours autant de plaisir et de savoir-faire. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « Je voudrais que nous constatons ensemble le fait que la population qui habite dans ce petit quartier a fortement évolué dans les années qui viennent de passer. Elle a rajeuni et on compte plus d'enfants qu'avant. Avoir plus d'enfants dans un parc change la physionomie humaine et l'usage du parc : on y joue au ballon, on y crie, on y chante, on y fait des jeux qui sont bruyants. Cette évolution a donc une conséquence sur la façon dont les personnes qui fréquentent le parc, ou qui ont les fenêtres qui donnent dessus, ressentent le parc.

Ce petit préambule énoncé, il reste que ce parc a en effet besoin de voir une évolution dans sa régulation. C'est pour cela qu'il a été choisi de maintenir dans ce parc, ce poste et demi de

gardiennage que vous évoquiez. Dans d'autres parcs de notre arrondissement, il n'y a qu'un gardiennage « passager » ou « mobile », ou du gardiennage permanent.

De jour comme de nuit, il y a des passages d'agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP). Ils viennent parce que le besoin se fait sentir d'assurer une régulation. À chaque heure sa régulation, car à chaque heure sa population. Il faut donc faire les choses de façon aussi diplomatique et pédagogique possible en s'inscrivant dans le temps. Les problèmes ne se règlent pas à coups de baguette magique. Le soir et la nuit, quand le square est fermé, il y a des intrusions mais elles sont extrêmement peu nombreuses. Néanmoins, elles marquent les esprits. Quand il y a intrusion, cela s'entend généralement, notamment quand les beaux jours reviennent et que l'on ouvre les fenêtres. Pour une jouissance aussi agréable que possible des appartements se trouvant sur le square, nos équipes de la DPSP vont dans le parc et expulsent les individus qui éventuellement s'y trouvent. Néanmoins, pour mémoire, les constatations ne sont pas si nombreuses que cela. Ce ne sont pas les problèmes que l'on peut connaître dans d'autres endroits de Paris. De plus, nous avons fortement mobilisé le commissaire de police, qui a d'ailleurs reçu, à notre initiative, les riverains du square à deux reprises. Les policiers, dès que les beaux jours reviennent, renforcent leurs passages.

Concernant un numéro de téléphone que les riverains pourraient appeler, de façon globale, quelle que soit l'heure de la journée, il faut encourager tout le monde à composer le 17 qui amène sur une plate-forme qui ventile ensuite les appels. Assez souvent, les choses reviennent au commissariat. Là, il y a parfois des problèmes d'effectif ou de véhicule qui handicapent l'action de la police. Néanmoins, les choses tendent à s'améliorer puisque le 11^e est un arrondissement considéré comme un laboratoire par la Préfecture de police. Il y a donc un renforcement des équipes dans notre arrondissement. Je pense que tout cela est le fruit de l'attention que le Maire du 11^e a fait porter par le Préfet de police à la situation de notre arrondissement. À force, cela porte ses fruits.

Néanmoins, il a été mis en place, dans le cadre de la police de proximité que veulent développer le gouvernement et le Préfet de police de Paris, une plate-forme d'information par arrondissement. Pour l'instant, il y a une expérimentation dans trois arrondissements, dont le 11^e. En journée, aux heures dites de bureau, vous pouvez appeler le 01.53.36.25.68 et rapporter des faits qui se sont déroulés dernièrement. Cela permet d'attirer l'attention de la police afin qu'elle soit mieux informée de ce qui se passe dans le quartier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous allons passer au vote maintenant que l'assemblée est pleinement informée. Vous maintenez votre vœu, j'imagine. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que les parcs et jardins sont très rares dans l'arrondissement, la surface végétale étant de 0,6 m² par habitant, l'une des plus faibles de Paris, alors que l'Organisation mondiale de la santé préconise 10 m²/hab.,

Considérant que le square Gardette a toujours été apprécié pour la beauté et la générosité de ses massifs végétaux, pour la richesse de sa biodiversité enrichie en 2015 d'une mare humide, ainsi que pour la diversité des usages qui y sont proposés (nombreux bancs dans les allées fleuries, kiosque à musique, aires de jeux pour enfants, tables de pingpong, aire de pétanque...)

Considérant qu'avec l'arrivée des beaux jours la fréquentation de certains parcs augmentent, notamment dans ceux disposant de surfaces conséquentes de jeux pour les familles, et de lieux pour s'asseoir, et que le square Gardette fait partie de ceux-là,

Considérant que l'ouverture de l'Atelier des Lumières au 38 rue Saint-Maur, attire une population encore plus nombreuse dans ce parc, qui devient dès lors bondé à certaines heures,

Considérant que face à cette affluence croissante, les moyens en personnels de la ville devraient s'adapter, qu'il s'agisse de cantonniers, de jardiniers ou de gardiens, mais qu'au contraire il semble que la ville ait choisit depuis la rentrée dernière d'en diminuer la présence, selon une réorganisation confirmée par le maire lors du conseil d'arrondissement du 8 novembre dernier,

Considérant qu'il en résulte :

- un défaut d'entretien des massifs végétaux dont se plaignent les usagers,
- une esthétique chancelante des abords du square le long des grilles, l'espace végétal étant occupé de détritrus jetés depuis la rue au travers des grilles,
- une biodiversité fragilisée, des arbres utilisés à des fins de jeux, des espaces verts à l'accès interdit piétinés et parfois même des nids chassés,

Considérant que de ce fait le square Gardette perd peu à peu ce qui faisait de lui un parc unique à Paris : la profusion luxuriante et la diversité de ses plantations, et qu'une pétition circule à ce sujet en ce moment auprès des riverains et des usagers,

Considérant qu'à cette fréquentation se rajoute des incivilités autour du square après sa fermeture le soir, des scènes de barbecues nous ayant été rapportées (avec les dangers d'incendie que cela comporte), des bancs du square étant même basculés par-dessus les grilles pour permettre à la fête de se prolonger sur le trottoir, au détriment des riverains fatigués,

Considérant qu'il s'agit d'être particulièrement vigilant sur ce type d'incivilités en les maîtrisant immédiatement, afin d'éviter de voir apparaître les phénomènes de bandes comme au square de la Roquette, voire d'assister au déplacement au square Gardette des bandes actuellement chassées du square de la Roquette,

Sur le rapport de Monsieur Jacques LEFORT,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu.e.s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- que la mairie considère l'entretien du square Gardette comme un sujet prioritaire, et que les moyens soient rapidement renforcés en conséquence :
 - en termes de nettoyage le matin, de jardinage et de médiation en journée,
 - en matière de lutte contre les incivilités (jets de détritrus, dégradations),
- que vis-à-vis des nuisances nocturnes :
 - la mairie demande au commissariat de police d'effectuer davantage de rondes, ou de mettre à disposition un numéro de téléphone spécial pour faciliter des interventions rapides et décourager toute installation,
 - les bancs soient scellés au sol si leur déménagement nocturne perdurait,
 - que le square reste fermé la nuit.
- que l'usage des jeux de ballons soit davantage maîtrisé sur certaines allées (notamment le coin sud-est du square), car à part les ballons en mousse pour tous petits, ces jeux ont tendance à gêner les promeneurs et à dégrader les bosquets où le ballon atterrit souvent,
- que par ailleurs soit autorisés les chiens tenus en laisse dans les allées, comme c'est le cas dans trop peu de jardins de Paris, le plus proche est le jardin des Buttes Chaumont. Les allées n'étant en effet pas des lieux où l'on s'arrête (sauf ponctuellement sur les bancs), l'espace libre y est plus abondant et pourrait de ce fait être davantage ouvert à ce type de promeneur.

La présence des chiens serait par ailleurs un bon moyen de faire fuir les rats, et permettrait à leur propriétaire de profiter du jardin, notamment lors des concerts d'été.

Les précautions suivantes seraient prises :

- accès interdit aux chiens potentiellement agressifs (pitbull...),
- ramassage soi-même des déjections sous peine de verbalisation,
- mise en place d'une signalétique de bonne conduite,
- accès des chiens strictement cantonné aux allées, ou à certaines d'entre elles (par exemple celles éloignées des zones de jeux des tous petits enfants).

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201824 Vœu relatif à la nomination du futur jardin Truillot en hommage au Colonel Beltrame : « Jardin Colonel Arnaud Beltrame »

M. le Maire : « La parole est à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire.

Considérant que lors de la séance du Conseil de Paris du 3 mai 2018, sur proposition de Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, les élus parisiens ont adopté à l'unanimité le vœu qu'en hommage au Colonel BELTRAME, un espace public parisien soit rebaptisé au nom de ce gendarme, assassiné par un jihadiste le 23 mars à Carcassonne après s'être livré pour sauver une femme prise en otage dans le supermarché de Trèbes ;

Considérant que lors de la séance du Conseil de Paris, le Maire du 15^e Philippe GOUJON a proposé à titre indicatif la tout à fait symbolique avenue de la Porte de Sèvres, située au cœur du ministère de la Défense dans le 15^e arrondissement, pour rendre hommage à un homme qui est allé au terme de son engagement militaire par le sacrifice de sa vie ;

Considérant que le 11^e arrondissement, qui a été douloureusement éprouvé par des événements d'une barbarie indicible depuis l'enlèvement et l'assassinat d'Ilan HALIMI, les attentats du 7 janvier 2015 et du 13 novembre 2015, et plus récemment encore l'assassinat de Sarah HALIMI et de Mireille KNOLL, fait preuve d'une immense capacité de résilience et d'amour de la paix ;

Considérant que le petit square Saint Ambroise a été rebaptisé en 2016 « Jardin des Moines de Tibhirine » sur une décision de la Mairie de Paris, antérieure à la tuerie du Bataclan et des terrasses, donnant une résonance toute particulière à cet hommage aux sept moines qui ont choisi, par amour de leurs frères musulmans au-delà de tout clivage religieux, de rester dans leur monastère de Notre-Dame de l'Atlas, sur les hauteurs de Médéa (Algérie) malgré les menaces de mort, pour « donner de l'espoir à tous ceux qui en avaient besoin » ;

Considérant que le futur « jardin Truillot », désigné jusqu'à présent par commodité du nom de l'impasse qui le délimite d'un côté, est situé en vis-à-vis du petit jardin des Moines de Tibhirine, et

que d'ores et déjà de nombreux liens ont été noués entre ces deux lieux grâce aux initiatives d'associations locales (Esat de l'ANRH, centre d'accueil de jour Marie de Meribel, le Carillon, l'Association du jardin partagé Truillot, le conseil de quartier République...);

Considérant que donner le nom d'un héros de la Résistance française face à la folie islamiste à un nouveau site parisien qui jouxte le jardin dédié aux moines de Tibhirine, tous deux étant situés dans l'alignement avec les anciens locaux de Charlie Hebdo et de l'endroit où fut assassiné le policier Mérabet en janvier 2015, serait un symbole de résilience, d'espérance et de fraternité dans le 11^e arrondissement, sans remettre en cause la symbolique de l'hommage envisagé de renommer une avenue dans le 15^e arrondissement au cœur du Ministère de la Défense.

Les élus du groupe d'Union de la droite et du centre émettent le vœu que le futur jardin situé entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard Lenoir soit nommé lors de sa prochaine inauguration, en hommage au Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME : « Jardin Colonel Arnaud Beltrame ». Je vous remercie. ».

M. le Maire : « Chère Madame, je voudrais vous dire ma gêne – et je n'évoquerai pas l'usage qui peut être fait sur les réseaux sociaux d'une intervention filmée en direct – par rapport à la proposition qui est avancée, alors que chacun reconnaît l'action héroïque du colonel Arnaud BELTRAME, alors que le Conseil de Paris a adopté un vœu pour qu'un endroit de l'espace public parisien porte sa mémoire, et alors même que la Maire de Paris a évoqué le jardin de la caserne des Minimes pour que cette hommage puisse être rendu sur le sol parisien au colonel Arnaud BELTRAME. C'est une gêne par rapport à cette proposition. Celle de la Maire de Paris par rapport à la caserne des Minimes a été faite en concertation avec la famille, la gendarmerie et la mairie d'arrondissement concernée, démarche qui me semble indispensable pour un geste de mémoire de cette nature. À ma connaissance, rien n'a été entrepris pour cette proposition que vous nous suggérez d'adopter en Conseil d'arrondissement.

J'ajouterai que si proposer le nom d'Arnaud BELTRAME est évidemment légitime, le débouché de ce futur parc étant le lieu où un policier en fonction du 11^e arrondissement a été abattu alors qu'il tentait d'arrêter les terroristes de Charlie Hebdo, votre proposition me semble relever d'un ordre de priorité qui n'est pas adapté par rapport à ce que nous avons connu dans le 11^e arrondissement. Il est évidemment nécessaire qu'un lieu porte la mémoire des héros et des victimes des attentats. Un travail est engagé par la Mairie de Paris, avec la mairie d'arrondissement, les familles et les associations de victimes pour trouver le lieu, le geste juste, et ce n'est pas chose facile.

C'est la raison pour laquelle cette proposition me gêne beaucoup. Dire que nous y sommes opposés n'est pas dans notre état d'esprit, mais je ne vois pas comment nous pourrions adopter un vœu de cette nature. Il me semble que la solution la plus sage, étant donné la nature des faits dont il est question, serait de retirer ce vœu pour permettre au geste mémoriel que je viens d'évoquer à l'instant de se réaliser en harmonie. Il faut que ce geste fasse évidence pour tout le monde et en priorité les personnes concernées, en l'occurrence la police, les familles et les associations de victimes. Je ne souhaite pas être plus long. Je propose donc de retirer votre vœu. »

Mme SPINNEWEBER : « Concernant l'argument consistant à dire qu'il faut que la famille soit associée, je pense que la Mairie du 11^e pourrait également amorcer cette démarche. Notre proposition de dénomination répond à une volonté d'honorer un héros, mais aussi une action positive dans un endroit où l'ensemble de l'arrondissement a été marqué par des situations tout à fait dramatiques. C'est cette volonté positive du colonel BELTRAME qu'il m'a paru intéressant d'honorer à cet endroit. Bien évidemment, il faudrait effectivement que la famille soit associée. »

M. le Maire : « Vous retirez donc le vœu ? »

Mme SPINNEWEBER : « Nous le maintenons. »

M. le Maire : « Vous le maintenez. Je propose que nous passions au vote. Chacun votera en son âme et conscience.

Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201825 Vœu relatif à l'instauration d'une cérémonie de remise des cartes d'électeurs

M. le Maire : « Mme Rosalie LAMIN a laissé son pouvoir à M. Forent HUBERT. M. Philippe DUCLOUX a laissé son pouvoir à M. Stéphane MARTINET. M. Jacques LEFORT a la parole pour présenter le vœu. »

M. LEFORT : « J'avais assisté le 10 avril 2015 à une cérémonie de remise des cartes d'électeurs dans cette salle des fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement. Depuis lors, il ne me semble pas qu'elle ait à nouveau eu lieu. En tout cas, je n'ai jamais été invité.

Par ce vœu, je voulais souligner l'importance de ce type d'événement pour des jeunes qui, en acquérant l'âge adulte, acquièrent pleine possession de leur droit de vote, mais aussi d'un certain nombre de devoirs vis-à-vis de la société.

Il me paraît donc intéressant :

- que cette cérémonie ait lieu annuellement,
- qu'elle soit l'occasion de remettre la carte d'électeur et un livret du citoyen qui récapitule les principaux droits et devoirs civiques de chacun,
- que cette cérémonie permette aux jeunes de rencontrer des structures locales où ils pourraient vivre un engagement au service de la cité, comme des associations proposant un service civique, ou des conseils de quartier,
- que l'ensemble des élus soit invité à ce type de réunion. »

M. le Maire : « Mme Delphine TERLIZZI va vous répondre. »

Mme TERLIZZI : « Merci. Cette cérémonie a lieu chaque année. Les dernières se sont déroulées le 9 mai 2016 et le 15 mai dernier. Elle n'a pas eu lieu en 2017 parce qu'il y avait l'élection présidentielle et que cela ne nous en donnait pas le droit.

Concernant le livret, je vous rassure, nous en distribuons un qui donne les droits et les devoirs des jeunes citoyens.

Effectivement, je crois que vous n'étiez pas invités à remettre ces cartes, mais d'autres élus l'étaient, surtout ceux qui ont des délégations et qui travaillent auprès des jeunes toute la journée. Cette cérémonie est toujours accompagnée par les structures jeunesse qui sont invitées. Chaque

année, il y a toujours au moins le centre d'animation Mercœur, le centre Victor Gelez, et éventuellement l'espace jeune. C'est l'occasion de présenter ces structures qui prennent des services civiques.

La création d'un conseil de la jeunesse n'est pas en projet, mais d'autres actions sur la citoyenneté sont menées. J'organise régulièrement des visites de la mairie afin d'expliquer son fonctionnement aux jeunes qui le souhaitent. Il y a eu, à ce jour, plus une quinzaine de matinées citoyennes organisées avec, à chaque fois, 60 collégiens venant discuter citoyenneté sur plusieurs sujets divers et variés. Nous faisons également un travail pédagogique sur le budget participatif. Nous faisons des sorties, des projections, etc. Nous travaillons bien sur la citoyenneté, ne vous inquiétez pas. »

M. le Maire : « Merci. Donc, notre avis est défavorable si le vœu était maintenu. L'est-il ? »

M. LEFORT : « J'apprends que cette cérémonie a lieu donc je ne sais pas à qui je dois donner des lignes d'écriture à copier « *J'inviterai systématiquement les élus d'opposition à toutes les cérémonies qui se passent à la Mairie du 11^e arrondissement* » et à conjuguer à tous les temps du futur. Nous savons bien nous tenir et nous vous garantissons que nous saurons faire honneur à cette cérémonie la prochaine fois qu'elle aura lieu, si d'aventure vous nous faites l'amitié de nous inviter... D'autant qu'il est important dans ce type de cérémonie que toutes les forces politiques soient présentes pour montrer que la démocratie c'est aussi savoir vivre ensemble dans un Conseil d'arrondissement. La carte d'électeur, c'est savoir choisir à un moment donné, et se positionner sur l'échiquier politique en glissant un seul bulletin de vote. Il faut que ce jeune adulte puisse personnifier les hommes et les femmes qui ont été choisies par la population pour la représenter dans sa diversité. C'est un symbole qui me semble important à envoyer aux jeunes lors de ces réunions. Nous maintenons ce vœu et nous souhaitons qu'il soit mis en œuvre. »

M. le Maire : « Bien. Cette cérémonie n'est pas une tribune politique, mais une réunion institutionnelle au cours de laquelle le Maire que je suis, remet la carte électorale et le livret. Les élus de l'exécutif et les structures d'animation répondent aux questions posées par les jeunes. C'est donc bien ès qualités que l'exécutif est convié à cette réunion et non pas en tant que représentant de tel ou tel parti politique. J'entends bien que cela ne change pas, il faut garder la neutralité de cette organisation. C'est la raison pour laquelle nous allons continuer à faire ces cérémonies de remise des cartes d'électeurs. Notre avis est donc défavorable. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que l'accès à la majorité est un moment important de la vie d'un jeune, marqué notamment par l'acquisition de son droit de vote, mais aussi par un certain nombre de responsabilités liés à son passage à « l'âge adulte »,

Considérant qu'à notre époque la désaffection d'une partie de la jeunesse pour la chose publique est évidente (quand elle ne sombre pas dans une radicalisation constatée trop souvent dans notre arrondissement en marge des manifestations, ou lors des blocus de lycées qui dégénèrent), et que ces phénomènes rendent nécessaire d'accueillir avec pédagogie cette nouvelle génération au sein de nos institutions républicaines,

Considérant de ce fait qu'une cérémonie de remise des cartes d'électeurs pourrait remplir ce rôle, permettant aux élus de marquer l'importance qu'ils accordent à ce nouveau droit, et au jeune de réfléchir à son engagement citoyen,

Considérant l'importance que cette cérémonie se fasse en présence de l'ensemble des sensibilités politiques de l'arrondissement, pour expliciter par l'exemple le fonctionnement de notre démocratie,

Considérant qu'une cérémonie de ce type a eu lieu à la mairie du 11^e arrondissement le 10 avril 2015, mais de façon relativement confidentielle puisque les élus Les Républicains n'y avaient pas été conviés, et que cette cérémonie ne semble pas avoir été à nouveau organisée depuis,

Considérant que plusieurs Mairies d'arrondissement organisent chaque année une cérémonie de remise des cartes d'électeurs et que ce moment remporte un franc succès,

Sur le rapport de Monsieur Jacques LEFORT,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu.e.s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- Que la mairie organise annuellement une cérémonie de remise des cartes d'électeurs à l'attention des jeunes de l'arrondissement qui auraient atteint leur majorité,
- Qu'à cette occasion soit remis à chaque jeune un « livret du citoyen » récapitulant ses principaux droits et devoirs civiques,
- Que cette cérémonie permette aux jeunes de rencontrer des structures locales où ils pourraient vivre un engagement au service de la cité : associations proposant un service civique, conseils de quartier, conseil de la jeunesse s'il est recréé un jour dans le 11^e, etc.
- Que l'ensemble des élus du 11^e soient invités à remettre les cartes d'électeurs à ces jeunes adultes de l'arrondissement à cette occasion.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201826 Vœu relatif à l'instauration d'une cérémonie d'accueil des nouveaux naturalisés

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « La naturalisation est l'aboutissement d'un parcours qui est généralement complexe, mais aussi mûrement réfléchi. Elle signifie l'entrée dans une communauté de valeurs et de destins. C'est un événement tout à fait essentiel pour quelqu'un qui acquiert la nationalité française. Il nous semble tout à fait essentiel qu'elle soit célébrée non pas par la réception d'un courrier administratif ou dans une préfecture éloignée, mais au cœur de l'endroit où ces personnes vont vivre, où elles pourraient se voir présenter des engagements locaux de façon à donner corps à leur pratique de la citoyenneté. Nous formulons le vœu que cette cérémonie ait lieu en Mairie du 11^e arrondissement parce qu'elle nous semble être le lieu le plus adéquat pour célébrer l'acquisition de la nationalité.

Nous avons découvert dans le journal municipal, après avoir envoyé le vœu, que ce type de cérémonie s'était tenu dans le 11^e arrondissement. Nous nous en réjouissons. Néanmoins, nous aurions aimé être présents, non pas pour représenter un parti politique, mais notre diversité démocratique dans le 11^e arrondissement. Comme je n'ai pas plus d'information sur le déroulé de

cette cérémonie que les quatre lignes du journal de la Mairie, je vous propose de maintenir notre proposition articulée en trois axes :

- que cette cérémonie ait lieu tous les ans,
- qu'elle soit parrainée par une personnalité. Cela avait été fait dans le 17^e arrondissement avec le jeune héros Lassana BATHILY, qui avait aidé les forces de l'ordre à monter l'assaut des policiers à l'Hyper Casher. C'est un symbole fort en termes d'image et de valeurs de quelqu'un parfaitement intégré dans sa nouvelle communauté,
- que cette cérémonie soit l'occasion pour ces personnes de s'engager localement dans leur arrondissement ou à un niveau national, et que les conseils de quartier, certaines associations, ou encore la réserve militaire, opérationnelle ou citoyenne, puissent leur être présentés comme une forme d'engagement.

Je soumets ce vœu à votre appréciation. »

M. le Maire : « Pour une réponse qui sera analogue, M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. M. LEFORT, vous vous enfermez souvent dans une posture d'opposant systématique et il est parfois difficile d'en sortir. Rassurez-vous, je ne me suis pas laissé avoir. J'ai vu votre vœu et j'ai compris quel était son objet : il s'agissait, pour vous, de rendre hommage à l'action que nous menons d'ores et déjà dans le 11^e arrondissement, puisque ce que vous dites correspond à ce que nous faisons depuis déjà plusieurs années. De fait, votre vœu se retrouve à nouveau sans objet.

Je suis d'ailleurs très heureux que vous rendiez hommage à Lassana BATHILY qui est un homme extraordinaire et qui avait soutenu la candidature de mon camarade Ian BROSSAT aux élections législatives l'année dernière. Lassana BATHILY est passé directement de la case « sans papiers » à celle de « naturalisé ». C'est une très bonne chose.

Ce que vous dites dans le vœu, nous le faisons. Il y a cette histoire de parrainage que nous pourrions éventuellement étudier. Mais vous vous rendez bien compte que vous êtes dans les attributions de l'exécutif ?

Quant au fait que vous n'avez pas été invités, il se trouve que, contrairement à ce que vous dites, les initiatives de l'exécutif ne sont pas là pour servir de tribune aux différents groupes. Quand ce soir, dans une intervention concernant la rue Robert Houdin, vous vous permettez de faire le lien entre délinquance et origine des personnes, cela relève, de mon point de vue, d'une forme de racisme. Du coup, je suis bien content que vous ne soyez pas invité à une cérémonie d'accueil des nouveaux naturalisés parce que j'aurais trop peur que vous rameniez les gens systématiquement à des origines réelles ou supposées. »

M. le Maire : « Bien. M. LEFORT souhaite répondre. »

M. LEFORT : « Nous allons prendre les points un par un, M. TIBERTI. Sur le fait que je serais un opposant systématique : ce soir, nous avons voté 20 des 21 délibérations présentées. Nous nous sommes abstenus sur la dernière. Pourtant, cela fait maintenant 3 h 30 que le conseil a lieu. Nous discutons et vous voyez à quel point nous pouvons être constructifs quand nous le voulons. Cela n'empêche pas le débat.

Sur le fait que ces cérémonies ne sont pas des tribunes : j'ai bien compris que, si jamais j'étais invité avec mes collègues du groupe d'Union de la Droite et du Centre, je n'aurais pas la parole. Je ne demande pas à faire un discours. Bien sûr, si vous me le demandez, je pourrai le faire...

Mais je ne prendrai pas ombrage de ne pas avoir la parole dans ce type de cérémonie. Ce n'est pas l'objectif.

En revanche, nous constatons que, de façon systématique, les élus de l'opposition ne sont pas invités aux cérémonies de remise de cartes d'électeurs et de naturalisation. Cela est antidémocratique. Il est important de le souligner. Cela peut rejoindre un certain nombre de pratiques comme, par exemple, les espaces qui nous sont octroyés dans un certain nombre de publications de la Mairie. Nous en avons déjà parlé.

Quant au prétendu lien que j'aurais fait dans mon propos sur la rue Robert Houdin, entre délinquance et origine, je ne vois pas à quel moment j'aurais dit cela. J'ai seulement expliqué que dans cette rue, il y avait des personnes qui y vivaient et qui étaient essentiellement originaires de deux communautés, mais je n'ai pas dit qu'elles étaient les délinquants qui sévissaient dans la rue. J'ai juste indiqué et décrit la sociologie d'une rue dans le quartier de Belleville en indiquant qu'aux pieds de ces immeubles, ces personnes étaient les premières victimes des trafics de drogue et de l'insalubrité de la voirie publique. À aucun moment je n'ai expliqué que ces personnes étaient des délinquants. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Sachez que nous ne sommes pas des opposants systématiques. Nous sommes au contraire force de proposition, même si nous avons du mal à vous les faire voter. Mais en général, vous les mettez en œuvre sans voter nos vœux, ce qui est déjà une première victoire pour nous. De plus, nous nous tenons bien dans les réunions publiques... La démocratie dans le 11^e arrondissement voudrait que, par politesse a minima, vous invitiez l'ensemble des élus à des cérémonies locales aussi importantes. »

M. le Maire : « Bien. Je crois que les arguments ont été entièrement exposés. L'ensemble des propositions sont réalisées, et ne s'agissant pas d'une tribune politique, ce sont les élus de l'exécutif qui participent. Nous allons donc proposer de rejeter ce vœu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que la demande de naturalisation est une décision majeure qui prouve l'attachement du candidat à la France : sa volonté de s'y installer, d'y acquérir des droits et d'assumer ses devoirs de citoyen dans le respect des valeurs de la République,

Considérant que l'acquisition de la nationalité française est l'ultime étape de l'intégration républicaine, qu'elle est souvent l'aboutissement d'un long parcours exigeant,

Considérant cependant qu'au terme de ce parcours certains ont pu recevoir leur livret de nationalité chez eux, de façon purement administrative, alors que l'accession à la nationalité française doit au contraire être un moment empreint de solennité pour témoigner de la volonté de la Nation d'accueillir de nouveaux compatriotes,

Considérant que certaines mairies parisiennes ont instauré cette « cérémonie des naturalisés » avec succès, comme dans le 17^{ème} arrondissement, où celle-ci est par ailleurs parrainée par une personnalité comme Lassana Bathily, le héros naturalisé de l'attentat contre l'Hyper Casher,

Considérant que pour les habitants du 11^e arrondissement il est plus marquant de vivre cette cérémonie dans leur mairie d'arrondissement qu'à la Préfecture de police de Paris, où des réceptions de ce type peuvent aussi être organisées,

Sur le rapport de Monsieur Jacques LEFORT,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu.e.s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- Que la mairie organise en accord avec la Préfecture de police une ou plusieurs cérémonies annuelles de naturalisation, simples et solennelles, avec :
 - discours rappelant les valeurs républicaines qui fondent la nation française, et projection de quelques images de la France et de ses institutions,
 - remise du livret de nationalité avec son décret de naturalisation,
 - hymne national,
 - buffet convivial autour de l'ensemble des élus du 11^e,
- Que cette cérémonie soit parrainée par une personnalité qui a été naturalisée et qui par son comportement est un exemple pour chacun,
- Que cette cérémonie permette à ces nouveaux compatriotes de rencontrer les structures où chacun peut vivre un engagement citoyen, comme par exemple les conseils de quartier au niveau local, ou encore la réserve militaire, opérationnelle ou citoyenne, au niveau national.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSÉE AU MAIRE DU 11^E ARRONDISSEMENT

Q11201805 Question orale relative aux modalités financières de récents travaux de voirie

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Monsieur le Maire, nous aurions aimé savoir quel était le coût des travaux suivant :

- rue de Montreuil, au niveau de la rue Roubo : élargissement de trottoir
- rue de Chevreuril : rénovation à neuf du tapis de chaussée
- parvis de l'église Saint-Joseph des Nations : rénovation de la place.

Nous aurions également aimé savoir quelle a été la modalité de décision de ces investissements : un vote en conseil d'arrondissement ou départemental, ou un passage par le budget participatif. »

M. le Maire : « M. Florent HUBERT va vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci Monsieur le Maire. Je vais tout d'abord faire un petit point de méthode, M. LEFORT, pour m'étonner de la forme de votre question. Pour la gouverne de nos collègues ici présents, il est intéressant de préciser que votre question est le copier-coller d'un courrier qui nous a été envoyé par l'Amicale de la rue de Charonne. Il aurait été intéressant de la citer dans votre question. D'ailleurs, si vous étiez allé au bout de votre démarche et que vous seriez retourné auprès de l'Amicale, elle aurait pu vous dire qu'on leur avait répondu il y a plus d'un mois. Ils ont

ces éléments et ils auraient pu vous les transmettre. Je vais néanmoins vous dire ce que nous avons écrit à l'Amicale il y a à peu près un mois.

Les trois opérations que vous citez sont financées par les IIL (investissements d'intérêt local) qui sont portés sur le budget d'investissement de la Mairie d'arrondissement en tant que tels. Ces investissements sont annoncés en conseil d'arrondissement lorsque nous présentons le programme d'investissements pour l'année. C'est mon collègue Luc LEBON qui se charge de cette présentation. Ils sont également présentés dans le compte administratif et lorsque l'occasion se présente, en réunion de conseil de quartier ou en réunion publique d'information, comme toutes les opérations que nous réalisons sur les deniers publics. Tous ces chiffres sont totalement publics.

Pour vous apporter les précisions que vous souhaitiez :

- la première opération d'élargissement de trottoir rue de Montreuil : nous avons refait la rue sous la précédente mandature, mais comme le chantier de la Cour de l'industrie n'était pas terminé, nous avons attendu avant d'élargir le trottoir à cet endroit-là. C'était fortement demandé par le conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas. Cette opération a coûté 14.000 €.
- le tapis de la rue de Chevreuil a été refait car, au regard des critères objectifs d'évaluation de la vétusté, il semblait nécessaire aux services techniques de le refaire. Cette opération a coûté 55.000 € et non pas 200.000 €.
- le parvis de l'église Saint-Joseph des Nations est une opération qui était programmée dans notre programme de mandature. Elle avait même été concertée en fin de mandature précédente. Son financement n'est pas encore totalement définitif car l'opération n'est pas encore terminée. Le budget prévisionnel est de 420.000 €. »

M. le Maire : « Bien. La réponse a été apportée à la question. Normalement, il n'y a pas de débat lors d'une question orale. »

M. LEFORT : « J'ai le droit de reprendre la parole. Je le ferai pour m'expliquer sur le début de votre intervention. Le règlement intérieur stipule que l'on peut répondre aux questions orales. »

M. le Maire : « Allez-y rapidement. »

M. LEFORT : « M. HUBERT, ce que vous dites est très juste : la remarque vient de cette Amicale. Lorsque les associations du quartier me sollicitent pour porter leurs combats en conseil d'arrondissement, je ne les cite pas toujours. En l'occurrence, c'était bien cette Amicale à qui j'ai soumis ce texte. Elle n'a pas pu me répondre. Si jamais le courrier que vous leur avez envoyé m'avait été transmis, j'aurais retiré cette question orale. Cela étant dit, je vous remercie pour ces précisions qui intéresseront tous les lecteurs du compte-rendu du conseil d'arrondissement. Bonne soirée à tous. »

M. le Maire : « Mes chers collègues, nous avons passé plus du double du temps de cette séance à évoquer des questions et des vœux, non pas des délibérations ou des communications. Je nous invite tous à méditer sur cet état de fait. Très bonne soirée à tous. La séance est levée. »

À 23h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.